E7107

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

LA FRANCE GALANTE

JEAN HERVEZ

—

Mignons et Courtisanes

au XVI[e] Siècle

D'après les
Chroniques, Libelles, Pamphlets et Chansons du temps

Souverains galants et Reines amoureuses. Mignons de Henri III. — Le vice italien à la Cour, à la Ville, au Couvent. — Pénitents et Flagellants. — Ceinture de chasteté. — Galeries lubriques. — Dame Macette.

Ouvrage orné de six planches hors texte

PARIS
BIBLIOTHÈQVE DES CVRIEVX
4, RUE DE FURSTENBERG, 4

—

M D CCCC VIII

Mignons et Courtisanes

au XVI^e^ Siècle

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

12 exemplaires sur papier des Manufactures impériales du Japon
numérotés à la presse de 1 à 12
et contresignés par l'auteur
avec suite des gravures en deux couleurs.

N°

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays,
y compris la Suède, la Norwège et le Danemark.

DIANE DE POITIERS

Tableau allegorique par LE PRIMATICE
(Lithographie de J. BOILLY)

Ve 17 m

JEAN HERVEZ

Mignons et Courtisanes

au XVI[e] Siècle

D'après les Chroniques, Libelles, Pamphlets et Chansons du temps

Souverains galants et Reines amoureuses. Mignons de Henri III. — Le vice italien à la Cour, à la Ville, au Couvent. — Pénitents et Flagellants. — Ceintures de chasteté. — Galeries lubriques. — Dame Macette.

Ouvrage orné de six planches hors texte

PARIS
BIBLIOTHÈQVE DES CVRIEVX
4, RUE DE FURSTENBERG, 4

M D CCCC VIII

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

PRÉFACE

PRÉFACE

Voici le siècle des « franches lippées », dans l'alcôve comme à table, le siècle de Marot, de Rabelais et de Brantôme. Ce n'est pas, nous le savons, une époque d'ignorance et d'obscurantisme ; mais la diffusion du trésor légué par l'antiquité a ébloui les esprits, plutôt qu'il ne les a encore éclairés. Et les âmes sont troublées, les consciences s'aveuglent ; leur foi sauvage en elles-mêmes les rend implacables, brutalement sauvages. Comment s'expliquer autrement les excentricités tyranniques de la Ligue, opérées sous le couvert de la conviction religieuse ? C'est à coups de libelles et de gravures obscènes, d'atroces calomnies, que catholiques et huguenots luttent publiquement pour la conquête des âmes. La langue des concurrents s'est dégradée au contact des plus viles injures ; et jusque dans la chaire apostolique retentissent des blasphèmes violents, des paroles grossières, colorées d'images pittoresquement répugnantes. Comment aussi s'expliquer autrement ces bizarres

processions des Battus *que, sous prétexte d'humbles pénitences, le roi conduisait à la tête de la Cour, et qui développaient dans les églises, le long des rues, des théories d'hommes, de femmes et d'enfants en chemise ou même complètement nus ?*

La Ligue a abusé, au physique et au moral, du fouet pour flageller les esprits et les corps ; elle a confondu, dans une pernicieuse dépravation, la morale et la brutalité. Elle fut une éducatrice abominable. Et comme pour précipiter les conséquences de son action délétère, l'influence de l'Italie vint à son aide, l'Italie de l'Arétin, qui parlait vert et gras, qui ignorait, de propos délibéré, la gêne et la pudeur dans les jouissances sensuelles. Nos chevaliers étaient allés chercher au delà des Alpes, avec des triomphes guerriers, des baisers affinés de jolies, avisées et savantes dames ; ils en rapportèrent, avec le goût et le modèle de galeries de peintures et sculptures lubriques, la passion des baisers invertis se satisfaisant indifféremment avec l'un ou l'autre sexe. Et sans doute le seizième siècle doit-il, à ces incursions galantes au pays des Borgia, d'avoir connu la plaie des Mignons, *ces insolents et turbulents, frisés et pomponnés* Hermaphrodites, *dont le règne de Henri III se trouvera à jamais souillé. Chez ces*

invertis, puissants de tout le rayonnement du trône qui couvrait leurs répugnants débordements, la brutalité, la sauvagerie étouffent toute pudeur, toute crainte, tout scrupule. Crime de privilégiés n'est pas encore crime.

Mais le seizième siècle a des tableaux plus reposants, plus élégants à nous offrir : c'est aussi le siècle de Diane de Poitiers, la parfumée, de Gabrielle d'Estrées, la bonne fille, de la marquise de Verneuil, l'impénitente coquette ; pourquoi ne pas mettre à leur côté l'insatiable Margot, qui fut si peu reine de France, et courtisane avec tant de conviction !

Et d'ailleurs, courtisanes, elles l'étaient toutes plus ou moins, les « honnêtes dames » de Brantôme. D'aucunes, sans doute, gardaient quelque retenue, quelque modestie pour sauvegarder la « façade » de leur situation ; mais que nombreuses étaient celles que leur tempérament, leur ardeur au déduit emportaient jusqu'aux extrêmes limites de la débauche, jusqu'à la basse prostitution, celle qui court après les hommes.

Le Louvre et les Palais royaux donnaient au reste l'exemple et menaient l'orgie avec un entrain méritoire. François Ier ne jugea même pas à propos de compliquer de délicatesse l'organisation de

ses « maisons d'amour »; Henri III aggrava de mépris et de dégoût ses incursions dans l'amour normal. Quant à Henri IV, il était trop goulu pour pouvoir arrêter le courant, et il aimait trop le changement pour songer à fixer ses volages courtisans.

Une Cour aussi manifestement luxurieuse doit être hautement, ostensiblement moralisatrice. Elle le fut. Sans indulgence elle poursuit, au bas de l'échelle sociale, les instincts pervers, les passions vicieuses, et elle s'y connaît ; mais sa rigueur ne saurait remonter l'échelle. Les grands sont encore au-dessus de la morale; ils y sont pour longtemps. Les puissants ne résident-ils pas, par essence, dans ces régions bienheureuses où la conscience de soi-même s'effrite aux dépens de l'indulgence pour les faibles ?

C'est au milieu du seizième siècle que va s'accomplir ce grand acte, l'interdiction de la prostitution légale. Mais que de précautions et de duplicité pour rendre cet édit purificateur! C'est un roi de dix ans qui le signe; et l'anathème contre les bordeaux y est inscrit comme de surprise, au courant d'un article banal. Il pouvait fort bien passer inaperçu. Et de ce grand acte, qui devait inaugurer un régime de saine morale — pour le

peuple, bien entendu — date la prostitution la plus éhontée, la plus périlleuse pour la santé publique. Mais le geste hypocrite était fait; qu'importent ses conséquences ?

Eh quoi ! Voici un siècle profondément religieux, jusqu'au fouet des pénitents ; il va jusqu'au martyre de ses contradicteurs, il fait la Saint-Barthélemy. Voici un siècle d'amoureux et d'amoureuses ; il sombre dans la brutalité, dans la jouissance effrénée. A vrai dire, les siècles passés semblent bien nous révéler, les uns après les autres, que l'homme aurait mauvaise grâce à se mirer trop complaisamment dans sa vie ; mais ne nous révèlent-ils pas aussi que le sentiment vénéré sous le nom d'amour a d'étranges et cruelles interprétations, chez les privilégiés comme chez les déshérités de dame Fortune, et que tout cela enfin est laidement brutal, pour manquer de quelque douceur et de quelque bonté ?

Il faut connaître, en effet, la course à la jouissance, qui fut de tous les temps, pour apprendre que la modération est la meilleure maîtresse d'harmonie et de fraternité. Les frères sont toujours ennemis devant un beau corps frémissant de femme nue.

CHAPITRE PREMIER

SOUVERAINS GALANTS

DE LOUIS XII A CHARLES IX

Répudiation de Jeanne de France pour impuissance. — La *petite maison* de François Ier. — Les palais royaux maisons d'amour du roi. — La *jument* et la *grenouille* du roi. — Bonnivet dans la cheminée. — La syphilis sur le trône. — Diane de Poitiers : ses drogues et bouillons. — Les « coadjuteurs » de Henri II. — Les maîtresses honorées. — La Florentine et sa Cour d'amoureuses. — « Hommasse et maquerelle ». — Charles IX et la fille de l'apothicaire. — L'orgie des trois rois.

Toute la jeunesse de Louis XII appartient au XVe siècle ; car, en 1500, le souverain avait 38 ans et n'était sur le trône que depuis deux ans. Il nous convient cependant de dire quelques mots de celui qu'on surnomma le Père du peuple, bien qu'il eût commis, au point de vue galant, une insigne lâcheté en répudiant Jeanne ; mais le peuple de France absout inconsciemment l'égoïsme sexuel chez les grands, surtout à des époques d'ignorance et de soumission.

Avant de monter sur le trône, et alors qu'il n'était que duc d'Orléans, Louis XII était fort débauché : il ne regardait ni à l'âge, ni à la figure, ni à la

condition, et faisait *chère lie* avec la première venue. Néanmoins il refusa de satisfaire le caprice d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, Régente de France pendant la minorité de Charles VIII, et qui était fort éprise de lui.

Ses maîtresses furent nombreuses, mais peu connues, parce qu'elles étaient disparues presqu'aussitôt qu'adoptées : on cite cependant une jeune blanchisseuse de la Cour, qu'on croit avoir été la mère de Michel de Buci, protonotaire apostolique.

Parvenu au trône, une passion violente pour Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, lui fit perdre la notion de la justice et de la bonté. Il voulut faire casser son mariage avec Jeanne de France, consacré par vingt-cinq ans de cohabitation. Alléguant la non-consommation et prétendant l'épouse *viciée de corps*, il déclara qu'il n'avait pu la pénétrer réellement, qu'elle n'avait pu et ne pouvait enfanter, ne recevant pas la semence virile selon la forme nécessaire et convenable, et que son mari n'avait pu la connaître en réalité dans ses parties intimes. Le tribunal demandait que Jeanne fût visitée par des matrones; mais la princesse refusa de se soumettre à cette humiliation et préféra souscrire à sa répudiation. Elle entra dans un couvent.

Louis XII épousa alors Anne de Bretagne. Il est

juste de reconnaître que l'influence morale de la nouvelle Reine contribua grandement à rendre la cour vertueuse; du moins le libertinage attendit des jours plus favorables. Marot lui-même rima de sages préceptes.

Quant au Roi, s'il domptait ses passions en France, il devait retrouver en Italie son tempérament voluptueux. En 1502, il passa plusieurs jours à Gênes au milieu de fêtes magnifiques données en son honneur. « Les Gênois menaient là leurs femmes et leurs filles, leurs sœurs et parentes, pour donner joyeux passe-temps au roi et à ses gens; quelques-uns même prenaient les plus belles et les présentaient au roi, en les baisant les premiers, pour faire l'essai, et puis le roi les baisait volontiers et dansait avec elles, et prenait d'elles tout honorable déduit. »

Parmi ces belles Gênoises, Thomassine Spinola se faisait remarquer par son esprit, ses grâces et son illustre naissance. Louis XII en tomba amoureux; et Thomassine adora le roi, le lui dit, mais le supplia de se contenter d'être le sire de ses pensées comme elle serait la dame des siennes. Depuis ce jour, elle se refusa même aux caresses de son mari. Une correspondance active s'engagea entre les amants. En 1505, à la suite d'une maladie

de Louis XII, le bruit de sa mort courut en Italie ; Thomassine, l'ayant appris, expira huit jours après.

Louis XII vécut encore près de dix ans. Et, sans doute, sa passion pour Anne de Bretagne s'était apaisée dans l'atmosphère pudique de la Cour et peut-être de l'alcôve, puisque, au lendemain de la mort de sa seconde femme, il épousa, bien qu'âgé de 51 ans, Marie d'Angleterre, qui n'en avait que dix-sept. Il eut même le tort, croit-on, d'escompter une seconde jeunesse au contact de cette chair jeune. Un an à peine après son troisième mariage, il succombait par suite des excès qui n'étaient plus de son âge. La reine Marie, disait-on, avait épuisé son époux dans ses bras (1).

François Ier, surnommé par le peuple le Roi grand nez, avait vingt et un ans lorsqu'il monta sur le trône. Il fut de bonne heure à la merci d'un tempérament fougueux. Dès l'âge de dix-huit ans nous apprend sa mère, Louise de Savoie, exactement le 4 septembre 1512, il « eut mal en la part de secrète nature », et ce mal reparut plusieurs fois avec de nouvelles douleurs, qui lui arrachaient ces paroles : « Dieu me punit par où j'ai péché. »

Son entourage connaissait bien ces dispositions

(1) Saint-Edme, *Amours et galanteries des rois de France*, Paris, 1830, t. I, p. 279; — J. d'Auton, *Histoire de Louis XII*, Paris, 1615.

libertines et savait en profiter. Il est même curieux de constater que, sans ombre de raillerie, les contemporains ont trouvé dans la lubricité de François I^er le mobile de graves décisions politiques, dont les conséquences furent considérables.

D'après Brantôme, en effet, l'amiral de Bonnivet, fort sujet à l'amour, conseilla au Roi la première expédition de Milan, parce qu'il désirait lui-même aller revoir une grande dame de Milan, et des plus belles, qu'il avait eue pour maîtresse quelques années auparavant, et dont il désirait « retâter ». C'était la signora Clérice, estimée des plus belles de l'Italie. Il dit tellement de bien de cette dame au Roi que François I^er eut envie de la voir et de coucher avec elle, et voilà pourquoi, toujours d'après Brantôme, l'armée française passa les monts (1).

La première maîtresse de François I^er fut peut-être Marie d'Angleterre, troisième femme de Louis XII. Cependant, le chevalier Grignaux lui ayant fait remarquer qu'il jouait à se donner un maître, en risquant de mettre au monde un successeur au trône, non seulement il renonça à posséder la jeune reine, mais encore il la surveilla avec l'aide de sa mère.

(1) Brantôme, *Vie de l'amiral Bonnivet*. Discours XXX des *Vies des hommes illustres et grands capitaines français*.

Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, eut un instant beaucoup d'empire sur le cœur du roi; mais elle était trop délicate et d'un désintéressement trop dévoué pour fixer et maintenir un amant aussi curieux de nouveauté. Elle fut vite remplacée par la *belle Helly*, et brutalement détrônée. Presque aussitôt, le roi lui faisait réclamer tous les plus beaux joyaux qu'il lui avait donnés, non pour le prix et la valeur, mais pour l'amour des belles devises qui y étaient gravées. Mme de Châteaubriant demanda un délai de trois jours, fit fondre tous les joyaux et les retourna au roi en lingots d'or : « Quant aux devises, dit-elle, je les ai si bien empreintes et colloquées en ma pensée, et les y tiens si chères, que je n'ai pu permettre que personne en disposât, en jouît et en eût du plaisir, que moi-même. » François Ier, touché de ce geste, lui renvoya le tout en rendant hommage à la générosité délicate de cette femme (1).

C'était à l'instigation de la *belle Helly*, d'Anne de Pisseleu, que François Ier avait fait cette démarche malheureuse; c'était elle, en effet, qui était devenue la maîtresse en titre. Elle avait été procurée

(1) Brantôme, *Vies des dames galantes*, Ed. Foucault, Paris 1822, Discours VII, p. 568; Saint-Edme, *Amours et galanteries des rois de France*, t. I, p. 284 sqq.

au roi par sa propre mère, Louise de Savoie, princesse aussi licencieuse que lui ou peu s'en faut, et d'ailleurs si bien tenue pour telle que, ayant fait solliciter en sous-main le connétable de Bourbon de la demander en mariage au roi, il répondit inconsidérément : « Je ne veux point d'une vieille garce. » Anne de Pisseleu était une de ses filles d'honneur, belle par excellence et pleine d'enjouement. Amenée à Fontarabie au-devant de François I^er, en 1526, au moment où le prisonnier de Pavie sortait d'Espagne et regagnait la France, elle ne se fit guère prier pour entrer dans le lit du roi. Elle prit aussitôt le nom de Mlle de Heilly, puis devint duchesse d'Etampes.

Ses relations avec le roi semblent avoir été longtemps discrètes. Duvergier de Vauprivas, dans sa *Prosopographie*, n'affirme pas les relations sexuelles du roi et de la duchesse, mais il ajoute : « Quoi qu'il en fût, on tient qu'il s'en servait au lit. » Et Varillas conte que, après la mort de François I^er, le mari de la duchesse, comte de Penthièvre, ayant intenté un procès à sa femme pour des questions d'argent, il réussit seulement à établir qu'il avait épousé « la putain du roi ».

Cependant en public François I^er évitait, à l'égard de la duchesse, tout ce qui eût ressemblé à une

familiarité. « Il ne se départait pas de la plus cérémonieuse galanterie; quand il la devait voir en particulier, il n'épargnait rien pour que ces visites restassent ignorées de tout le monde. Il n'arrivait chez la duchesse que par des souterrains, des passages, des escaliers dérobés, ou bien il y venait la nuit, déguisé, seul ou suivi d'un capitaine des gardes. La duchesse d'Etampes ne logeait pas ordinairement dans l'hôtel du Roi, mais vis-à-vis ou aux environs, de manière à communiquer plus librement avec son amant. François Ier lui avait donné un hôtel, qui prit son nom, et qui était situé en face de l'hôtel des Tournelles, où il faisait son séjour ordinaire ; ils pouvaient, de la sorte, avoir de fréquents rendez-vous à l'hôtel d'Etampes, sans que personne en eût soupçon à l'hôtel des Tournelles. Pour être encore plus libre dans ses mystérieuses entrevues avec sa maîtresse, le roi avait fait construire, à l'extrémité du quai des Augustins, près du pont Saint-Michel, un petit hôtel, qui fut plus tard l'hôtel de Luynes. La duchesse d'Etampes, de son côté, acheta une maison attenant, par derrière, à cet hôtel et située dans la rue de l'Hirondelle, si bien que ces deux logis, qui semblaient indépendants l'un de l'autre, n'en formaient qu'un seul en réalité, et facilitaient la cohabitation des deux

amants. C'était là que le roi venait s'enfermer pendant plusieurs jours, sous prétexte de se reposer des fatigues du gouvernement, et la duchesse s'y rendait aussi en cachette, tandis qu'on la croyait absente de Paris et voyageant. On peut considérer la maison de la rue de l'Hirondelle comme l'origine de ces *petites maisons* qui étaient devenues si communes à Paris deux siècles plus tard. C'était un petit palais d'amour ou la maison des menus plaisirs de François I^er. Dans cette maison, les murs étaient couverts d'ornements sculptés, parmi lesquels on remarquait la salamandre que le roi avait prise pour emblème fabuleux de ses amours inextinguibles. On y voyait aussi un cœur enflammé et placé au milieu de deux lettres grecques, l'alpha et l'oméga, pour signifier que l'amour était le commencement et la fin de toutes les actions du roi. »

La duchesse avait aussi reçu de son royal amant une maison entre Montereau, Nemours et Fontainebleau, appelée Chalvan. Quant à son mari, il n'en faut pas parler, c'était le seigneur de France qu'elle connaissait le moins (1).

Toutefois cette liaison ne gênait en rien les fantaisies de François I^er ; et elles étaient fréquentes.

(1) Pierre Dufour, *Histoire de la prostitution*. Bruxelles 1861, t. V, p. 232 sqq.

D'abord il emplit la cour de femmes, tant parce qu'elles font le plus bel ornement d'une cour que pour ne point ajouter de nouvelles maladies à celles qu'il avait gagnées dans ses amours errantes. En ce milieu de galanteries raffinées, être sans maîtresse c'était mal faire sa cour. « Le roi était fort curieux de savoir l'amour et des uns et des autres, et surtout des combats amoureux, et même de quels beaux airs se maniaient les dames quand elles étaient en leur manège, et quelle contenance et posture elles y tenaient, et de quelles paroles elles usaient ; et puis en riait à pleine gorge, et après en défendait la publication et le scandale, et recommandait le secret et l'honneur. »

Un jour, au mois d'août ou de septembre, il lui prit fantaisie de voir en rut les cerfs de la forêt de Saint-Germain, où il mena les plus coquettes de la cour, à qui il faisait remarquer en riant les passe-temps et toutes les caresses de ces animaux.

Un jour de carême, étant à sa maison de plaisance de Meudon et mangeant de la viande, il envoya par Brisambourg, un de ses gentilshommes servants, les meilleurs mets de sa table à la duchesse d'Etampes et à ses compagnes qu'on appelait « les Dames de la petite bande » ou « la petite bande de Mme d'Etampes ». Brisambourg s'avisa alors de

dire que ces dames ne se contentaient pas de manger de la chair crue en carême, qu'elles en mangeaient encore de la cuite, et tout leur saoûl. Le roi voulut le faire pendre ; il réussit à s'enfuir.

Les charges de la Cour et de l'armée, toutes les grandes dignités se donnaient ou aux compagnons des débauches de sa maîtresse ou à ses parents.

Aux Tournelles, au Louvre et aux autres Palais royaux, il faisait préparer des appartements à celles que la naissance, la beauté et les charges rendaient considérables, afin de les voir à toute heure et sans scandale. Il avait les clefs de leurs chambres et y entrait la nuit à telle heure qu'il voulait sans heurter ni faire de bruit. On dit même qu'une nuit étant allé trouver une fort belle dame de sa cour, il fut surpris par le mari venu pour le tuer ; mais le roi lui porta son épée à la gorge et le mit dehors. Puis il reprit sa place et remit la dame le mieux qu'il put de la frayeur qu'elle avait eue.

« Cette dame était bien heureuse, conclut doucement Brantôme, d'avoir trouvé un si bon champion et protecteur de son c..., car onques depuis le mari ne lui osa sonner mot, mais lui laissa tout faire à sa guise. »

Une grande dame, ayant eu du roi un fils du nom de Villecouvin, le pria de lui assigner quelque

peu de bien pour l'enfant qu'il lui avait fait. François Ier lui assigna deux cent mille écus en banque. « Je crois, dit encore Brantôme, qu'il y a plusieurs femmes parmi le monde, et même en France, que si elles pensaient produire des enfants à tel prix, les rois et les grands monteraient aisément sur leurs ventres. »

On conte encore qu'une fois, en quelque compagnie privée, François Ier voulut que de grandes et belles dames lui fussent représentées dévêtues et nues : sa volonté fut faite.

Mme de la Borne, qui ne refusait rien aux caprices du roi, lui fit savoir que son mari l'avait menacée de mort pour ses infidélités conjugales : le roi supprima le mari trop sévère.

François Ier éprouvait-il quelques difficultés à enrôler dans son bataillon galant des recrues désirables, et celles-ci refusaient-elles les appartements offerts au Louvre, aux Tournelles, à Meudon ; leurs maris étaient tenus en surveillance et, à la moindre infraction, ils avaient le cou coupé. Que si certaines femmes n'avaient pas en elles un charme suffisant pour plaire, elles pouvaient et devaient se faire remplacer par leurs filles, leurs nièces, quelques beautés fraîches et neuves.

C'est ainsi que Diane de Poitiers sauva la vie à

son père Saint-Vallier. On sait que celui-ci, en descendant de l'échafaud, gracié au dernier moment, s'écria : « Dieu sauve le bon c... de ma fille qui m'a si bien sauvé ». Le peuple appelait Diane *la jument du roi*, au dire des commentateurs de Rabelais ; mais elle fut peu de temps sa maîtresse : elle passa au jeune Dauphin, qui devait être Henri II.

Faut-il encore compter parmi les maîtresses du roi Louise de Clermont-Tallard que François I^er se plaisait à nommer « sa grenouille »,

Disant que c'est un poisson que l'eau souille ? (1)

Ces délicatesses donnent le ton de la cour. Le roi s'inquiétait aussi très fort que ses honnêtes gentilshommes ne fussent jamais sans maîtresses. Et, souvent aussi, quand il les voyait en discussion avec elles, il intervenait et donnait son avis. A ses plus familiers, il n'était point avare de contes plaisants dans le genre de celui-ci : « Un jour, une belle jeune dame vint à la cour et se laissa aller fort doucement aux persuasions des grands et surtout du Roi. Lequel, un jour, ainsi qu'il voulut planter

(1) Brantôme, *Vies des Dames galantes*, Disc. I, p. 93, 120, 267; — Sauval, *Galanteries des rois de France*, t. II, p. 201 sqq. ; — Cl. Marot, *Epigrammes*, I^re partie, XIII, Paris, 1867, p. 234.

son étendard bien arboré dans son fort, elle qui avait ouï dire, et qui commençait déjà à le voir, que quand on donnait quelque chose au Roi, ou que quand on le prenait de lui et qu'on le touchait, le fallait premièrement baiser, ou bien la main, pour le prendre et toucher ; elle-même, sans autre cérémonie, n'y faillit pas, et, baisant très humblement la main, prit l'étendard du Roi et le planta dans le fort avec une très grande humilité; puis lui demanda de sang-froid comment il voulait qu'elle le servît, ou en femme de bien et chaste, ou en débauchée. Il ne faut point douter qu'il lui en demandât la débauchée, puisqu'en cela elle y était plus agréable que la modeste : en quoi il trouva qu'elle n'y avait perdu son temps, et après le coup et avant, et tout; puis lui faisait une grande révérence en le remerciant humblement de l'honneur qu'il lui avait fait, dont elle n'était pas digne, en lui recommandant souvent quelque avancement pour son mari. »

Le Roi n'en épargna pas le conte, qui courut à plusieurs oreilles.

Tous les contes qui égayaient la cour n'étaient pas du crû royal; plus d'un même représentait François Ier en une posture de Sganarelle qu'il eût peut-être médiocrement goûtée. L'un de ces derniers

était parvenu aux oreilles de Brantôme qui le transmet avec sa verdeur habituelle.

« Le roi François ayant en main une fort belle dame qui lui a longtemps duré : allant un jour inopiné à la dite dame et en heure inopinée coucher avec elle, vint à frapper à la porte rudement, ainsi qu'il devait et avait pouvoir, car il était maître. Elle était, pour lors, en compagnie du sieur Bonnivet. C'était en été, et l'on avait mis des branches de feuilles dans la cheminée. Bonnivet, en chemise, se cache sous ces feuillages.

« Après que le Roi eût fait sa besogne avec la dame, il voulut faire de l'eau ; et, se levant, la vint faire dans la cheminée, arrosant le pauvre amoureux de tous côtés, voire et sur le visage, par les yeux, par le nez, la bouche et partout ; possible en échappa-t-il quelque goutte dans la bouche. Le Roi ayant fait, prit congé de la dame et sortit de la chambre. La dame fit fermer par derrière et appela son amant dans son lit, l'échauffa de son feu, et lui fit prendre chemise blanche ; ce ne fut pas sans rire après la grande appréhension, car, s'il eût été découvert, et lui et elle étaient en très grand danger (1) ».

(1) Brantôme, *Vies des Dames galantes*, Disc. IV, p. 394 ; disc. VII, p. 538.

Le Roi grand nez aimait cependant les femmes modérément ; nous entendons qu'il n'avait pas grand attachement pour elles, et qu'il ne les estimait et ne les respectait pas outre mesure. Aussi ses femmes légitimes comptent-elles peu dans sa vie. La première, Claude de France, fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, n'avait pas encore 15 ans lorsqu'elle épousa François de Valois, comte d'Angoulême ; l'année suivante, elle était reine de France. Sa cour fut calme et prude ; le roi la tint à l'écart, comme dans l'ombre d'un cloître. On ne peut cependant lui reprocher, en bonne arithmétique, son indifférence conjugale, puisque, en 10 ans, du 18 mai 1514 au 20 juillet 1524, il fit sept enfants à sa femme. Claude de France, à 25 ans, avait subi sept accouchements.

François Ier épousa sa seconde femme Éléonore d'Autriche, alors que, prisonnier à Madrid, ce mariage lui fut imposé comme rançon de sa liberté. Déjà veuve du roi de Portugal, Éléonore mena à la cour de France une existence très effacée. Le roi fut même avec elle très chiche de manifestations conjugales, si nous en jugeons par cette épigramme de Marot adressée à M. de la Rochepot, qui avait gagé contre la Reine que le Roi coucherait avec elle :

Or ça, vous avez vu le roi,
Ai-je gagné ? dites, madame.
Toute seule je vous en crois,
Sans le rapport de lui, ni d'âme.
Vrai est qu'au propos que j'entame,
Le Roi servirait bien d'un tiers.
Vous êtes deux témoins entiers,
Car l'un est dame et l'autre maître ;
Mais j'en croirais plus volontiers
Un enfant qui viendrait de naître (1).

En réalité, il semble bien que François I^er prenait les femmes, « quand il en avait affaire, à ses repas, comme d'autres viandes de son dîner et de son souper. » Par malheur, il aima sans discernement, courant le guilledou, cherchant des aventures avec des filles et femmes de bourgeois, « embrassant qui l'une, qui l'autre, dit Brantôme, comme de ce temps-là tel n'était pas galant qui ne fût putassier ; dont il en prit la grande vérole, qui lui avança ses jours. »

D'après Mézeray, l'ulcère malin qui causa la mort du roi le rongeait dès 1539. Brantôme place l'événement avant 1525. « Après s'être vu échaudé et mal mené de ce mal, il avisa à faire l'amour bien galamment. Pour ce, il institua sa belle

(1) Clément Marot, *Epigrammes*, 1re partie, XXIX, Ed. Paris 1867, p. 246.

cour ; et pour se garantir des vilains maux, et ne plus souiller son corps des ordures passées, il s'accommoda et s'appropria d'un amour moins salaud, mais gentil, net et pur. »

Mézeray avait entendu dire que François Ier avait pris ce mal de la belle Ferronnière, une de ses maîtresses, dont le mari avait été chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous les deux. Les uns présentent cette belle personne comme la femme d'un marchand de fer, d'autres comme la femme d'un avocat : « Ce roi, conte Louis Guyon, rechercha la femme d'un avocat de Paris, très belle et de bonne grâce, que je ne veux nommer, car il a laissé des enfants pourvus de grands états et qui sont gens de bonne renommée : auquel cette dame ne voulut onques complaire, mais au contraire le renvoyait avec beaucoup de rudes paroles, dont le roi était contristé. Ce que connaissant aucuns courtisans et maquereaux royaux, dirent au roi qu'il la pouvait prendre d'autorité et par la puissance de sa royauté. Et de fait l'un d'eux l'alla dire à cette dame, laquelle le dit à son mari. L'avocat voyait bien qu'il fallait que lui et sa femme vidassent le royaume ; encore auraient-ils beaucoup à faire de se sauver s'ils ne lui obéissaient. Enfin le mari dispense sa femme de s'accommoder

à la volonté du roi, et afin de n'empêcher rien en cette affaire, il fit semblant d'avoir affaire aux champs pour huit ou dix jours. Cependant, il se tenait caché dans la ville de Paris, fréquentant les bourdeaux, cherchant la vérole pour la donner à sa femme, afin que le roi la prît d'elle; et trouva incontinent ce qu'il cherchait, et infecta sa femme, et elle ensuite le roi, lequel la donna à plusieurs autres femmes qu'il entretenait, et n'en ont jamais bien guéri, car tout le reste de sa vie, il fut malsain, chagrin, fâcheux, inaccessible. »

Or les *Gracieux adieux faits aux dames de Paris* par Clément Marot citent, parmi les recrues de la prostitution, une *Belle Ferronnière* (vers 17), qui serait une vulgaire ribaude accessible à tous venants. S'il était possible de l'identifier, qu'adviendrait-il de la légende quelque peu romantique ? Mais rien ne nous le permet.

Une seule chose est sûre, c'est la maladie de François I^er, qui l'emporta à 53 ans :

> L'an mil cinq cent quarante-sept,
> François mourut à Rambouillet
> De la vérole qu'il avait (1.)

(1) Brantôme, discours 61 : *Henri II*, édition de 1788, t. V, p. 329; — Louis Guyon, *Diverses leçons*, Lyon 1625, t. II, liv. I, p. 109; — Saint-Edme, *Amours et galanteries des Rois de France*,

Le sérail de Henri II fut moins considérable que celui de François 1er, mais sa cour était tout aussi corrompue. Lorsqu'il monta sur le trône, à vingt-huit ans, il était déjà depuis longtemps l'amant de Diane de Poitiers que son père lui avait donnée pour gouvernante. Elle avait dix-sept ans de plus que lui, et c'est précisément le jour où le Dauphin eut dix-sept ans qu'elle le fit profiter de son expérience amoureuse. Il y prit goût puisque, malgré la grande différence d'âge, Diane a toujours entièrement possédé le roi à sa volonté. Elle avait d'ailleurs une beauté prenante, des traits réguliers, le teint le plus uni qu'on pût voir, des cheveux bouclés et d'un noir de jais, des dents, une jambe, une gorge et des mains admirables, une taille haute et une démarche pleine de noblesse. Il est vrai de dire qu'elle lutta fort habilement et avec une grande ténacité contre les atteintes de l'âge. On raconte que, dans les plus grands froids, elle se lavait le visage avec de l'eau de puits, rejetant toute espèce de poudre et de pommade. Eveillée le matin dès six heures elle montait ordinairement à cheval, faisait une ou deux lieues, et venait se remettre dans son lit où elle lisait jusqu'à midi.

t. I, p. 284 ; — Œuvres de Clément Marot, édition Guiffrey, Paris 1781, t. III, p. 115.

« Je l'ai vue, dit Brantôme, à l'âge de soixante-dix ans, aussi belle de face, aussi fraîche et aussi aimable qu'à l'âge de trente ans. Je la vis six mois avant qu'elle mourût ; sa beauté, sa grâce, sa majesté, sa belle apparence n'avaient rien perdu ; et surtout elle avait une très grande blancheur, sans se farder aucunement ; mais on dit bien que tous les matins elle usait de quelques bouillons composés d'or potable et d'autres drogues » (1).

Diane de Poitiers eut des appartements aux Tournelles, au Louvre et dans toutes les maisons royales ; elle acheta l'hôtel de la duchesse d'Etampes, celui de Rocquencourt, contrôleur général des finances, l'hôtel Barbette, etc. En octobre 1548, le roi lui donna à vie le duché de Valentinois ; elle en prit le titre. Elle avait aussi en propriété personnelle le beau château d'Anet, bâti pour elle, et où elle se retira à la mort du roi.

Au château de Madrid, Henri II mêla ses chiffres avec ceux de sa maîtresse ; au Louvre, il entrelaça les H avec les D et les Δ de sa Diane. Partout on retrouvait des cors, des chiens, des croissants, des cornes d'abondance, et autres ornements que les

(1) Brantôme, *Vies des dames galantes,* disc. IV, p. 371 ; disc. V, p. 430 ; *Histoire particulière de la Cour de Henri II,* publiée par les *Archives curieuses de l'Histoire de France.* Paris 1835, 1^re série t. III, p. 280.

poètes donnent à la déesse de la chasse. Il avait pris pour devise : *Donec totum impleat orbem*, que d'aucuns ont interprété comme une allusion au désir et à l'espérance de voir s'arrondir le ventre de sa maîtresse.

Diane ne manquait cependant pas de donner des coadjuteurs au roi, qui en riait. Un jour qu'elle se trouvait couchée avec le maréchal de Brissac, Henri II entre à l'improviste ; et le galant n'a que le temps de se coucher sous le lit. Le roi, sous prétexte qu'il a faim, fait apporter des confitures, et il en jette une boîte sous le lit en disant : « Tiens, Brissac, il faut que chacun vive. »

Ces aventures ne l'empêchaient point de traiter Diane en vraie favorite royale. Ainsi à Lyon, sur son désir, fut représentée au naturel une chasse de Diane et de ses compagnes et vierges forestières. La déesse et toutes ses belles compagnes étaient les femmes des hommes les plus distingués de la ville. « Et non seulement le roi, mais tous les galants de la cour, prirent un beau et merveilleux plaisir à contempler et mirer celles de ces belles nymphes si folâtrement accoutrées et retroussées qu'elles en donnaient autant ou plus de tentations pour monter au second étage que d'admiration et de sujet à louer une si gentille invention. »

Cette liaison, hautement avouée, ne lui interdisait pas absolument de papillonner, tout en réservant jalousement pour sa maîtresse le meilleur de son affection et de son estime. Il eut de très grandes privautés avec la princesse Anne d'Este, que son père le duc de Ferrare était accusé d'aimer au moins autant que sa propre femme, et qui avait épousé en 1548 François de Lorraine, père des Guises. C'est sans doute à elle que Brantôme fait allusion lorsqu'il dit qu'une princesse étrangère se laissa engrosser par Henri II pendant un voyage de quatorze mois que son mari fit à la guerre d'Italie.

Henri II admit aussi dans sa couche, en passant, Mlle de Flamyn, une toute jeune fille d'honneur, Ecossaise, qui avait sans doute accompagné en France Marie Stuart, femme de François II. La jeune personne ne fit d'ailleurs pas une héroïque résistance ; bien loin de là, elle étalait son succès et s'en glorifiait. « Laquelle, dit Brantôme, ayant été enceinte du Roi, elle n'en faisait pas la petite bouche, mais très hardiment disait en son escossiment francisé : « J'ai fait tant que j'ai pu que, dieu merci, je suis enceinte du roi, dont je m'en sens très honorée et très heureuse ; et si je veux dire que le sang royal a je ne sais quoi de plus suave et friande liqueur que l'autre, tant je m'en

trouve bien, sans compter les bons biens de présents que l'on en tire. » Cette dame, comme tant d'autres, était d'avis que ce n'était point infamant de coucher avec son roi, et que putains sont celles qui s'adonnent aux petits, mais non pas aux grands rois et galants gentilshommes. »

D'après Dreux du Radier, Henri II eut aussi pour maîtresse Nicole de Savigny, demoiselle de Saint-Rhémy, dont il aurait eu un fils qui porta pour armes « d'argent à une face d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or ». La même Nicole eut pour amant Claude de la Baume de Montrevel, archevêque de Besançon et abbé de Chaulieu et prétendait qu'il y avait engagement de mariage entre elle et ce prélat (1).

A cette époque, les épouses de nos rois ne comptaient guère dans la vie nationale; elles étaient là pour assurer la continuation de la race, et s'en tiraient parfois assez mal. Cette observation ne s'applique certes point à la femme de Henri II, qui compta peut-être beaucoup trop. Toutefois, si nous

(1) Sauval, *Galanteries des Rois de France,* t. II, p. 222 sqq ; — Brantôme. *Vies des Dames Galantes.* Disc. III, p. 285; disc. VII, p. 548; — Dreux du Radier, *Mémoires des Reines et Régentes de France,* t. V, p. 1 ; Saint Edme, t. I, p. 335; — *Satyre Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne,* édition Le Duchat, Ratisbonne 1696, p. 108, 416.

avons à nous occuper de celle qui eut la responsabilité du massacre de la Saint-Barthélemy, c'est sans aucune estime ni sympathie que nous enregistrons sa façon d'entendre la galanterie, uniquement comme auxiliaire de la politique. Catherine de Médicis, l'astucieuse Florentine, faillit bien pourtant être répudiée, dans les premières années de son mariage, « tant pour sa stérilité que pour les apparences de son mauvais naturel ». Mais sans hésitation elle gagna à sa cause la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers, « afin qu'elle l'entretînt avec Monsieur le Dauphin son mari, et n'eut point de honte d'être comme maquerelle, pourvu qu'elle parvînt à son intention ».

Ses efforts furent récompensés et bien récompensés, puisqu'elle donna sept enfants à Henri II. Elle voulut alors s'occuper des affaires, gouverner. Et par quels moyens ? Elle avait à son service deux cents filles d'honneur, toutes fort belles, chargées de favoriser sa politique. « Elles avaient leur libre arbitre pour être religieuses, aussi bien de Vénus que de Diane, pourvu qu'elles eussent de la sagesse, de l'habileté et savoir pour se garder de l'enflure du ventre ». C'étaient autant de coquettes, qu'elle traînait avec elle comme autant de boute-feux pour arracher du cœur des princes et des seigneurs du

royaume leurs plus secrètes pensées. Sur son ordre, ces femmes allaient au-devant des hommes désignés et s'offraient. Au reste, Catherine de Médicis savait, à l'occasion, présenter son bataillon volant dans des conditions favorables. « Au mois de mai 1577, dit P. de Lestoile, la Reine mère offrit un banquet à Chenonceaux. Les dames les plus belles et honnêtes de la Cour, étant à moitié nues et ayant leurs cheveux épars comme épousées, furent employées à faire le service. »

C'est ainsi que Catherine de Médicis parvint à endormir le roi de Navarre ; connaissant son humeur, elle lui jeta à la tête Mlle de Rouet, une de ses filles d'honneur, à qui elle avait commandé « de l'entretenir et de lui complaire en ce qu'elle pourrait ». Elle n'y manqua point, et momentanément Antoine de Bourbon fut calme. Pour débaucher le prince de Condé, Catherine lui avait baillé la demoiselle de Limeuil, une autre de ses filles d'honneur dont il était amoureux; mais celle-ci eut la maladresse, malgré les sages conseils de la reine, de se trouver incommodée pour neuf mois; elle fut chassée. Et toutes ses intrigues, toutes ses menées aboutirent, selon son plus vif désir, à une petite guerre civile, si justement appelée « guerre des amoureux ».

Quant à ses fils, elle les corrompit dès leur première jeunesse pour garder sur eux toute son influence. Femme hommasse, dit d'Aubigné, elle les faisait « solliciter par des maquereaux qu'elle plaçait auprès d'eux. Elle n'avait même point de honte de leur servir de maquerelle, pour leur faire oublier toutes leurs affaires en les enivrant de toutes voluptés ».

D'après Bassompierre, elle s'entremettait bien dans les amours de ceux à qui elle avait affaire ; mais elle vécut, pour son propre compte, en une entière chasteté de corps. Ce n'est pas l'avis de Brantôme ni de d'Aubigné qui l'accusent d'avoir aimé le plus grand prélat de son temps et d'avoir su faire de bons choix parmi les seigneurs renommés pour leur priapisme. Les huguenots se vengèrent d'ailleurs d'elle en faisant fondre exprès une fort grosse et grande couleuvrine, qu'ils baptisèrent du nom de la Reine-mère, à cause, disaient-ils, qu'elle avait le calibre plus grand et plus gros que les autres.

Enfin le *Manifeste des Dames de la Cour* lui fait faire un acte de contrition suffisamment explicite :

« Pour régner, combien de péchés j'ai commis, tant de ma personne que de morts violentes à l'endroit des autres, et même de nos plus proches,

élevant mes enfants en tous vices, blasphèmes et perfidies, et mes filles en liberté impudique, souffrant et autorisant un bordel en ma cour (1) ».

« Le 5 décembre 1560 mourut à Orléans le roi François II, ayant régné 17 mois 17 jours 17 heures, à l'âge de 17 ans. »

Ces quelques lignes du journal de Pierre de Lestoile nous dispensent de tout commentaire sur le fils aîné de Catherine de Médicis.

Charles IX, le second fils de la Florentine, interrompt quelque peu la tradition des souverains galants. Il aima les femmes, dit Brantôme, plutôt par souci de sa réputation que par lasciveté, car il était presque déshonorant d'être chaste. Il fut donc sobre dans ses manifestations galantes.

Il fut bien accusé d'aimer Marguerite de Navarre, sa sœur, et même soupçonné d'aimer sa mère et d'en être aimé; mais ces deux princesses eurent des

(1) *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, Reine-mère*, 1575, p. 20 sqq.; — Brantôme, *Catherine de Médicis*, éd. 1788, t. II, p. 308; Discours IV, p. 336; — Sauval, *Galanteries des rois de France*, t. II, p. 250 sqq.; — P. de Lestoile, *Journal de Henri III*, mai 1577; — Agrippa, d'Aubigné, *Les Tragiques*, éd. elzévir, Paris 1857, l. II, p. 101; — *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, Paris, 1803, 2e partie, p. 168; — *Le Manifeste des Dames de la Cour*, 1587, publié dans le *Journal de Henri III*, décembre 1587.

ennemis si farouches, et d'ailleurs des mœurs si ouvertement légères, que les accusations étaient plutôt lancées contre elles.

« Le roi Charles IX, dit Brantôme, ne se souciait au commencement des dames, mais se souciait plutôt à passer son temps en exercice de jeunesse. Toutefois feu M. de Sipierre, son gouverneur, et qui était le plus honnête et le plus gentil cavalier de son temps, et le plus courtois et révérencieux aux dames, en apprit si bien la leçon au roi son maître et disciple, qu'il a été autant à l'endroit des dames qu'aucuns rois ses prédécesseurs. Quand il vint sur l'âge d'amour il servit quelques honnêtes dames et filles que je sais, mais avec si grand honneur et respect que le moindre gentilhomme de sa cour eût su faire. »

Son gouverneur ne fut pas le seul à tenter son éducation érotique. Dès qu'il eut l'âge d'exercer, toutes les dames s'empressèrent à lui donner de l'amour ; mais il préférait la chasse et autres divertissements violents. Un jour Mme de Montpensier lui ayant fait la guerre au sujet de son insensibilité, il lui jura que s'il se mettait à caqueter, il donnerait tant d'exercice à toutes les dames qu'elles se repentiraient d'avoir éveillé le lion qui dormait. En effet, pendant quelque temps il poussa la fleurette à

droite et à gauche sans s'engager dans aucune intrigue. Il choisit enfin une fille de fort bonne maison pour sa maîtresse. Laquelle ? On s'est perdu en conjectures. Les uns ont prononcé le nom de la femme de Charles de Gondi ; d'autres, celui de Madeleine Bourdeille, sœur de l'abbé de Brantôme, et fille d'honneur de Catherine de Médicis, à propos de laquelle on lit, dans la *Bibliothèque de Madame de Montpensier,* sous le n° 31 : « L'histoire véritable de Jeanne la Pucelle, par Mme de Bourdeille. »

Charles IX fut moins discret — il avait moins de raisons de l'être — à l'égard de Marie Touchet dont il s'éprit à Orléans. Bassompierre conte qu'Antragues, gouverneur d'Orléans, offrit une jeune fille nommée Marie Touchet, d'excellente beauté, au roi Charles, moyennant quoi il eut la vie sauve ; et la fille fut produite au roi qui la dévirgina, et elle lui ; puis, étant devenue grosse, elle accoucha d'un fils qui mourut.

Cependant le roi devint amoureux de Madame de Clermont d'Antragues, et de Madame de Narmoustier, et ne se soucia plus de Marie Touchet, jusqu'à ce qu'au bout de trois ans l'ayant vue en une fenêtre comme il allait au palais, il lui prît envie de la revoir, et l'engrossa de nouveau d'un fils. Le roi

Charles étant à la mort, le recommanda à la reine sa mère.

Marie Touchet depuis se maria avec le même Antragues qui l'avait produite au roi Charles.

Les relations du roi avec cette petite bourgeoise durent avoir quelque caractère affectueux puisque, lorsqu'il épousa Elisabeth d'Autriche en 1570, Marie Touchet, ayant vu le portrait de la future reine, se permit de dire que l'Allemande ne lui faisait aucunement peur. On sait qu'elle était la fille d'un apothicaire d'Orléans, et que Charles IX continua à l'aimer quand il fut marié. A ses derniers moments — il n'avait que vingt-quatre ans — il la recommanda à Gondy, premier gentilhomme de sa chambre. Quelques chroniqueurs prétendent même qu'il mourut pour s'être livré à des excès avec elle alors qu'il était déjà fort affaibli. D'autres assurent qu'il fut empoisonné par les Gondy, un d'eux l'ayant trouvé couché avec sa femme.

Quoi qu'il en soit, il semble bien avoir participé à la débauche de son frère le duc d'Alençon (Henri III) et d'Henri de Navarre, qui devait monter sur le trône sous le nom d'Henri IV.

En septembre 1573, en effet, on intercepta une lettre écrite de Paris par un courtisan, dans

laquelle il était parlé d'un scandale qui faisait l'entretien de la Ville et de la Cour : « J'ai vu, disait l'auteur de cette lettre, les trois rois, qu'on appelle le Tyran (Charles IX), le roi de Pologne (Henri III) et le roi de Navarre qui, pour rendre grâce à Dieu pour la paix et leur délivrance, ne cessaient de le dépiter et provoquer à vie, par leurs lascives puanteurs et autres tels sardanapalismes. Je sus comment ces trois beaux sires s'étaient fait servir, en un banquet solennel, par des putains toutes nues, auxquelles, après le banquet, et après en avoir abusé et pris le plaisir, ils brûlèrent avec des torches allumées le poil de leurs parties honteuses(1) ».

Ce sont bien là façons d'Henri III et de ses mignons. Nous allons les voir à l'œuvre.

(1) Brantôme, *Vies des Dames galantes*, disc. VII, p. 551 ; — *Mémoires et Journal de Pierre de Lestoile*, 1573 ; — *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, 2e partie, p. 101 ; — *Bibliothèque de Mme de Montpensier*, publiée dans la *Description de l'île des Hermaphrodites*, Cologne, 1724, p. 291 ; — Sauval, *Galanteries des Rois de France*, t. II, p. 236, 288 ; — Saint-Edme, t. I, p. 363.

CHAPITRE II

SOUVERAINS GALANTS

HENRI III ET SES MIGNONS

Les premières maîtresses d'Henri III. — La syphilis du roi. — Les « Mignons de couchette ». — Sorcelleries de Henri III. — Les Hermaphrodites, « garces du cabinet ». — Paillardises, luxures et viols. — Intimités du roi-femme et de ses mignons. — Mariages unisexuels. — Les dévotions lubriques. — Confréries de Pénitents : le fouet du Roi.

Henri III avait vingt-trois ans lorsqu'il succéda sur le trône de France à son frère Charles IX. Rien, dans sa jeunesse, ne pouvait laisser prévoir les orgies d'un genre spécial qu'il devait, comme roi, révéler à son peuple. Alors qu'il n'était encore que duc d'Anjou, il prit dans les bonnes grâces de la belle Rouet, fille d'honneur de Catherine de Médicis, la succession d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV. Mais le duc d'Anjou ne s'attarda pas avec elle, puisqu'à dix-huit ans il tomba amoureux de Renée de Rieux, dite la belle Châteauneuf, âgée de dix-neuf ans et fille d'honneur elle aussi de Catherine de Médicis. Nous savons que la cour de Catherine était d'une impu-

dicité remarquable, « témoin la Rouet, Montigny, Châteauneuf, Atri et autres, desquelles la chasteté est si peu connue qu'elle ne trouverait pas un seul témoin chez tous les courtisans (1) ».

La beauté de la Châteauneuf, célébrée par Desportes lyriquement, retint le duc d'Anjou pendant plusieurs années. Un instant peut-être il pensa à l'épouser, mais son amour pour Marie de Clèves vint interrompre cette aventure. Alors il songea à caser son ancienne maîtresse; il invita Nantouillet, prévôt de Paris, à l'épouser. Mais celui-ci déclina l'étrange honneur et répondit que « pour épouser une fille de joie, il attendrait que Sa Majesté eût établi des bordeaux dans le Louvre ». Cette réponse lui coûta cher, car, sur ordre du roi, son hôtel fut pillé, et on lui vola plus de cinquante mille livres qui furent données en compensation à M^lle^ de Châteauneuf (2).

Deux ans plus tard, Henri III épousait Louise de Vaudemont, petite-fille du duc de Lorraine, sur qui François de Luxembourg avait eu des vues.

« Le jeudi 17 février 1575, le Roi ayant avisé messire François de Luxembourg, de la maison

(1) *Le Tocsin contre les massacreurs et auteurs de confusions en France*. A Reims, 1579, p. 42.

(2) *Mémoires et Journal de Pierre de Lestoile*, 1573.

de Brienne, venu à son sacre et mariage, et sachant qu'il avait fait l'amour à la reine sa femme, Louise de Vaudemont, prétendant l'épouser, lui dit ces mots : « Mon cousin, j'ai épousé votre maîtresse; mais je veux en échange que vous épousiez la mienne ». Il voulait dire la Châteauneuf, demoiselle bretonne de la suite de la Reine mère, qui avait été sa favorite avant qu'il fût roi et marié. »

M. de Luxembourg demanda un délai; et le roi le pressant, il quitta la cour en diligence (1).

De cette femme que Henri III vient d'épouser, il est peu question dans sa vie; le *Journal de Lestoile* nous conte seulement ses fréquents mais vains pèlerinages à Chartres pour demander à Dieu une postérité. Cependant quelques lignes du *Manifeste des Dames de la Cour* la représentent comme s'étant consolée un instant des complexes infidélités de son royal époux :

« Me sentant en cour désespérée de l'insolente et impudique vie de mon mari, je fus quasi préparée de mettre mon amour au Guisard, par les menées du Cardinal et de cette prude femme la Mirande ».

Cette humble personne ne compte guère pour Henri III. Hors des maîtresses avérées, il satisfait

(1) P. de Lestoile, *Journal de Henri III*, février 1575.

çà et là des passionnettes pour Mme d'Elbeuf, qui ne le retint guère, et Mme de Sauve, trop occupée par ailleurs avec le roi de Navarre.

Gabrielle d'Estrées lui fut aussi offerte par Epernon, amant de Diane, sœur aînée de Gabrielle. Henri III la paya six mille écus, mais en fut bientôt dégoûté, disant que, pour du blanc et du maigre, il en trouvait assez dans la reine sa femme (1).

Plus grave et plus profond fut son amour pour Marie de Clèves, qui épousa à seize ans Henri Ier, prince de Condé. Il triompha d'elle grâce à la reine Marguerite de Navarre, sa sœur, et au duc de Guise, beau-frère de Marie. La première entrevue décisive eut lieu au Louvre : la victime fut remise dans les bras du débauché par les deux entremetteurs. Pendant longtemps il porta pendu à son cou le portrait de la princesse de Condé ; et loin d'elle, lorsqu'il lui écrivait, il signait de son sang. Il est vrai qu'il avait donné les mêmes marques de tendresse à la Châteauneuf. Il paraît bien certain qu'il voulait l'épouser au retour de son voyage en Pologne ; mais Marie mourut presque subitement le 30 octobre 1574. En apprenant cette nouvelle, « il tomba à la renverse, et resta froid et aussi

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, Paris 1803, 2e partie, p. 176.

immobile que s'il eût été mort ». Durant près de trois jours, il se refusa à boire et à manger (1).

Cette mort foudroyante suffit-elle pour expliquer la transformation de Henri III ? Il est difficile de l'affirmer. Mézerai constate que, depuis ce jour-là, le roi eut peu d'attachement pour les femmes, et que d'ailleurs son aventure de Venise avait contribué à lui donner un autre penchant. C'est qu'en effet, « pendant le court séjour que Henri III fit à Venise en 1574, à son retour de Pologne, entre plusieurs dames et courtisanes qu'il vit, une de ces dernières lui fut trop prodigue d'une faveur qu'il se repentit toute sa vie d'avoir acceptée. Aussi dit-on qu'il était incapable de faire des enfants à cause de la vérole qui le rongeait et des lascivetés qui l'avaient énervé (2) ».

De fait, à peine au Louvre, il semble à dessein ne plus vouloir encombrer sa vie d'une maîtresse en titre. S'il ne délaisse pas complètement les femmes, elles ne sont plus guère pour lui que de méprisables instruments d'une volupté hâtive. Ses goûts vont notoirement, trop publiquement ailleurs. Dès lors

(1) *Mémoires et Journal de Pierre de Lestoile*, 1573; — Brantôme, *Vies des Dames galantes*. Disc. VII, p. 554.

(2) Mézerai, *Abrégé chronologique*, année 1574; *Satyre Ménippée*, p. 144 et 148.

les favoris du roi tiennent à la cour une place exagérée, et le peuple les flétrit du surnom de *mignons*. Leur apparition, d'après Lestoile, daterait de 1576; et dès l'année suivante une épigramme anonyme notait d'infamie quelques-uns de ces trop proches compagnons du roi :

Les Mignons de l'an 1577.

Saint-Luc, petit qu'il est, commande bravement
A la troupe Hautefort, que sa bourse a conquise,
Mais Quélus, dédaignant si pauvre marchandise,
Ne trouve qu'en son cul tout son avancement.
D'O, cet archilarron, hardi, ne sais comment,
Aime le jeu de main, craint aussi peu la prise;
L'Archant d'un beau semblant veut cacher sa sottise;
Sagonne est un peu bougre et voudrait bien sembler
Etre honnête homme un peu : mais il n'y peut aller.
Riberac est un sot, Tournon une cigale,
Saint-Mégrin, sans sujet, bravache audacieux.
Je parlerais plus haut, sans la crainte des dieux,
De ceux qui tiennent rang en la belle cabale (1).

La liste est incomplète pour bien des raisons. Il y manque Villequier, le beau-père de François marquis d'O, et Roger de Bellegarde, le grand écuyer, à qui la beauté servit fort à faire sa fortune auprès de Henri III; et Argues et Caumont, dont la faveur

(1) *Journal de Henri III*, octobre 1577.

inquiétait si fort Saint-Luc ; car « le roi les aimait si ardemment que Saint-Luc était laissé les soirs dans un cabinet, tandis que le roi, dans son cabinet d'en haut, passait une grande partie de la nuit avec ses deux nouveaux favoris, ce qui affligeait fort Saint-Luc (1) ».

Il y manque aussi Maugiron, tout particulièrement intime, ainsi que Caylus et Saint-Mégrin, avec le roi. Ils étaient de ceux qui prétendaient « qu'un roi ne se doit familiariser, sinon en son cabinet, avec quelque noblesse particulière, là où Dieu sait quel beau ménage ils faisaient à la Turquesque. Aussi les petits enfants criaient tout haut que Caylus et Maugiron étaient bardaches (2) ».

En avril 1578, Caylus est grièvement blessé dans un duel. Le roi l'allait voir tous les jours, et ne bougeait du chevet de son lit. Il promit même aux chirurgiens cent mille francs s'ils le guérissaient; et il disait au blessé : « Vous savez bien que je vous aime plus que moi-même. » Caylus mourut après trente jours de maladie.

Maugiron, blessé à mort dans le même duel, mourut aussi. Et le roi, agenouillé sur son cadavre, « colla sa bouche entre les deux parties honteuses ».

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, 2^e partie, p. 122.
(2) *La vie et faits notables de Henry de Valois*, 1589, p. 35.

Puis il fit tondre la tête de ses mignons, emporter et serrer leurs blonds cheveux.

Quelques mois plus tard, Saint-Mégrin est tué au sortir du Louvre ; et le roi, « pour célébrer la mémoire de ses trois favoris, à cause des rares paillardises et blasphèmes étant en eux, leur fit élever un superbe monument en marbre ».

Saint-Mégrin avait succombé sous les coups de gens à la solde du duc de Guise, parce que « ce mignon passait pour entretenir sa femme. Le roi de Navarre, apprenant cette nouvelle, dit : « Je sais bon gré au duc de Guise, mon cousin, de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette comme Saint-Mégrin le fît cocu. C'est ainsi qu'il faudrait accoutrer tous ces autres petits galants de la cour, qui se mêlent d'approcher les princesses pour les mugueter et leur faire l'amour. »

On dit de Saint-Mégrin qu'en mourant il donna « son âme à Dieu, son corps à la terre, et son c... à tous les diables (1) ».

Enfin l'âme damnée du roi, au dire des pamphlets, c'était Nogaret, duc d'Epernon, représenté le plus souvent comme un sorcier.

(1) *La vie et faits notables de Henry de Valois* p. 58; — *Journal de Henri III*, février 1578; — *Confession catholique du sieur de Sancy*, liv. I, ch. VII, p. 362.

« Henri, écrivait un pseudo *Enfant de Paris*, vous savez bien que tout aussitôt que vous vîtes Nogaret diable d'enfer figuré en homme, vous l'appelâtes votre frère en l'accolant, et la nuit suivante il coucha dans votre chambre, seul avec vous dans votre lit.

« Vous savez bien que toute la nuit il tint sur votre ventre, droit au nombril, un anneau et sa main liée dans la vôtre, et fut le matin votre main trouvée comme toute cuite, et mit sur icelle un applic, et ce matin il vous montra que dans la pierre de son anneau était là votre âme figurée.

« L'on tient que ce dit Nogaret eut affaire un certain jour à une fille de joie en la chambre secrète, de quoi icelle pensa mourir, suivant le récit qu'elle en a fait à ses privés amis, certifiant que Nogaret n'est point un homme naturel, parce que son corps est trop chaud et brûlant.

« M^me la comtesse de Foix sa femme, laquelle dit qu'elle aime mieux mourir que d'être habitée de lui, a dit que son mariage a été fait par sort et par charme, et en tout contre sa volonté, et que la première nuit fut Nogaret d'elle évanoui, et puis le matin se trouva couché près d'elle, et alors icelui Nogaret la voulait dépuceler, elle ne sut endurer sa chair si chaude qu'elle était. »

Les accusations de sorcellerie atteignaient d'ailleurs jusqu'au roi lui-même.

« La galerie du palais de Henri III, dit d'Aubigné, contenait des portraits du roi parsemés de diables, revêtus en pantalons, avec les postures de l'Arétin ou choses pires que cela. »

« Henry de Valois, d'Epernon et ses autres mignons, content les pamphlets, faisaient quasi publiquement profession de la sorcellerie. Saint-Mégrin, autres et d'Epernon ont fait venir des magiciens et sorciers de diverses parties du monde.

« On a trouvé chez d'Epernon un coffre plein de papiers de sorcelleries auxquels il y avait divers mots d'hébreu, chaldaïques, latins et plusieurs caractères inconnus, esquels alentour y avait diverses écritures et figures, même des miroirs, onguents et drogues avec des verges blanches, lesquelles semblaient être de coudre.

« Au bois de Vincennes on a trouvé nouvellement deux satyres d'argent doré de la hauteur de quatre pouces, tenant chacun à la main gauche et s'appuyant dessus une forte massue, et de la droite soutenant un vase de cristal pur et bien luisant ; élevés sur une base ronde, goudronnée et soutenue de quatre pieds d'étal. Dans ces vases y avait des drogues inconnues, qu'ils avaient pour oblation ;

et ce qui plus en ce est à détester, ils étaient au-devant d'une croix d'or au milieu de laquelle y avait enchâssé du bois de la vraie croix de Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Ces satyres sont estimés par les païens être les dieux des forêts, où on tient que les mauvais esprits se trouvent plutôt qu'en autres lieux. Ils les révèrent pour dieux des bois et lieux écartés, à cause qu'ils pensaient que d'eux leur venait l'habileté à la paillardise (1) ».

Tous ces beaux mignons, odieux au peuple, tant pour leurs façons de faire, qui étaient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoutrements efféminés et impudiques, portaient leurs cheveux frisés et refrisés par artifices, remontant par-dessus leurs petits bonnets de velours, comme font les putains, et leurs fraises de chemises de toiles d'atour empesées et longues de demi pied. Ils savaient « branler à propos la crête d'un panache, garnir et bas et haut de roses et de nœuds des cheveux poudrés, soigner leurs dents aux pastilles de musc, farder leur teint de blanc d'Espagne et

(1) *Les choses horribles, contenues en une lettre envoyée à Henry de Valois par un Enfant de Paris, le vingt-huitième de janvier 1589*; *Satyre Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne*, p. 182, 477 ; *Les sorcelleries de Henry de Valois et les oblations qu'il faisait au diable dans le bois de Vincennes*, 1589.

de rouge, faire les bègues, les las, avoir une voix molle et claire, une paupière languissante et pesante. C'était là le secret pour devenir « garce du cabinet » ; voilà comment on faisait

Par le cul d'un coquin chemin au cœur d'un roi,

dit brutalement, mais trop vraisemblablement, d'Aubigné :

Ces beaux mignons prodiguement
Se vautrent parmi leurs délices
Et peut-être dedans tels vices
Qu'on ne peut dire honnêtement.

Leur parler et leur vêtement
Se voit tel qu'une honnête femme
Aurait peur de recevoir blâme
S'habillant si lascivement :
Leur col ne se tourne à leur aise
Dans le long repli de leur fraise ;
Déjà le froment n'est pas bon
Pour l'empois blanc de leur chemise :
Il faut, pour façon plus exquise,
Faire de riz leur amidon.

Leur poil est tondu par compas,
Mais non d'une façon pareille ;
Car en avant, depuis l'oreille,
Il est long, et derrière bas ;
Il se tient droit par artifice,
Car une gomme le hérisse

Ou retord ses plis refrisés,
Et, dessus leur tête légère,
Un petit bonnet par derrière
Les montre encor plus déguisés.

Je n'ose dire que le fard
Leur soit plus commun qu'à la femme :
J'aurais peur de leur donner blâme
Qu'entre eux ils pratiquassent l'art
De l'impudique Ganymède.
Quant à leur habit, il excède
Leur bien et un plus grand encor ;
Car le mignon, qui tout consomme,
Ne se vêt plus en gentilhomme,
Mais comme un prince, de drap d'or (1).

Un pamphlet mordant a exagéré à plaisir la description du Mignon de cour, qu'il surnomme *Hermaphrodite*, et dont il livre le portrait en costume Henri III, tête de femme, corsage et col Henri III, culotte et courte épée, avec cette inscription :

Je ne suis mâle ni femelle,
Et si je suis bien en cervelle
Lequel des deux je dois choisir.
Mais qu'importe à qui on ressemble,
Il vaut mieux les avoir ensemble,
On en reçoit double plaisir.

(1) *Journal de Henri III*, juillet 1576 ; — Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, livre II, p. 119 ; — *Les vertus et propriétés des mignons*, publié dans le *Journal de Henri III*, 25 juillet 1576.

A sa toilette, qui occupe la meilleure part de son temps, on chante des airs empruntés aux amours du Trimalcion de Pétrone. Aux murs d'un de ses appartements, appelé l'autel d'Héliogabale, la vie de ce prince est dépeinte dans ses actions les plus dissolues. Au ciel d'un lit, on voit représentées les épousailles de Néron avec son mignon Pythagoras, et les lascives occupations de Sardanapale, les méditations de l'Arétin. Comme meubles, on remarque des chaises brisées qui s'allongent, s'élargissent, se baissent et se haussent par ressorts, à volonté : c'était une invention hermaphrodique. Çà et là, des statues accoutrées de l'un et l'autre sexe, Antonius, Néron, Othon, Vitellius, Galenus, Sporus, Demetrius, Apicius, Ganymède, Sardanapale, Héliogabale.

Dans l'empire des Hermaphrodites, la plus grande volupté est tenue pour la plus grande sainteté. Ils ignorent tout autre paradis que la volupté temporelle, qu'ils disent reconnaître par les sens. Ce que le vulgaire nomme adultère doit être en vogue, en honneur et réputation par tout leur empire, comme chose très nécessaire, sans que les maris en puissent, de façon quelconque, être moins estimés ; mais, au contraire, ils en seront honorés et favorisés.

Si quelque mari est jaloux de sa femme, bien qu'il mérite une punition pour un si grand crime, on lui permet de porter la clef de ce dont sa femme aura la serrure, de la tenir renfermée le plus qu'il pourra, pourvu qu'il y ait quelque petite ouverture par où puisse entrer la pluie de Danaé.

Il faut pouvoir user avec toute franchise et liberté des incestes du père avec la fille, du frère avec la sœur, du gendre avec la belle-mère, et autres. Les pères et les mères peuvent trafiquer de leurs enfants pour servir de sacrifice à l'amour.

Les procureurs d'amour sont recherchés, prisés et estimés ; ils seront enrichis et élevés aux dignités supérieures. Les femmes qui se mêleront de pareille fonction seront qualifiées de mère Dame d'honneur et autres noms semblables, jouiront de toutes sortes de privilèges, franchises et immunités (1).

Il était bien digne de régner sur cet empire, ce roi qui, nous dit Lestoile, « se couvrait la nuit les mains de gants et le visage d'une toile préparée, afin de conserver la blancheur de sa peau. Il teignait en noir ses cheveux roux, se frisait, se fardait le visage de blanc et de rouge, se peignait les sourcils. Il était coiffé à peu près comme les dames

(1) *Description de l'Isle des Hermaphrodites nouvellement découverte.* Cologne 1724, *passim.*

de sa cour. Il s'habillait en femme, ouvrant son pourpoint, découvrant sa gorge, et y portant un collier de perles avec trois collets de toile (1) ».

Digne fils d'une mère qui l'éleva pour le vice,

Henri fut mieux instruit à juger des atours
Des putains de sa cour, plus propres aux amours :
Avoir le ras menton, garder la face pâle,
Le geste efféminé, l'œil d'un Sardanapale,
Si bien qu'un jour des Rois, ce douteux animal,
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal :
De cordons emperlés sa chevelure pleine,
Sous un bonnet sans bord, fait à l'italienne,
Faisait deux arcs voûtés ; son menton pinceté,
Son visage de rouge et de blanc empâté,
Son chef tout empoudré, nous montrèrent l'idée,
En la place d'un roi, d'une putain fardée.
Pensez quel beau spectacle ! et comme il fit bon voir
Ce prince avec un busc, un corps de satin noir
Coupé à l'espagnole, où des déchiquetures
Sortaient des passements et des blanches tirures,
Et afin que l'habit s'entresuivît de rang,
Il montrait des manchons gaufrés de satin blanc,
D'autres manches encor qui s'étendaient fendues,
Et puis jusques aux pieds d'autres manches perdues.
Pour nouveau parement, il porta, tout ce jour,
Cet habit monstrueux, pareil à son amour ;
Si qu'au premier abord chacun était en peine
S'il voyait un roi-femme ou bien un homme-reine (2) !

(1) *Journal de Henri III*, 24 février 1577.
(2) Agrippa dA'ubigné, *Les Tragiques*, II, p. 101.

Accoutrés et frisés, efféminés et impudiques, Henri III et ses beaux mignons avaient pour exercices préférés jouer, blasphémer, sauter, danser, volter, quereller et paillarder en toute compagnie. « Il n'était plus question que de vivre selon la sensualité. Aujourd'hui ils usaient d'une sorte de putasserie, demain d'une autre ; ores se faisant servir à table dans le cabinet par des femmes toutes nues, peu après faisant un autre ménage. »

Pendant le carême, le roi allait deux ou trois fois la semaine faire collation aux bonnes maisons de Paris et y dansait jusqu'à minuit avec ses mignons fraisés et frisés et avec les dames de la cour et de la ville ; entre autres, chez la présidente de Boullancour, où il passait le temps souvent avec la demoiselle d'Assi, sa belle-fille.

Un jour, Nogaret le mène à Poissy, au monastère de Saint Louis, où il y avait une belle vierge professe que de force Henri de Valois viola ; et depuis il revint souvent à Saint-Germain pour cet effet, en prenant avec Nogaret tant de contentement qu'il voulait.

Une autre fois, un intendant des finances mariant sa fille dans l'hôtel de Guise, le roi y vient masqué avec ses mignons, des princesses et autres dames de la cour, également en masque. Cette

entrée mit quelque confusion dans l'assemblée. Les dames les plus avisées se retirèrentde bonne heure ; les autres furent forcées derrière les tapisseries, ou se donnèrent à qui en voulut.

Le Roi eut encore la fantaisie de faire mener dans ses coches les plus grandes coureuses de Paris à sa maison de Saint-Cloud. A peine y étaient-elles qu'incontinent il arrive, suivi de ses suisses et de ses mignons. Alors, dans le bois il fait dépouiller ces femmes sous ses yeux, et prend plaisir à les considérer toutes nues, aussi bien que ses mignons.

Ses exploits semblent défier l'imagination la plus libidineuse : « Sacrilèges, prodigalités, vols, assassinats, luxures, paillardises, rapts et violements de filles », il veut tout connaître.

Il gagne la femme d'un conseiller de la cour, belle et vertueuse, en jouit un jour dans son cabinet au Louvre, et l'abandonne ensuite à ses mignons, qu'on appelait aussi la bande débordée du Roi. La dame en mourut.

La Guiche, un de ses mignons, aimait Mme de la Mirande, qui passait pour une inflexible vertu. Le roi engage la dame à venir au Louvre ; on la fait entrer dans son cabinet. Il y vient avec La Guiche, et tâche de vaincre la résistance de la dame.

Celle-ci, pour échapper au danger, allègue qu'une incommodité, ordinaire aux personnes de son sexe, l'empêche de se livrer. Alors il la fait prendre devant lui par deux de ses valets de chambre qui ne la laissent aller qu'après l'avoir violée.

On disait que le roi, aussi bien que ses mignons, portaient dans leurs livres d'heures les portraits de leurs concubines sous la figure de la Vierge, de même que les dames portaient ceux de leurs galants sous l'image du crucifix (1).

Mais il n'appartient qu'aux pamphlets violents de tout dire, en disant trop : ils dépassent la mesure, sachant bien que c'est le seul moyen de laisser une trace durable. Ainsi en est-il des attaques de d'Aubigné dans la *Confession de Sancy* et les *Tragiques*. Nous voyons à l'œuvre le roi-femme, l'homme-reine, celui qui a pollué son renom et sa vie de « la vilenie infâme »,

> Si bien qu'à la royale il vole des enfants,
> Pour s'échauffer sur eux en la fleur de leurs ans.

Saint-Luc, dans le nom duquel les mauvais plaisants trouvèrent l'anagramme *Cats in cul*,

(1) *Journal de Henri III*, février 1578 ; *La vie et faits notables de Henri de Valois*, p. 75 sqq ; Sauval, *Galanteries des rois de France*, t. II, p. 239.

fut le premier, confesse Sancy, « à découvrir le pot aux roses ; car ce pauvre garçon avait en horreur cette vilenie, et fut forcé la première fois. Le Roi lui faisant prendre un livre dans un coffre, le grand Prieur et Carmille lui passèrent le couvert sur les reins, et cela s'appelait parmi eux prendre le lièvre au collet. Tant y a que cet honnête homme fut mis par force au métier.

« Saint-Séverin, lui, appelé depuis le poulain farouche, s'était sauvé du cabinet du Roi en renversant ceux qui gardaient les portes des chambres. Il alla conter au maréchal d'Aumont que le roi l'avait envoyé quérir par Montigny pour lui demander quelle maîtresse empêchait qu'on puisse jouir de lui. Il répondit qu'il n'avait pas de maîtresse et qu'il ne voulait servir que sa Majesté. Alors le roi lui porta la main à la braguette, Montigny au collet et Monsieur d'O aux aiguillettes. Et il s'enfuit. Il paya sa résistance de la prison. »

Et la *Confession de Sancy* murmure, en sous-entendus transparents, en restrictions hypocrites, des révélations accablantes.

« Si je contais, dit d'Aubigné, ce que m'a dit en secret le prince de Condé, quand ils furent toute une nuit très contents en l'apprentissage du comte d'Auvergne à son nombril ; ou si je contais le

bannissement du jeune Rosny pour être mal garni ; de Noailles pour avoir écrit sur son lit ces vers :

Nul heur, nul bien ne me contente,
Absent de ma divinité.

Le roi lors de Navarre y avait apostillé de sa main :

N'appelle pas ainsi ma tante,
Elle aime trop l'humanité.

On connut par là qu'il aimait les femmes contre les règles de l'amour sacré ; cela le fit chasser à coups de pied.

« Si je contais les épousailles de Caylus, l'autre contrat signé du sang du roi et du sang de d'O pour témoin, par lequel il épousait M. le Grand :

On nous fait voir encore un contrat tout nouveau
Signé du sang d'O, son privé maquereau.

« Si je découvrais encore la porte que le Connétable fit faire à Folembray pour aller coucher avec le Grand. Si je contais ce que m'a conté le Pont, comment il fut pris au collet, par impatience d'attendre M. le Grand, lequel n'osait passer, pour ce que le duc d'Epernon se promenait dans le chemin, le chapeau enfoncé, et l'épée hors des pen-

dants, jurant que nul maître que lui n'y passerait pour ce jour. »

Un jour enfin, vers 1580, deux des mignons eux-mêmes, Saint-Luc et Joyeuse, éprouvèrent tant de lassitude et de honte de leur existence, qu'ils songèrent à dégoûter le roi de ses turpitudes. Sur les conseils de la comtesse de Retz, dont ils se partageaient l'affection, ils percèrent le mur du cabinet de Henri III, et firent couler, par la ruelle du lit, entre la muraille et le rideau, une sarbacane d'airain, par le moyen de laquelle, contrefaisant un ange, ils glissèrent dans l'oreille du roi les avertissements et les menaces du ciel.

Le stratagème réussit surtout à épouvanter cet esprit faible : le Roi « devint si peureux qu'il tremblait à la vue du moindre éclair. Depuis lors il changea sa fantaisie d'agent en celle de patient. »

Et dès lors le voici tombé en la plus répugnante, la plus vile des dévotions. « Pour ce motif furent dressées les confréries des pénitents et autres. La frayeur croissait avec les artifices exquis des voluptés. M. le Convertisseur y mit la main avec des amulettes plus puissantes, il fit venir de Rome des chapelets, des grains bénits, desquels le roi fit présent à tous les confrères du cabinet, et il voulut que leurs voluptés s'exerçassent à travers les dits

chapelets, ce qui se pratique depuis aux bordels de Paris, pour se garantir de la vérole. M. Pinars m'a dit qu'un Jésuite lui a avoué s'en être bien trouvé, et parce que quelqu'un de la bande sacrée eut des chancres au mauvais endroit, fut ajoutée la messe qu'un aumônier disait en un plancher dérobé sur le lit du cabinet, messe sacrée de laquelle les ornements étaient accommodés à ce péché, l'application sur les épaules d'une croix pleine de saint bois, les lavements d'échine et les clystères d'eau bénite, avec grains qu'on appelait bénits et autrement quiriquenaudes.

« Le Roi, ayant ouï conter que les Cordeliers se mêlaient de ces amours sacrés, fut averti que les reliques de saint François et de frère Macé leur servaient de laurier contre les foudres. Le Roi fit du gardien son confesseur et prédicateur, à la charge de dérober ces reliques, lesquelles ne furent pas longtemps au cabinet du roi que le feu se mit aux Cordeliers.

« Le même gardien lui apprit que le péché spécial n'était point péché sous l'habit d'un Cordelier, et en bonne intention de se rendre conforme à saint François et à frère Macé son mignon. C'est pourquoi ceux qui ont hérité des Heures du feu roi ont montré à leurs familiers tous ceux qui sont

nommés en ce chapitre, et enluminés en Cordeliers, si bien qu'à la fin desdites Heures sont aussi peints ceux sur lesquels il n'a pu exercer son entreprise, comme Chatillon et Chambret ; le premier avec ses manches troussées, pour montrer ses bras gras et blancs, avec cette inscription : *non per amor, ma per vendeta.*

« Or, un jour, par un temps très serein, un coup de tonnerre éclata parmi cinq cents gentilshommes et autant de suisses, à une heure après-midi, donna sans redoubler en la chambre basse du comte de Soissons, où M. le Grand et lui prenaient leurs ébats sur un lit, deux autres sur un autre lit; le cinquième était à la fenêtre. La foudre les partagea, car elle en tua deux et laissa le troisième à demi mort. A tous trois le coup entrait dans le trou de la verge et sortait par celui du derrière. Or, les deux qui n'eurent point de mal avaient chacun un chapelet, tandis qu'il n'en fut point trouvé sur les deux morts (1). »

D'Aubigné a fait, au cours de ses pamphlets, une allusion assez rapide à l'institution de confréries de pénitents, incriminant

(1) Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, II, p. 103; — *L'Enfer*, éd. de Paris, 1873, p. 3; — *Histoire universelle*, liv. II, ch. V; — *Confession catholique du sieur de Sancy*, ch. VII, p. 359 sqq.

Les ordres inventés, les chants, les hurlements
Des fols capuchonnés, les nouveaux régiments
Qui, en processions sottement déguisées,
Aux villes et aux champs vont semer des risées (1).

L'incorporation du Roi semble dater de son passage à Avignon, en décembre 1574 :

« En ce temps, le Roi étant en Avignon, va à la procession des Battus (Pénitents ou flagellants), et se fait confrère de leur confrérie. La Reine mère, comme bonne pénitente, en voulut être aussi, et son gendre, le roi de Navarre, que le Roi disait en riant n'être guère propre à cela (2). »

Depuis il y prit goût :

« Il portait le fouet pendu à sa ceinture, mais pourtant se gardait bien d'en étaler ses épaules ; il laissait ce devoir aux pauvres religieux qu'à cette intention il faisait convoquer de divers ordres, et son passe-temps cependant était d'y amener les dames à la risée ; et quelquefois, la chandelle éteinte, il tâtait ou bien faisait tâter sur le dos desdits religieux, s'ils étaient nus et s'ils se fouettaient à bon escient (3) ».

Au mois de mars 1583, il institua une nouvelle

(1) *Les Tragiques*, II, p. 108.
(2) *Journal de Henri III*, décembre 1574.
(3) *Les mœurs, humeurs et emportements de Henry de Valois, représentés au vrai depuis sa naissance*, 1589.

confrérie qu'il fit nommer des Pénitents, de laquelle lui et ses mignons se firent confrères. La procession fut faite solennellement le 25 du même mois. Les pénitents marchaient deux à deux, vêtus de leurs accoutrements, tels que des Battus de Rome ou d'Avignon, à savoir pieds nus et le corps couvert d'une sorte de sac en toile blanche de Hollande.

Quelques jours plus tard, le jeudi saint 7 avril, sur les neuf heures du soir, la procession des Pénitents, où le roi était avec tous ses mignons, alla toute la nuit par la rue et aux églises. Et il y en eut quelques-uns, même des mignons à ce qu'on disait, qui se fouettèrent en cette procession, auxquels on voyait le pauvre dos tout rouge des coups qu'ils se donnaient.

Le feuillant Maurice Poncet ne pardonnait pas au Roi ces manifestations où l'érotisme se déguisait sous un masque de piété : il traitait toutes ces belles dévotions d'actes d'hypocrites et même d'athées :

« J'ai été averti, disait-il en chaire, du bon lieu que hier au soir qui était le vendredi de leur procession, la broche tournait pour le souper de ces gros pénitents, et qu'après avoir mangé le gros chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit

tendron qu'on leur tenait tout prêt. Ah ! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque et portez pour contenance un fouet à votre ceinture ; ce n'est pas là, de par Dieu ! où il le faudrait porter, c'est sur votre dos et sur vos épaules, et vous en étriller très bien (1) ».

Il est au moins curieux de constater — sans même hausser le ton jusqu'à parler de justice immanente — que ce roi, physiologiquement déséquilibré, devait périr violemment de la main de Jacques Clément, moine dominicain.

(1) *Journal de Henri III*, mars, avril 1583.

CHAPITRE III

SOUVERAINS GALANTS

LES MAITRESSES DE HENRI IV

Le « Chevalier banal de la France ». — Les innombrables favorites : grandes dames, bourgeoises, abbesses et courtisanes. — La belle Gabrielle, duchesse d'*Ordure*. — Projets de mariage. — Les sept péchés capitaux. — La marquise de Verneuil. — Cent mille écus pour une nuit. — Promesse de mariage. — La ceinture de chasteté de la marquise. — La comtesse de Moret ; mariage blanc. — Amours séniles : M^lle^ de Montmorency. — Le *petit chose* de M^lle^ Paulet.

Henri de Navarre avait de qui tenir. Son père, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut si fort amoureux de la belle Rouet que, blessé devant Rouen le 25 octobre 1562, il ne put se résoudre à interrompre son commerce amoureux, et que les excès qu'il commit entre les bras de sa maîtresse le menèrent au tombeau à quarante-deux ans.

Quant à Jeanne d'Albret, la mère d'Henri, elle donna fortement prise à la médisance, et les prédicateurs parisiens surent en profiter avec une grossièreté évangélique. Avant que le roi, son fils, eût abjuré et fût entré dans Paris, ils vomissaient contre lui un « magasin d'injures ». Le curé de

Saint-André l'appelait « fils de putain et bâtard. » Boucher l'appelait le dragon roux, dont il est fait mention en l'Apocalypse, disant que sa mère était une vieille louve, qui s'en chargeait partout où elle pouvait. A Saint-Germain-le-Vieux, M. Rose prêchait que, pendant que cette bonne reine de Navarre était enfermée entre quatre murailles, son mari avait un haras de femmes et de putains, mais qu'il en avait été bien payé. Guarinus l'appelait plusieurs fois fils de putain, et disait que sa mère était si publique qu'elle se prêtait à tout le monde, et qu'il y avait cinquante ou soixante ministres qui y allaient ordinairement les uns après les autres (1). »

Le fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret ne mentit pas à son sang. Il fut bien vraiment ce que nous appelons l'homme à femmes. Il crut aimer pour toujours chaque fois qu'une nouvelle passion se saisit de lui ; et presque toujours la possession le rassasiait, le calmait, en faisait un indifférent, qui courait bientôt à d'autres intrigues. Quelques-unes de ses multiples, de ses innombrables liaisons ont duré plusieurs années ; mais que de rivales de toutes conditions la favorite du jour devait subir !

(1) *Journal de Henri IV*, mars 1591, septembre 1592, février 1594.

Henri avait des sens impérieux. Lui qui sut en général subordonner ses plaisirs au gouvernement du pays, il ne laissa pas cependant plus d'une fois d'abandonner les plus importantes affaires pour courir le guilledou. Après la bataille de Coutras, au lieu de poursuivre ses avantages, il s'en va badiner avec la comtesse de Guiche, et lui porte les drapeaux qu'il avait gagnés. Durant le siège d'Amiens, en avril 1596, il court après Mme de Beaufort, sans se tourmenter du cardinal d'Autriche, depuis l'archiduc Albert, qui s'approchait pour tenter le secours de la place. Et Sigogne en fait cette épigramme :

Ce grand Henri, qui voulait être
L'effroi de l'Espagnol hautain,
Fuit aujourd'hui devant un prêtre
Et suit le c... d'une putain (1).

En revanche, ses sens n'étaient pas d'une délicatesse raffinée : pour la qualité de ses maîtresses d'un jour et même d'un heure, il n'y regardait pas de très près. Il aima en tant de lieux qu'on l'appelait « le chevalier banal de la France. » Au reste, au dire de Tallemant, bien qu'il ait eu une quantité

(1) Tallemant des Réaux. *Historiettes*, Paris 1834, t. I, p. 3 ; — *Journal de Henri IV*, avril 1596.

étrange de maîtresses, « il n'était pourtant pas grand abatteur de bois ; aussi était-il toujours cocu. Mme de Verneuil l'appela un jour *Capitaine bon vouloir* ; et une autre fois, car elle le grondait cruellement, elle lui dit que bien lui prenait d'être roi, que sans cela on ne le pourrait souffrir, et qu'il puait comme charogne. Elle disait vrai, il avait les pieds et le gousset fins, et quand la feue reine-mère, Marie de Médicis coucha avec lui pour la première fois, quelque bien garnie qu'elle fût d'essences de son pays, elle ne laissa pas que d'en être terriblement parfumée (1) ».

Le tempérament bien connu d'Henri de Navarre avait naturellement suscité autour de lui d'ingénieux et peu scrupuleux procurateurs, prêts à satisfaire, à prévenir les fringales de sa chair. Dans cette cohorte de nobles matrones et de braves entremetteurs, on vit souvent à l'œuvre cet être bizarre qui porte le nom de Zamet, et d'autres encore comme Mme de Sourdis. Cette dernière eut parfois comme coadjuteur un certain La Varenne, qui fut d'abord cuisinier chez Madame sous son nom de Guillaume Fouquet. Enrichi, il gagna le marquisat de La Varenne. Madame le rencontrant un jour,

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 5.

GABRIELLE ET HENRI IV

(Chevaux pinx)

lui dit : « La Varenne, tu as plus gagné à porter les *poulets* de mon frère qu'à piquer les miens ». Tallemant l'appelle crûment le « grand maquereau du roi », et d'Aubigné « un parfait maquereau ». Il ajoute que, dans la *Bibliothèque de maître Guillaume*, on trouve : *Les sept livres de la chasteté*, faits par La Varenne, dédiés à Mme de Retz ; et *Les Préceptes de production, autrement de maquerelage*, composés par Mme de Villers, commentés par Mme de Vitry, dédiés à La Varenne (1).

Ainsi le Vert Galant ne répugnait pas à utiliser des intermédiaires intéressés pour les entreprises où quelque résistance se faisait sentir, et aussi pour aller à la découverte et lui signaler de séduisantes pièces. Très souvent d'ailleurs il se contenta de ses propres moyens, lesquels n'étaient point négligeables si l'on en juge par la liste de ses maîtresses. C'est une liste édifiante, et qui pourtant oserait affirmer qu'elle est complète ? Cependant nous sommes assez bien documentés sur ce sujet, car Henri IV vécut sa vie amoureuse comme dans une maison de verre, au point que le maréchal de Bassompierre, qu'on ne saurait, sans insulte, traiter de chaste, constate qu'il « donnait dans ses amours beaucoup

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 70 ; — Agrippa d'Aubigné, *L'Enfer*, p. 37.

de mauvais exemples et de scandales, en ce qu'il ne s'en cachait point, et faisait connaître au public les vices que la bienséance ordonne de cacher (1). »

Nous essaierons de suivre « le chevalier banal de la France » à travers ses aventures libertines. L'écheveau en est parfois un peu embrouillé, en raison du caractère papillonneur du Roi, mais quelques haltes, de longueur inégale, coupent l'excursion et marquent l'entrée en scène de quelque favorite plus habile, plus séduisante ou plus tenace.

Nous ne savons pas grand' chose de Henri de Navarre avant son mariage avec Marguerite de Valois. Six jours à peine sont passés depuis qu'il a accompli cet acte, tout politique, que se joue l'horrible drame de la Saint-Barthélemy ; il échappe à la mort, mais il doit abjurer la religion protestante. Nous savons qu'il fit tout ce qu'on voulut. Il sut temporiser pendant quatre ans, vivant en prince des ribauds, courant les guilledous nocturnes, les fêtes bourgeoises, s'endormant dans les plaisirs faciles, que lui facilitait encore au besoin l'astucieuse Catherine de Médicis.

Parmi les beautés de la cour que sa belle-mère lui jette dans les bras, Mme de Sauves, marquise de Noirmoutiers, une de ses dames d'atour, était

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, 2e partie, p. 175.

chargée de jouer un rôle un peu compliqué : elle devait se faire aimer du duc d'Alençon, destiné à remplacer Charles IX sur le trône de France, et en même temps de Henri de Navarre, puis irriter leur jalousie. Pendant ce temps du moins, les amoureux ne songeaient pas à la politique. La rusée marquise paraît s'être acquittée de sa mission avec une conscience suffisamment scrupuleuse, sans toutefois renoncer à ses propres caprices. Elle recevait bien dans son lit, au dire de Marguerite de Valois elle-même, le roi de Navarre une partie du jour et même de la nuit, mais cela ne l'empêchait pas d'entretenir un commerce galant fort actif avec le duc de Guise, du Gast, Souvray et plusieurs autres. Comme elle était chargée de révéler à Catherine de Médicis et aux princes de la maison de Lorraine les confidences qu'elle recevait sur l'oreiller du roi de Navarre et du duc d'Alençon, la pseudo *Bibliothèque de Mme de Montpensier* présente au public, sous le n° 24, le livre suivant : *Le répertoire de la proportion des v.s français avec la dimension des c..s de Lorraine, par Mme de Noirmoutiers* (1).

(1) *Nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre*, 2e partie p. 170 ; — d'Aubigné, *L'Enfer*, p. 37 ; — *Bibliothèque de Mme de Montpensier, mise en lumière par l'avis de Cornac, avec le consentement du sieur de Beaulieu son écuyer*, publiée dans la *Description de l'Isle des Hermaphrodites*, Col. 1724, p. 291.

Cette intrigue à fleur de peau se termina tout naturellement par le départ, la fuite loin de la cour, du roi de Navarre, en février 1576. Il va pendant quelques années mener une étrange existence de hobereau galant, promenant ses désirs à travers toutes les classes de la société, de l'étable grossière — on peut le dire — au salon ou au boudoir parfumé.

C'est d'abord la « petite Tignonville », dont d'Aubigné fut prié de vaincre les résistances ; mais celui-ci, « assez vicieux en grandes choses, conte-t-il lui-même, et qui peut-être n'eût pas refusé ce service par caprice à un sien compagnon, se banda tellement contre le nom et l'effet de maquereau qu'il s'y refusa absolument ». Tignonville voulait être mariée avant d'avoir un amant. Scrupule bizarre pour l'époque ; mais qu'à cela ne tienne, on la maria au baron de Pangeas, elle put alors décemment succomber. Il est pourtant probable, d'après les dires de Sully, que Henri de Navarre eut la Tignonville à sa discrétion avant qu'elle fût en possession d'époux. C'est aussi plus vraisemblable. Mais la question ne vaut pas d'être éclaircie.

Après elle — sans que l'ordre établi soit absolu — Henri choisit pour ses plaisirs à Nérac, Dayel ou Dayelle, d'origine grecque ou italienne, une

des filles de la cour de la Reine-mère, avec laquelle Henri avait entamé une amourette vers 1575. Bientôt remplacée, elle mourut à l'écart. Pendant un séjour à Agen, vers 1578, Henri honora de ses faveurs Catherine du Luc, une jolie fille qui, dans la suite, accuse la *Confession de Sancy*, « mourut de faim, elle et l'enfant qu'elle avait du roi ». D'Aubigné s'indigne aussi, lui, l'austère huguenot, d'avoir été le témoin des « infâmes amours du prince avec la demoiselle de Montagu (Anne de Balzac de Montaigu), que le chevalier Montluc avait livrée entre les mains de ce prince par les mains de Salbeuf, à quoi il eut beaucoup de peine, d'abord parce qu'elle aimait le dit chevalier jusqu'au point qu'elle avait couru jusqu'à Rome après lui, et aussi à cause du mépris qu'elle avait conçu pour Henri de Navarre, pour lors plein de morpions gagnés pour coucher avec Arnaudine, garce du veneur La Brosse. Ces poux espagnols, las de posséder les parties basses, ou étant trop pressés de logis, avaient pris un domicile éminent jusque dans les sourcils et le rond des cheveux, siège de la couronne ». Cette Arnaudine n'est point la seule à sentir l'étable ; car d'Aubigné « allègue encore une chaudepisse qu'il lui fit prendre dans l'étable de Tignonville à Agen, en lui aidant à surprendre la

putain du palefrenier. Il l'avait aussi accompagné allant voir de nuit la garce de Goliath (une servante, concubine du valet Goliath), et même il lui avait sauvé un coup de volant que le goujat lui tira du lit, en sortant d'avec elle ».

Puis ce fut le tour de la chétive Mlle de Rebours, « à laquelle il ne fit rien que de prendre pour serviteur l'amiral d'Amville, qui l'aimait plus honnêtement ». La douce Fleurette, fille d'un jardinier du château de Nérac, renoue la tradition des amours populaires, et laisse la vie dans cette aventure, du moins s'il faut en croire une vague légende que les Néracais d'aujourd'hui se sont plu à poétiser et à fixer dans le marbre auprès de la fontaine où la jeune délaissée vint mourir (1).

A défaut de Marguerite de Valois sa femme, qu'Henri approchait peu, il ne dédaignait pas de jeter son mouchoir dans son entourage, parmi les filles d'honneur d'une reine qui, elle aussi, avait des idées particulières sur l'honneur. En 1579, Henri de Navarre remarqua une jeune fille de dix-sept ans, Françoise de Montmorency-Fosseux, dite la belle Fosseuse, qui se fit peu prier pour succomber. Craintive au début, la nouvelle favorite prit de

(1) Sully, *Mémoires*, année 1576, liv. I, t. I, p. 76; — *Confession de Sancy*, liv. I, ch. V, p. 345.

l'assurance le jour où elle se vit enceinte du roi. A partir de ce moment, dit Marguerite, Fosseuse se mit à médire de la reine, espérant, si elle accouchait d'un fils, épouser le roi. Mais comme elle accoucha d'une fille mort-née, ses espoirs furent déçus (1).

Les aventures du roi de Navarre se poursuivent, décousues, au gré de ses caprices : c'est une véritable tournée libertine. Un jour qu'il était à Agen, il avait promis à une vieille maquerelle nommée Maroquin, de lui donner une nuitée de Sa Majesté, pourvu qu'elle lui livrât une de ses belles-sœurs ; la vilaine avait quelque vérole et la peau grenée, dont elle avait eu ce nom. Henri, dégoûté, envoie à sa place un jeune rousseau, Brilbaut, avec ordre de faire vite et de ne pas parler. Mais la dame veut le déchausser, lui ôter le pourpoint et enfin sollicite une parole. Brilbaut est découvert, la dame pousse les hauts cris, et l'amoureux s'enfuit en chemise. Ce fut un scandale dont Henri s'amusa (2).

Vient ensuite la Xaintes, une fille de chambre de la reine Marguerite, avec laquelle, dit P. de Les-

(1) *Confession de Sancy*, liv. I, ch. V, p. 346; — *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Guessard. Paris 1842, p. 174 sqq.

(2) *Aventures du baron de Fœneste*, Amsterdam, 1731, t. I, livre II, ch. XVIII, p. 126; — *Confession de Sancy*, liv. I, ch. V, p. 345.

toile, le roi de Navarre se familiarisa; puis une boulangère de Saint-Jean, et Mme de Petonville, et la Baveresse, « nommée ainsi pour avoir sué »; et Mlle de Duras; et Picotin Pancoussaire, cuiseuse de pain à Pau; et la comtesse de Saint-Mégrin; et la nourrice de Casteljaloux, « qui lui voulut donner un coup de couteau, parce que d'un écu qu'il lui faisait bailler, il en retrancha quinze sols pour la maquerelle »; et puis les deux sœurs de l'Épée (1).

Et ce ne sont là que des noms, à la suite desquels nous ne pouvons ajouter de renseignements précis, mais qui jurent à côté les uns des autres. Il semble qu'on lit la nomenclature des conquêtes amoureuses d'un étudiant bien doué.

Mais voici une halte dans cette course à la volupté : le Vert Galant paraît s'attacher sérieusement à une femme, il la garde auprès de lui plusieurs années. Il est vrai que l'attachement est sérieux surtout au cœur de la femme. De fait, Diane, comtesse de Grammont, dite la belle Corisande, aima le roi de Navarre pour lui-même, et resta quelque neuf ans, de 1582 à 1591, sa maîtresse avérée. Elle devait être veuve lorsque la liaison commença, et avoir un fils, Antoine de Grammont, à la confec-

(1) *Confession de Sancy*, p. 346.

tion duquel Henri n'aurait donc participé en rien. Il offrit cependant à Diane de reconnaître ce fils comme sien ; mais celui-ci répartit qu'il aimait mieux être gentilhomme que bâtard de roi. Néanmoins Monsieur le duc d'Orléans disait à cet Antoine de Grammont, qui fut vice-roi de Navarre, qu'il était son frère, puisque son père Henri IV avait couché avec sa mère. Ledit comte disait qu'il était vrai que le roi avait couché avec sa mère, mais qu'il y avait eu une bûche entre eux deux. Aussi d'ordinaire Monsieur le duc d'Orléans l'appelait son frère *Bûche*.

Henri IV avait signé à la comtesse une promesse de mariage (nous le verrons, c'était une manie). Mais Sully, fin diplomate, parvint à reprendre le papier ; il réussit même à faire signer aux deux amants une déclaration par laquelle ils renonçaient à s'épouser sans son consentement (1).

L'affection de la belle Corisande fut calme autant que solide, elle ne recherchait pas les aventures. Mais elle dut s'armer de beaucoup de patience et de longanimité ; car nombreuses furent les passades du roi sous son règne de favorite. Et comme précédemment, des passades sans choix, au gré de

(1) *Observations sur Alcandre et sa clef ;* dans le *Journal de Henri III*, édit. de 1720, t. I, p. 245-270.

l'heure. A La Rochelle, il débauche une bourgeoise, Martine, femme de Pierre Martinius, docteur de la princesse de Condé, et il a d'elle un fils qui ne vécut pas ; puis une certaine Esther Imbert, « qui mourut, aussi bien que le fils qu'elle avait eu de lui, de pauvreté, aussi bien que le père d'Esther, mort de faim à Saint-Denis, poursuivant la pension de sa fille ». Il tente de corrompre Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, comtesse de Liancourt, et ne pouvant réussir, il ne s'entête pas, mais en fait la dame d'honneur de la reine. Il rencontre moins de résistance auprès de Catherine de Verdun, religieuse de Longchamp, âgée de vingt-deux ans, qu'il récompensa de sa docilité en lui donnant, en 1590, l'abbaye de Saint-Louis de Vernon. Il est non moins heureux avec Marie de Beauvilliers, la belle et jeune abbesse de Montmartre, « avec laquelle il prit toutes les galanteries dont le temps lui donna le loisir », et avec Marie Babou de la Bourdaisière, fille d'honneur de la reine Louise, dont il tomba amoureux à Chenonceaux, et qu'il maria avec le vicomte d'Estranges, aussitôt après en avoir joui (1).

(1) *Nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre*, 2e partie, p. 171 ; — *Histoire des amours du grand Alcandre*, Cologne 1660, p. 229 ; — *Confession de Sancy*, p. 346.

Voici donc qu'Henri, sans renoncer à un éclectisme joyeux, commence à s'affirmer comme souverain : il marie ses maîtresses. Mais subitement il va laisser entamer sa belle insouciance amoureuse. Il a aimé à fleur de cœur jusqu'au jour où la belle Gabrielle a pénétré dans sa vie, et peu s'en faut qu'il perde dans cette aventure le sens de ses devoirs de roi. Quelle est donc cette charmeuse ?

Gabrielle avait la plus belle tête du monde ; des cheveux blonds et en quantité ; les yeux bleus, d'un brillant à éblouir, et d'une douceur qui égalait leur éclat ; un teint de la composition des grâces, où les lys l'emportaient sur les roses, quand il n'était point animé par quelque sentiment vif ; le nez bien fait ; une bouche où l'enjouement et l'amour se reposaient, et parfaitement bien garnie ; le tour du visage que les peintres prennent pour modèle ; l'oreille petite, vive et bien bordée ; la gorge d'une beauté à faire oublier toutes les autres ; la taille, les bras, la main, le pied, tout répondait à la tête, et formait un ensemble qu'on n'admirait point impunément (1).

Gabrielle d'Estrées, « c'est le perpétuel sourire

(1) Dreux du Radier. *Mémoires historiques et anecdotiques sur les reines et régentes de France.* Paris 1776, t. VI, p. 65.

d'une âme étroite, mais saine, un corps triomphant, véritable fleur de chair, toujours épanouie, que dore la jeunesse et qu'embaume l'amour ».

Elle était d'ailleurs d'une race où l'amour se monnaie à des tarifs élevés. « Cette madame d'Estrées était de la Bourdaisière, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France. On dit qu'une Mme de la Bourdaisière se vantait d'avoir couché avec le pape Clément VII ; à Nice, avec l'empereur Charles-Quint, quand il passa en France, et avec François Ier. »

Gabrielle a admirablement profité des leçons maternelles.

Dès l'âge de 16 ans elle fut, par l'entremise du duc d'Epernon, prostituée par sa propre mère au roi Henri III, qui la paya six mille écus. Montigny, chargé de porter cette somme, en garda deux mille ; friponnerie qui mit Henri fort en colère.

Le roi se dégoûta bientôt de Gabrielle ; alors sa mère la livra à Zamet, riche financier, et à quelques autres partisans ; ensuite au cardinal de Guise, qui vécut avec elle pendant un an. La belle Gabrielle passa depuis au duc de Longueville, au duc de Bellegarde et à plusieurs gentilshommes des environs de Cœuvres ; enfin le duc de Bellegarde la produisit à Henri IV.

Ce roi n'employa d'abord auprès d'elle que des caresses superficielles, des privautés sans conséquence : sa santé ne lui en permettait pas davantage. L'abbesse de Vernon, Catherine de Verdun, lui avait laissé un *souvenez-vous de moi* dont il ne pouvait se guérir.

Néanmoins Gabrielle devint grosse, et M^me^ de Sourdis, sa tante, fit si bien son jeu qu'elle fit avouer l'enfant au roi. Cependant le jour où son médecin lui avait appris la grossesse de Gabrielle, il s'était écrié : « Que voulez-vous dire, bonhomme ? comment serait-elle grosse ? Je sais bien que je ne lui ai encore rien fait. » Quelques jours plus tard cet imprudent médecin mourait, empoisonné peut-être par Gabrielle.

Peu de temps après, Henri IV mariait sa maîtresse au duc de Liancourt, à condition qu'il ne consommerait point le mariage avec elle. Le duc accepta. C'était politesse de cour (1).

En 1594, le roi eut de Gabrielle un fils, César, Monsieur, duc de Vendôme, et l'année suivante, il la nomma marquise de Monceaux. Le jeune César fut légitimé par lettres du mois de janvier 1595.

(1) *Economies royales de Sully*, t. I, ch. 58 ; — *Journal de Henri IV*, éd. 1741, t. II, p. 85.

Déjà l'opinion publique s'émouvait d'une liaison qui n'était pas dans les habitudes du roi; elle chantonnait :

Ha ! vous parlez de votre Roi !
— Non fais, je vous jure ma foi ;
Par Dieu, j'ai l'âme trop réale.
Je parle de Sardanapale.
Con sempre star in bordello,
Hercole no se fatto immortello.
Au royaume de Conardise,
Où pour madame la marquise
Les grands mons sont mis à Monceaux,
Et toute la France en morceaux,
Pour assouvir son putanisme (1).

Dès juillet 1597, le roi avait acheté le duché de Beaufort à Mme la marquise de Monceaux, sa maîtresse, et de marquise l'avait faite duchesse. Depuis ce jour, on l'appela duchesse de Beaufort ; certains disaient ouvertement duchesse d'Ordure (2).

Dès lors la duchesse de Beaufort tient le rôle de favorite en titre. Son chiffre s'entrelace avec celui d'Henri IV dans tous les palais bâtis pour elle. Marie de Médicis les fit tous effacer ; cependant il subsiste une trace curieuse du chiffre de Gabrielle,

(1) *Tableau en plate peinture de la vie et mœurs de Henri IV*, cité par Pierre de Lestoile, *Journal de Henri IV*, mars 1597.
(2) *Journal de Henri IV*, juillet 1597.

dont nous n'avons pu contrôler l'authenticité. A Fontainebleau, dans la chambre de Marie de Médicis précisément, où se trouve le premier miroir de Venise, que les gardiens font remarquer aux visiteurs, on peut lire en plusieurs endroits le chiffre en calembourg de la maîtresse d'Henri IV : une S barrée par un trait, une flèche : (S trait).

Henri avait aussi à Fontainebleau un portrait où il était peint tout armé et M^me de Beaufort toute nue ; et comme il demandait un jour au comte du Lude une devise pour inscrire sous ce tableau, celui-ci lui répondit qu'il fallait y mettre seulement : « Baisez-moi, gendarme ».

La duchesse logeait, en 1594, à l'Hôtel de Bouchage, puis au Louvre, dans l'appartement de la reine, et encore à l'Hôtel Zamet ou Hôtel de Lesdiguières, appelé aussi « maison des menus plaisirs du roi ».

Bien que son royal mainteneur ne fût pas très généreux, Gabrielle put acquérir beaucoup de terres, arrondir ses domaines, faire à ses enfants un véritable apanage ; les seigneuries de Vandueil, de Crécy, de Monceaux et la terre de Joignes, le comté de Beaufort en Champagne, les seigneuries de Jaucourt et de Loisicour lui appartenaient. Quelques mois avant sa mort, elle achetait les terres de

Montretout et de St-Jean, dites les Deux Jumeaux, et elle recevait le duché d'Etampes de la reine Marguerite.

Etait-elle fidèle au roi ? Aussi peu sans doute que lui-même l'était à son égard. Bien que plus discret, il faut le reconnaître, il ne pouvait s'empêcher de satisfaire encore les fantaisies de son tempérament ondoyant et divers. Juliette-Hippolyte d'Estrées, marquise de Cerisay, puis duchesse de Villars, qui n'avait, au dire de la princesse de Conti, d'autre beauté que sa jeunesse et ses cheveux, et Angélique d'Estrées, abbesse de Maubuisson, toutes deux sœurs de Gabrielle, passent pour avoir ramassé les miettes de sa table. « Il couchait souvent aussi, dit Bassompierre, avec une belle garce nommée La Glandée, dans la maison de Zamet. » Sans doute aussi prit-il, en passant, Mlle d'Haraucourt, cousine de Gabrielle (il avait à un vif degré le sentiment de la famille), et Mlle de Senante, suivante de la favorite, que celle-ci avait éloignées d'auprès d'elle, parce que le roi les caressait beaucoup trop familièrement (1).

Ce n'étaient là que caprices d'une heure, sans conséquences, et qui, aux yeux du roi, n'auraient

(1) *Nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre*, 1re partie, p. 65 ; 2e partie, p. 174.

certainement pas suffi à justifier une conduite analogue chez sa maîtresse. Mais celle-ci, consciente de son pouvoir, en prenait à son aise. Henri IV ne l'ignorait point certainement, mais il *voulait* fermer les yeux. Cependant, d'après un récit transmis par le *Menagiana*, le roi étant entré un jour chez Gabrielle à l'improviste, le duc de Bellegarde qui prenait justement ses ébats avec la favorite eut à peine le temps de se cacher sous le lit. On servit une collation, et le roi, qui avait remarqué le stratagème, jeta sous le lit une boîte de confitures en disant : « Il faut bien que tout le monde vive(1) ».

Une autre version de l'incident semble plus véridique. Henri n'entra pas si précipitamment dans la chambre de Gabrielle que le duc n'eût le temps de se cacher dans le cabinet, derrière le lit. Le roi, qui avait des soupçons, fit semblant de vouloir des confitures que la Rousse, femme de chambre de la duchesse, serrait ordinairement dans ce cabinet. La servante ouvrant la porte avec lenteur, le roi s'impatienta et voulut rompre la porte à coups de pied. Bellegarde, prévenu par ce vacarme, sauta par la fenêtre.

Au reste une anecdote est typique et montre bien

(1) *Menagiana*, Paris 1715, t. II, p. 71.

le caractère de l'attachement du roi. Un jour, pour empêcher le roi d'épouser Mme de Beaufort, M. de Praslin lui offrit de lui faire surprendre Bellegarde couché avec elle. En effet, il fit lever le roi une nuit à Fontainebleau ; mais quand il fallut entrer dans l'appartement de la duchesse, le roi dit : « Ah ! cela la fâcherait trop (1) ».

Il avait peur de se convaincre de l'infidélité de sa maîtresse, au moment surtout où il songeait à en faire sa femme; car il y songea, et la malignité publique fut dure pour lui :

Mariez-vous de par Dieu, sire,
Votre héritier est tout certain,
Puisqu'aussi bien un peu de cire
Légitime un fils de putain ;
Putain, dont les sœurs sont putantes.
La grand'mère le fut jadis,
La mère, cousines et tantes,
Hormis Madame de Sourdis (2).

Henri sentait bien la résistance de ses conseillers à son projet; et comme il avait conscience qu'il allait manquer à son devoir de roi, il mettait des formes à préparer son entourage; il semblait se chercher une justification.

(1) Tallemant, *Historiettes*, t. I, p. 7.
(2) Sauval, *Galanteries des rois de France*, t. II, p. 257 sqq.

Un jour il exprimait à Sancy le regret de n'avoir pas d'enfants avec Marguerite, et son désir de se démarier d'avec elle pour en épouser une autre, sa maîtresse par exemple, alors Gabrielle d'Estrées, qui lui donnerait beaucoup d'enfants. Il insistait pour avoir l'avis de Sancy, qui répondit effrontément : « Par Dieu, sire, putain pour putain, j'aimerais mieux la fille d'Henri II (Marguerite de Navarre) que celle de Mme d'Estrées qui est morte au bordel (1) ».

Le projet d'union ne porta pas bonheur à la duchesse : il lésait trop d'intérêts, peut-être aussi risquait-il de porter trop grand préjudice à la dignité du trône de France. Il ne fallait pas que ce mariage se fît ; il ne se fit pas.

Le 5 avril 1599, dit P. de Lestoile, la duchesse de Beaufort, maîtresse du roi, de qui elle était grosse, quittait Fontainebleau, et venait à Paris dans la maison de Zamet, où l'on disait qu'elle devait faire ses couches et passer les fêtes de Pâques. En prenant congé du roi, elle lui recommandait ses enfants.

Trois jours plus tard, en se promenant dans le jardin dudit Zamet, elle fut prise d'une attaque

(1) *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, 1re partie, p. 57 ; — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 64.

d'apoplexie qui lui fit perdre connaissance. Transportée chez Mme de Sourdis, sa tante, elle eut de nouveaux accès. Les médecins et les chirurgiens n'osaient lui « faire des remèdes », à cause de sa grossesse. Et le samedi 10 avril, elle mourait après de grandes syncopes, la bouche tordue, et la figure si hideuse qu'on ne pouvait la regarder qu'avec peine.

Le même jour, le roi partit de Fontainebleau pour venir la voir ; il apprit la mort en route, et s'en retourna, ne pouvant cacher sa douleur (1).

Les uns attribuèrent cette mort à la crainte qu'avait Gabrielle de n'être jamais la femme légitime du roi ; les autres firent courir le bruit que des potions suspectes avaient empoisonné la favorite.

A son enterrement, le maréchal de Balagny, fils d'un évêque de Valence, qui avait épousé la sœur de la duchesse, fit les honneurs. Les six autres sœurs de la défunte, plus dissolues qu'elle, y assistaient. Sigogne, à cette occasion, composa le sixain suivant :

J'ai vu passer sous ma fenêtre
Les six péchés mortels vivants,
Conduits par le bâtard d'un prêtre,

(1) *Journal de Henri IV*, avril 1599.

Qui tous ensemble allaient chantant
Un *Requiescat in pace*
Pour le septième, trépassé.

Gabrielle morte, Henri IV porta le deuil en noir pendant huit jours, puis en violet ; en tout trois mois. Le 15 avril 1599, il écrivait à sa sœur que « la racine de son amour était morte, qu'elle ne repousserait plus ». Le 6 octobre, il écrivait à Henriette d'Entragues sa première lettre d'amour ; et le 17 décembre, il épousait Marie de Médicis, à qui il donnait les joyaux et pierreries de Gabrielle en cadeaux de noces, et le château de Monceaux en 1601 pour présent de relevailles.

Les courtisans, il est vrai, connaissant bien le cœur du roi et la profondeur de sa passion, firent leur possible pour le distraire de sa douleur. La meilleure méthode, pensaient-ils, était l'homéopathie. Aussi quelques semaines après la mort de Gabrielle, Henri IV se trouvait-il engagé, comme par hasard, à une partie de chasse auprès de Malesherbes, dans un château appartenant au marquis d'Entragues, qui avait épousé Marie Touchet, maîtresse de Charles IX. L'aînée de ses filles, Catherine-Henriette Balzac d'Entragues, née en 1579, avait alors vingt ans. Mme d'Entragues, avertie du

dessein des courtisans d'essayer l'effet que sa fille produirait sur le roi, envoya prier Sa Majesté de venir se délasser chez elle au retour de la chasse. Il trouva la jeune personne si aimable qu'il demeura quelques jours à Malesherbes. On la représentait en effet comme moins belle, mais plus jeune que Gabrielle, gaie, spirituelle, ambitieuse, hardie et même effrontée.

Le comte de Lude fut chargé, au nom du roi, de présenter à la famille ses *propositions*. On prétend que M. d'Entragues reçut fort mal l'ambassadeur ; cependant, ce fut lui et le comte d'Auvergne, frère utérin de la demoiselle, qui la conduisirent à Marcoussis, où le roi les rencontra.

Mais tout d'abord Mlle d'Entragues exigea du roi, qui n'était rien moins que prodigue, un don de cent mille écus. Sully, ayant reçu l'ordre exprès de compter la somme, la fit apporter en espèces d'argent dans le cabinet du roi et affecta de les étaler et de les compter devant lui. Henri ne put s'empêcher de s'écrier : « Ventre saint-gris, voilà une nuit bien payée ! »

Henriette ne céda cependant pas encore, arguant de la surveillance de ses parents. Enfin, elle fit savoir qu'ils n'avaient plus qu'une exigence, que Henri fît par écrit une promesse de mariage. La

promesse fut accordée avec cette clause qu'elle ait dans l'année un enfant mâle.

« Nous, Henri quatrième, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foi et parole de Roi, à Messire François de Balzac, sieur d'Entragues, chevalier de nos ordres, que nous donnant pour compagne Damoiselle Henriette-Catherine de Balzac, sa fille, au cas que dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle en accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solenniserons le mariage publiquement et en face notre mère Sainte Eglise, selon les solennités en tel cas requises et accoutumées ; pour plus grande approbation de laquelle présente promesse, nous promettons et jurons comme dessus de la ratifier et renouveler sous notre seing, incontinent après que nous aurons obtenu de notre Saint-Père le Pape la dissolution du mariage d'entre nous et dame Marguerite de France, avec permission de nous remarier où bon nous semblera. En témoin de quoi, nous avons écrit et signé la présente au bois Malesherbes, ce jourd'hui, premier d'octobre 1599. Signé, Henry (1). »

(1) Cité par P. de Lestoile, *Journal de Henri IV*, janvier 1600.

Alors Mlle d'Entragues exécuta le marché qu'elle avait fait de sa personne ; et Sully affirme que le roi ne trouva point en elle le prix de son argent. Il eut cependant pour sa nouvelle favorite une réelle affection : elle l'avait séduit par sa verve gaudrioleuse et salée, sa grâce polissonne. Il lui écrivait en des termes qui fixent le caractère de sa passion : « Bonsoir, mon âme, je te baise les tétons un million de fois. Je vous donne le bonsoir et mille baisers partout. »

Cette dangereuse créature, très jeune, svelte et légère, avait su se faire désirer ; la « pimbèche et rusée femelle », comme disait Sully, sut longtemps se maintenir en faveur, malgré ses frasques et son irrespect, sans doute par cette attirance de la peau qui fait la force de certaines courtisanes. Il existe toutefois des documents un peu contradictoires sur ce point.

Tallemant raconte qu'on disait un jour à Henri IV que M. de Guise était amoureux de Mme de Verneuil ; il ne s'en tourmenta pas autrement et dit : « Encore faut-il leur laisser le pain et les putains : on leur a ôté tant d'autres choses (1) ! »

Au contraire, une image satirique assez répandue

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 12

représentait le roi sous un aspect inattendu d'Othello, un Othello qui, plus prudent que violent, aurait adopté pour sa maîtresse la ceinture de chasteté. Cette gravure était intitulée : *Représentation du cocu jaloux qui porte la clef et sa femme la serrure.* Une femme, assise sur le pied d'un lit, donne à un homme placé devant elle une clef de cadenas qui ferme la ceinture de chasteté qu'elle a autour du corps, tandis que, caché derrière les rideaux du lit, l'amant est vu tenant une bourse pour payer l'autre clef que lui montre une servante ; à droite, un fou cherche à retenir des abeilles dans un panier ; à gauche, un chat guette une souris. Symboles transparents (1).

Jaloux ou non, Henri semble bien ne pouvoir quitter définitivement Mme de Verneuil que le jour où il tombe amoureux de Charlotte de Montmorency, qu'il aima avec la folie désespérée des passions séniles et suprêmes. Il sut cependant reprendre conscience de sa dignité : il écouta les conseils de Sully et permit à son fidèle ministre d'aller redemander au sieur d'Entragues la promesse de mariage du Roi. Puis il épousa Marie de Médicis ; mais il lui présenta Mlle d'Entragues qui, à l'occasion de

(1) P.-G.-J. Niel, *Portraits des personnages français les plus illustres du XVI^e siècle.* Paris 1848, 1re série.

sa première grossesse, avait reçu le titre de marquise de Verneuil.

La marquise était logée tout près du Louvre, à l'hôtel de la Force. « Elle avait de l'esprit, dit Tallemant, mais elle était fière, et ne portait guère de respect ni à la reine, ni au roi. En lui parlant de la reine, elle l'appelait quelquefois, « votre grosse banquière (1). »

Aussi les relations entre les deux femmes ne furent-elles pas sans nuages. Cependant la marquise ayant promis de favoriser le mariage du favori Concini avec Léonora Galigaï, elles redevinrent bonnes amies. Mais les brouilles renaissaient à chaque instant. Marie de Médicis espéra un jour en avoir fini : elle réussit à faire mettre sous les yeux du roi des lettres de sa maîtresse adressées au prince de Joinville, et dans lesquelles la marquise injuriait le roi et la reine, tout en disant des choses fort tendres à l'amant préféré ; mais bien que coupable, elle parvint à se justifier auprès d'Henri IV. La marquise fut même impliquée dans un complot et réussit à enlever sa grâce. Elle fut toutefois laissée de côté. Dès lors, « elle se mit à faire une vie de Sardanapale ou de Vitellius : elle ne songeait qu'à

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 12.

la mangeaille, qu'à des ragoûts, et voulait même avoir son pot dans sa chambre ; elle devint si grasse qu'elle en devint monstrueuse ; mais elle avait toujours bien de l'esprit (1) ».

La grande passion de Henri IV pour la marquise eut, comme les autres, des intermèdes. L'un d'eux se passa, très rapide, en compagnie de la propre sœur de la favorite, Marie de Balzac d'Entragues. Bassompierre était son amant en titre ; « Testu, chevalier du guet, y servait sa Majesté. Un jour, comme cet homme venait lui parler, elle fit cacher Bassompierre derrière une tapisserie, et disait à Testu, qui lui reprochait qu'elle n'était pas si cruelle à Bassompierre qu'au Roi, qu'elle ne se souciait non plus de Bassompierre que de cela, et en même temps elle frappait, d'une houssine qu'elle tenait, la tapisserie à l'endroit où était Bassompierre. Je crois pourtant que le Roi en passa son envie, car un jour le Roi la baisa je ne sais où, et Mlle de Rohan, la bossue, sœur de feu M. de Rohan, sur l'heure écrivit ce quatrain à Bassompierre :

Bassompierre, on vous avertit,
Aussi bien l'affaire vous touche,
Qu'on vient de baiser une bouche
Dans la ruelle de ce lit.

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 12.

Il répondit aussitôt :

Bassompierre dit qu'il s'en rit,
Et que l'affaire ne le touche ;
Celle à qui l'on baise la bouche
A mille fois baisé son v...

« Je mettrai, quand il vous plaira, la rime entre vos belles mains (1). »

La comtesse de Limoux eut les honneurs d'une aventure avec le roi ; elle dut céder le pas à Jacqueline de Bueil, entre les bras de qui Henri IV essaya peut-être, mais en vain, d'oublier à jamais la marquise de Verneuil.

« Jacqueline de Bueil, n'ayant ni père ni mère, fut nourrie chez Mme la princesse de Condé, Charlotte de la Trémouille. Elle était là en bonne école. Henri IV, qui ne cherchait que de belles filles, et qui, quoique vieux, était plus fou sur ce chapitre-là qu'il n'avait été dans sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à trente mille écus. Mais Mme la princesse de Condé souhaita que, par bienséance, on la mariât en figure, si j'ose ainsi dire. Césy, de la maison de Harlay, dit Chanvalon, homme bien fait, et qui parlait agréablement, mais

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. III, p 333-335.

qui avait mangé tout son bien, s'offre à l'épouser. On les maria un matin (1). »

Le *Journal de Pierre de Lestoile* annonce le mariage en ces termes :

« Le mardi 5 octobre 1604, mademoiselle du Bueil, nouvelle maîtresse du Roi, épousa le jeune Chanvalon, jeune gentilhomme, bon musicien et joueur de luth, piètre — disait-on — de tout le reste, même des biens de ce monde. Il eut l'honneur de coucher le premier avec sa mariée, mais éclairé, ainsi qu'on disait, tant qu'il y demeura, des flambeaux, et veillé des gentilshommes par commandement du Roi, qui le lendemain coucha avec elle, à Paris, au logis de Montauban, où il fut au lit jusqu'à deux heures après midi. On disait que son mari était couché en un petit galetas au-dessus de la chambre du Roi, et ainsi était dessus sa femme ; mais il y avait un plancher entre eux deux (2). »

Une satire du temps, déguisant les noms des intéressés sous ceux d'Olympio et de Cassine, prétendait que les époux avaient dû signer les engagements suivants :

« Vous, Olympio, ne toucherez point à votre épouse, ni ne la baiserez sinon quand vous irez aux

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 92.
(2) *Journal de Henri IV*, octobre 1604.

champs, et vous promettrez de ne point revenir que trois semaines ne soient passées ; vous ne lui toucherez point le sein, vous ne vous informerez point comme elle passera les nuits, et ne viendrez tirer les rideaux de son lit qu'il ne soit au moins neuf heures du matin. Si cependant les dieux lui font des enfants, vous en ferez état, et en aurez autant ou plus de soin que s'ils étaient à vous : trop heureux de voir augmenter votre maison et de vous voir des héritiers qui ne vous ont pas donné beaucoup de peine à mettre au monde et qui ne vous coûteront guère à nourrir. »

« Vous Cassine, ne serez pas moins pucelle quand la mort, ou le bénéfice de la loi, donnera lieu à la dissolution de ce présent mariage, que quand aujourd'hui et à l'heure que je parle, vous êtes venue pour le contracter ; vous ne romprez point d'une main hardie et effrontée la ceinture de votre Olympio ; vous ne le baiserez point, et vous ne le prierez point de coucher avec vous ; vous aurez patience, ô Cassine bien heureuse, que la pluie d'or de Jupiter descende pour vous faire mère ; vous donnerez ordre que la semence d'un mortel ne se mêle point avec celle d'un dieu, et que dedans votre ventre un Iphicle n'occupe point la place qui doit

appartenir tout entière à l'Hercule qui doit naître de vous (1). »

Césy, lâche comme un courtisan ruiné, prétendait ravoir sa femme le lendemain, résolu à tout souffrir pour faire fortune ; mais Jacqueline, créée par le roi comtesse de Moret, n'y voulut jamais consentir; elle fit déclarer le mariage nul pour cause d'impuissance, et Césy eut pour sa peine les trente mille écus.

Cette nouvelle maîtresse s'était donnée trop facilement : elle ne fut qu'un pis aller. Elle était d'ailleurs sans fiel, peu exigeante, de très facile composition. Elle eut du roi, en 1607, un fils, Antoine de Bourbon, « qui fut d'église. » On dit que, de tous les enfants d'Henri IV, c'était celui qui lui ressemblait le plus.

Le roi se refroidissant, Mme de Moret s'avisa « de faire la dévote. Elle n'avait que du linge uni, une grande pointe, une robe de serge, les mains nues : c'était pour les montrer, car elle les avait belles. Jusque-là elle avait été un peu goinfre, mais fort agréable. Henri IV fut tué avant qu'elle eût achevé sa farce (2). »

(1) *La Satyre d'Euphormion, composée par Jean Barclay et mise nouvellement en français.* Paris 1640, 2e partie, p. 357, sqq.
(2) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 94.

Il faut citer pour mémoire, comme ayant pu servir passagèrement de distraction au roi, Mmes Lanery, Maupeou, Mlle de Foulebon, fille d'honneur de la reine ; Bretoline, italienne, à laquelle, au dire de Sully, Henri fit présent d'un diamant en bague taillé en cœur (1) ; la duchesse de Nevers, qui résista ; la duchesse de Montpensier, qui refusa l'honneur de la couche du roi ; Catherine de Rohan, duchesse des Deux-Ponts, qui lui répondit qu'elle était trop pauvre pour être sa femme et de trop bonne maison pour être « sa garce » ; Mlle Clein ou Le Clein, femme d'un conseiller de la Grand'-Chambre, dont le fils se vantait d'être fils du roi ; Mlle Fannuche, une courtisane ; Mme de Boinville, femme d'un maître des requêtes, et peut-être Mesdames de Sault, de Ragny, de Champlivault. Il dut même en refuser :

« En décembre 1608, Monsieur le Premier Président étant gravement malade, la femme de M. de Verdun, premier président de Toulouse, vint solliciter le roi en se faisant accompagner de sa belle nièce de Maupeou, qu'elle avait mise bien avant aux bonnes grâces de Sa Majesté. Duquel bruit le Roi étant averti et s'en moquant plaisamment :

(1) *Mémoires de Sully*, t. IV, p. 288, année 1606.

« Ventre saint-gris, répondit-il, je ne suis plus en âge pour besogner un état de premier président. »

« Le Roi, dit une dame, ne monte plus sur ses grands chevaux : il trouve à cette heure les petites montures et basses meilleures et plus propres pour lui que les grandes (1). »

Parmi les maîtresses de Henri IV, il faut aussi compter la femme du diplomate Aarssen, Résident des Provinces Unies auprès de Henri IV, lequel, au dire de Amelot de la Houssaye, savait que le roi couchait avec sa femme, et en demeurait content à cause du grand profit qu'il en tirait. Ce commerce fut le commencement de sa fortune : il laissa cent mille livres de rente à son fils.

Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, semble avoir compté, dans la vie du roi, un peu plus que la foule des maîtresses fugitives. Elle eut deux filles de lui, Jeanne Baptiste de Bourbon, légitimée en mars 1608, abbesse de Chelles, et Marie Henriette de Bourbon, également abbesse de Chelles. Ambitieuse, et de mœurs assez faciles, Charlotte s'honora publiquement de l'amour du roi, auquel elle avait répondu sans difficulté même apparente. Elle en retira d'ailleurs de médiocres bienfaits,

(1) *Journal de Henri IV*, décembre 1608.

comme beaucoup d'autres favorites. Elle se consolait ailleurs. Elle eut pour amant le cardinal de Guise, archevêque de Reims, qui lui fit cinq enfants ; on prétend qu'elle s'en fit épouser. Lui mort, elle fut pendant trois ans la maîtresse de M. de Vic, archevêque d'Auch, pour ne pas abandonner l'église. Elle devait épouser, en 1630, François de l'Hôpital, comte de Rosnay, gouverneur de Paris.

Un amour malheureux allait enfin peser sur le cœur un peu usé du Vert Galant, qui battit trop tard pour Charlotte-Marguerite de Montmorency.

Mlle de Montmorency n'avait que quatre ans, qu'on vit bien que ce serait une beauté extraordinaire. Mme de Sourdis, qui avait gagné cinquante mille livres de rentes à la faveur de Mme de Beaufort, sa nièce, et qui espérait que cette *aurore* donnerait dans les yeux du roi, fit dessein de la faire épouser à son fils qui avait trente mille livres de rentes. Mais Mme d'Angoulême, veuve du frère aîné du connétable, ayant deviné le dessein de la marquise, rompit le coup et prit sa nièce chez elle.

Le Roi l'aperçut à un ballet donné par la reine, en février 1609 ; il en tomba follement amoureux. Il avait environ 53 ans, Mlle de Montmorency devait avoir 15 ou 16 ans. Le Roi, croyant avancer ses affaires, la fit marier au Prince de Condé. Mais

celui-ci, voyant que l'amour du Roi était violent, emmena sa femme à Muret, près de Soissons.

Henri IV était en effet passionnément épris. « Il courait la bague avec un collet de senteurs et des manches de satin de la Chine. »

Il obtint une fois de la Princesse qu'elle se montrerait un soir tout échevelée sur un balcon avec deux flambeaux à ses côtés. Il s'en évanouit quasi, et elle dit : « Jésus ! qu'il est fou ! » Elle se laissa peindre pour lui en cachette ; ce fut Ferdinand qui fit le portrait.

La princesse étant éloignée de Paris, le roi use de tous les subterfuges pour la voir ; il se déguise, se rend incognito chez des seigneurs où il l'aperçoit à travers des tapisseries.

Touchée de tant d'amour, ou bien prise d'une ambition vraiment folle — puisque la Reine vivait et était mère — la princesse signa une requête pour être démariée. Alors le Prince demanda au roi l'autorisation de se retirer en une de ses maisons. Mais Henri menace et injurie. Le Prince est averti que le roi se sert de sa mère comme d'un instrument propre pour corrompre la pudicité de sa femme ; « il en entra en grosses paroles avec elle, lui dit pouilles, l'appela maquerelle, ou d'autres noms qui ne valaient pas mieux ».

Des intrigues s'ourdissaient en effet autour de la passion sénile du roi. « Je sais, disait la reine, que pour ce beau marché, il y a trente maquerelles en besogne ; et si je m'en mêle une fois, je ferai la trente et unième. »

Enfin le prince s'enfuit avec sa femme à Bruxelles, puis à Milan, et ne la ramena à la Cour de France qu'après la mort du roi.

Dans la suite de sa vie, on eut d'ailleurs, au dire de Tallemant, bien des galanteries à reprocher à la princesse. Elle eut comme amant le cardinal de la Valette, prélat fougueux. On lui attribuait aussi Chavigny. Bassompierre fit tout ce qu'il put pour faire croire qu'il était au mieux avec elle, mais ce fut en vain.

Mme de Motteville raconte qu'elle a ouï dire à la princesse de Condé qu'elle regrettait que le cardinal Bentivoglio n'eût pas été élu pape, afin de se pouvoir vanter d'avoir eu des amants de toutes les conditions, des papes, des rois, des cardinaux, des princes, des ducs, des maréchaux de France, et même des gentilshommes (1).

Au même ballet où le Roi avait fait la malheureuse rencontre de Mlle de Montmorency, il avait remarqué une vertu plus facile, Mlle Paulet, qui

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 100 sqq ; — P. de Lestoile, *Journal de Henri IV*, juin, juillet 1609.

« avait emporté l'honneur par ses bonnes grâces et sa voix harmonieuse et délicate. Ajoutez que cette petite chair blanche, jolie et délicate, couverte d'un simple crêpe fort délié, mettait en goût et appétit plusieurs personnes ».

La mère de cette jeune personne était de fort bas lieu et d'une race fort diffamée pour les amourettes ; elle menait une vie assez gaillarde. Son père était Charles Paulet, secrétaire de la chambre du Roi, l'inventeur de l'impôt qui porta son nom.

Mlle Paulet avait beaucoup de vivacité, était jolie, avait le teint admirable, la taille fine, dansait bien, jouait du luth, et chantait mieux que personne de son temps ; mais elle avait les cheveux si dorés qu'ils pouvaient passer pour roux. Son père et sa mère la produisirent comme une marchandise à vendre. Le premier amant fut, croit-on, M. de Guise, lequel disait qu'il lui semblait avoir toujours le petit *chose* de la petite Paulet devant les yeux. Puis M. de Chevreuse suivit son aîné.

Au ballet donné par Marie de Médicis, elle chanta, montée sur un dauphin, et on plaisanta :

Qui fit le mieux du ballet ?
Ce fut la petite Paulet,
Montée sur le dauphin,
Qui monta sur elle enfin.

Mais c'était un pauvre *monteur* que ce monsieur le Dauphin. Son père y monta au lieu de lui. Henri IV, à ce ballet, eut envie de coucher avec la belle chanteuse. Tout le monde tombe d'accord qu'il en passa son envie. Il allait chez elle le jour qu'il fut tué, pour y mener M. de Vendôme et le rendre galant... envers les femmes (1).

D'après une autre tradition, rapportée par Madame, duchesse d'Orléans, mère du Régent, Ravaillac avait assassiné Henri IV pour venger sa propre sœur séduite par le Roi.

Quoi qu'il en soit, le Vert Galant a épuisé pour un temps la vigueur d'aimer de sa race. Son fils et successeur, Louis XIII, fut « un pauvre monteur » ; Vendôme, son fils naturel, fut un sodomite avéré (2).

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 196 ; — *Journal de Henri IV*, janvier 1609.

(2) Voir *Les Femmes et la Galanterie au XVII^e siècle*, ch. I, p. 1 ; — ch. IV, p. 129.

CHAPITRE IV

SOUVERAINS GALANTS

LES ÉPOUSES D'HENRI IV

Marguerite de Valois. — Collection de cœurs. — Les « friandises » de Marguerite. — Henri IV cocu et fils de p..... — *La Ruelle mal assortie* : Marguerite et sa bête de somme. — La purge de l'amoureux. — *Le divorce satyrique* : nomenclature des amants de la reine. — Ses incestes. — Le divorce. — Coquetterie lubrique des vieux jours.

Marie de Médicis : consommation anticipée du mariage. — La femme et la maîtresse tour à tour enceintes. — La fidélité de Marie de Médicis.

Nous semblons avoir oublié qu'Henri IV était marié : il le fut si mal et si peu ! Il est vrai qu'il le fut deux fois et que cet événement, la seconde comme la première fois, n'avait à ses yeux qu'une importance politique.

Lors de son mariage avec Marguerite de Valois, il n'avait pas tout à fait vingt ans, sa femme avait vingt ans trois mois. Elle était belle en sa jeunesse, hors qu'elle avait les joues un peu pendantes et le visage un peu long. Mais jamais il n'y eut une personne plus encline à la galanterie. Elle avait d'une sorte de papier dont les marges étaient toutes

pleines de trophées d'amour. C'était le papier dont elle se servait pour ses billets doux.

Elle portait un grand vertugadin, qui avait des pochettes tout autour, en chacune desquelles elle mettait une boîte où était le cœur d'un de ses amants trépassés; car elle était soigneuse, à mesure qu'ils mouraient, d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendait tous les soirs à un crochet qui fermait au cadenas, derrière le dossier de son lit (1).

Elle prit son parti du mariage que la politique lui avait en quelque sorte imposé. Fort occupée par ailleurs d'intrigues galantes, mûrie par une expérience précoce, elle se résigna à ne pas détester un mari « qui agissait plus qu'il ne parlait et qui, en affaires d'amour, payait comptant ».

Les manifestations conjugales n'en étaient pas moins fort rares entre ces deux êtres qui, chacun de son côté, étaient merveilleusement doués pour la volupté. Dès 1575, c'est-à-dire trois ans après le mariage, Marguerite affirme que Le Guast et Mme de Sauve éloignaient le roi d'elle, qu'elle de son côté devenait plus étrangère, et qu'ils ne couchaient plus ni ne parlaient ensemble ; que d'ail-

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 88.

leurs ils avaient pris de longtemps l'habitude de faire lit à part (1).

Marguerite néglige à dessein bien des circonstances qui pourraient expliquer cette indifférence conjugale. Moins discret, Henri, dans un réquisitoire écrit sans doute en son nom, le jour tardif où il se décida au divorce, se plaint de l'impudicité de sa femme et des raffinements de délices qu'elle recherche avec ses amants. Il ajoute explicitement : « Ne vous étonnez plus si, poudreux et suant au retour de la guerre, de la chasse, ou de mes autres violents exercices, elle avait mal au cœur de me caresser, jusques à changer les draps où nous n'avions seulement demeuré qu'un quart d'heure ensemble, puisque son désir se paissait de ces friandises, et ne l'attribuez plus, comme vous souliez, à cette fâcheuse senteur de l'aile et du pied dont elle m'accuse (2) ».

Et pourtant, chose étrange, effet peut-être de l'indulgence mutuelle, tous les deux acceptent de bon gré une situation aussi fausse ; Henri y garde même son sourire sceptique, sa douce indifférence.

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois*, Ed. Guessard, Paris 1842, p. 62, 66.

(2) *Le divorce satyrique, ou les amours de la reine Marguerite*, publié dans le *Recueil de diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III, roi de France.* Cologne, *1660* ; *p. 204.*

Un jour qu'il s'amusait à regarder Paris du haut de Montmartre entre ses jambes, les objets vus de cette manière paraissant plus singuliers, il vint à dire : « Que je vois de nids de cocus ! » Aussitôt Gallet, ce grand joueur, se mettant dans la même posture, lui crie : « Sire, je vois le Louvre ». Et le roi se prit à rire. Car il n'eut jamais aucune illusion sur le compte de Marguerite. Alors qu'il était en Navarre, comme il hésitait à la reprendre auprès de lui, Henri III insista, en plaidant que les princesses les plus vertueuses n'étaient pas exemptes de la calomnie, comme par exemple la feue reine, sa mère, dont on avait bien mal parlé. Henri IV se prit à rire en lisant ces lettres et dit tout haut : « Le Roi me fait beaucoup d'honneur par toutes ses lettres ; par les premières il m'appelle cocu, et par ses dernières fils de putain, je l'en remercie (1). »

Il reprit d'ailleurs sa femme « par manière d'acquit ; et il ne fut jamais possible de lui persuader de coucher avec elle seulement une nuit, la caressant assez de belles paroles et bon visage, mais de l'autre point. » Il ne faut point trop s'étonner de cette abstention : les amours de Marguerite, à cette époque de sa vie, étaient scandaleuses.

(1) *Journal de Henri III*, août 1583.

Malgré tout, on a voulu une première fois démarier ces époux si peu mariés, sous prétexte que le mariage n'était pas consommé et que — ironie singulière — Henri manquait de dispositions viriles. On n'y réussit pas. Marguerite, interrogée sur les rapports sexuels du ménage, feignit la surprise : elle ignorait, sa pudeur s'effarouchait... Ce fut une insigne habileté. Henri, plus franc, a fait connaître sa réponse dans le *Divorce satyrique* : « A l'interrogatoire pour répudiation fait par le Saint-Père et le cardinal Joyeuse, commissaire député par lui, je n'ai répondu que sur un point : si jamais durant le mariage nous avions eu communication ensemble. Je répondis, contraint par la vérité, que nous étions tous deux jeunes au jour de nos noces, et l'un et l'autre si paillards qu'il était plus qu'impossible de nous en empêcher. (1) »

Henri n'était certes pas un saint, nous l'avons vu à l'œuvre ; et quelque privilège que lui conférât sa dignité de roi, sans doute une femme délicate eût pu se choquer de contacts sans choix. Mais cette femme pouvait-elle être Marguerite ? Sous forme de réquisitoire, on a dit d'elle : « La Nanna de l'Arétin ni sa sainte ne sont rien auprès d'elle. »

(1) *Le Divorce satyrique, ou les amours de la reine Marguerite*, p. 217.

Le roi Charles, son frère, ayant protesté « qu'il ne donnait pas sa Margot seulement pour femme au Roi de Navarre, mais à tous les hérétiques de son royaume, au lieu des Huguenots seuls, il eût dû comprendre tous les hommes, car il n'y a sorte et qualité d'iceux en toute la France avec qui cette dépravée n'ait exercé sa lubricité. Tout est indifférent à ses voluptés, et ne lui chaut d'âge ni de grandeur, ni d'extraction, pourvu qu'elle saoûle et satisfasse à ses appétits (1) ».

Elle-même, dans une pièce que Tallemant affirme être d'elle, étale, avec une franchise quelque peu cynique, le style de ses galanteries. Elle s'en prend à un de ses amoureux qu'elle appelle « le cavalier gascon », et qui n'entend rien aux *phébus :* il connaît l'amour de chair et le pratique ardemment, mais la dame éloquente essaie vainement de l'instruire aux complications psychologiques. Elle-même, il est vrai, avoue être de « l'humeur des belettes et des colombes, et prendre plaisir comme elles à faire l'amour du bec ».

En désespoir de cause, et devant la matérialité impénitente de son partenaire, elle conclut :

« Il n'y a pas grande peine à vous faire déclarer

(1) *Le Divorce satyrique*, p. 198.

une bête, avouant que j'ai tort de vous faire parler, puisque vous avez meilleure grâce à vous taire. Il faut donc employer désormais cette belle bouche à un autre usage, et en retirer quelque autre sorte de plaisir, pardonnant à la nature qui, employant tout à polir le corps, n'a pu rien réserver pour l'esprit ; gardez ce beau langage pour vos autres maîtresses, et tandis que cette ruelle est vide de ces fâcheux qui viendront bientôt interrompre nos contentements, je veux tirer quelque satisfaction de cette muette qui ne répond point, et n'en pouvant arracher les paroles, je veux au moins en tirer quelque autre douceur. Approchez-vous donc, mon mignon, car vous êtes mieux près que loin ; et puis vous êtes plus propre pour satisfaire au goût qu'à l'ouïe. Recherchons d'entre un nombre infini de baisers celui qui sera le plus savoureux pour le continuer. O qu'ils sont doux et bien assaisonnés ! Cela me ravit, et n'y a si petite partie en moi qui n'y participe et où ne furette et n'arrive quelque petite étincelle de volupté ! Mais il en faut mourir : j'en suis tout émue, et en rougis jusque dans les cheveux. Ha, vous excédez votre permission, et quelqu'un s'apercevra de votre privauté. Eh bien ! vous voilà dans votre élément et où vous paraissez plus qu'en toute autre chose. Ha ! j'en suis hors

d'haleine, je ne m'en puis ravoir, et il faut (n'en déplaise à la parole) avouer que, pour beau que soit le discours, cet ébattement le surpasse. Et peut-on bien dire, sans se tromper, que rien ne se trouverait de si doux, si cela n'était point si court (1). »

Lequel de ses amants est le héros de l'objurgation, le partenaire du doux ébattement ? C'est un point difficile à déterminer : ils sont trop. Nous connaissons la plus grande, la meilleure partie des aventures de Marguerite par le réquisitoire dressé contre elle sous le titre de *Divorce satyrique;* encore affirme-t-il ne compter que le dixième de ceux « que la renommée rendit participants de ses secrètes faveurs ».

On dit que Marguerite commença à faire l'amour à onze ans, c'est-à-dire en 1563, et ne cessa qu'à sa mort, le 27 mars 1615. Il semble bien cependant que si elle s'est donnée avec une certaine fureur lubrique, elle a mis de la sincérité dans ses passions. Les soupirants qui ne lui plaisaient pas étaient écartés implacablement, pas toujours, il est vrai, avec une délicatesse infinie, mais du moins avec bonne humeur.

(1) *La Ruelle mal assortie, dialogue d'amour entre Marguerite de Valois et sa bête de somme*, éd. Paris, 1855, p. 7, 20-21 ; — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 149.

Ainsi un gentilhomme gascon, nommé Salignac (Jean de Gontaut, baron de Salignac), devint, comme elle était encore jeune, éperdument amoureux d'elle, mais elle ne l'aimait point. Un jour, comme il lui reprochait son ingratitude : « Or, ça, lui dit-elle, que feriez-vous pour me témoigner votre amour ? — Il n'y a rien que je ne fisse, répondit-il. — Prendriez-vous bien du poison ? — Oui, pourvu que vous me permissiez d'expirer à vos pieds. — Je le veux, reprit-elle. » On prend jour ; elle lui fait préparer une bonne médecine fort laxative. Il l'avale et elle l'enferme dans un cabinet, après lui avoir juré de venir avant que le poison opérât. Elle le laissa là deux bonnes heures, et la médecine opéra si bien que, quand on lui vint ouvrir, personne ne pouvait durer autour de lui (1).

Antragues et Charins peuvent se disputer l'honneur de l'avoir initiée à la galanterie et « ont cru avoir obtenu les premiers les prémices de sa chaleur qui, augmentant tous les jours, et eux n'étant point suffisants à l'éteindre, encore qu'Antragues y fît un effort, qui lui a depuis abrégé la vie, elle jeta l'œil sur Martigues et l'enrôla sous son enseigne. Ce dernier portait une écharpe de broderie et un

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 151.

petit chien qui provenaient d'elle. Après sa mort, par l'entremise de Mme de Carnavalet, ce fut le tour de M. de Guise qui songeait à parvenir de ses impudiques baisers aux noces. » Il fut tué à Blois en 1588.

« Elle ajouta à ses sales conquêtes ses jeunes frères, dont l'un François, duc d'Alençon, continua cet inceste toute sa vie, et Henri (Henri III) l'en désestima en s'apercevant que les ans, au lieu d'arrêter ses désirs, augmentaient leurs furies, et qu'aussi mouvante que le mercure, elle branlait pour le moindre objet qui l'approchait. »

Son inceste avec François, duc d'Alençon, paraît prouvé et avoir duré jusqu'à la mort du duc. Ses rapports avec Charles IX sont plus douteux. Enfin une lettre publiée récemment ne laisse que fort peu de doutes sur la nature de ses relations avec Henri III. La lettre est adressée au roi, sans date ni signature, mais il y est certainement question de Marguerite de Valois, et ces lignes ont dû être écrites par une femme à la suite de Catherine de Médicis :

« Sire,

« Ma fidélité serait trop cachée si je ne vous faisais entendre promptement le soupçon en quoi je suis de quelque entreprise qu'a la Reine, votre

sœur, laquelle je ne puis découvrir ; mais vous qui avez connaissance parfaite d'elle, je m'assure que vous l'entendrez soudain qu'aurez vu cette lettre. Il y a trois jours qu'elle se tient renfermée et n'a que trois femmes de chambre avec elle, l'une avec le glaive, l'autre avec la pâte, et la dernière avec le feu ; toujours dans l'eau, blanche comme lys, sentant comme baume, se frotte et se refrotte, fait encensements, de sorte que l'on dirait que c'est une sorcière avec charmes, lesquels elle maintient à ses plus familières amies que ce n'est pour plaire à autrui, mais à elle seule. Je vous supplie très humblement, Sire, que pour cet avertissement vous ne laissez de croire que vous êtes son cœur, son tout et que tous ses dits charmes se font pour votre service. Je suis toujours après la Reine votre mère pour la réjouir, étant mes humeurs plus approchantes selon ses ans que nulle autre de cette compagnie. Voilà tout le service que je vous puis faire envers elle, étant les autres choses en toute perfection pour vous. J'espère de la vous ramener saine et victorieuse, et quand nous aurons vu le nouveau marié, je vous manderai tout ce qui sera survenu depuis cette lettre (1). »

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, novembre 1852, p. 344.

Ce fut ensuite le tour de La Mole, qui fut décapité en Grève en 1574. « On sait que la nuit qui suivit l'exécution, Marguerite, ma prude femme, et Mme de Nevers, sa compagne fidèle, amante de Coconas, les firent enlever, les portèrent dans leurs carrosses, et les enterrèrent de leurs propres mains dans la chapelle Saint-Martin, qui est sous Montmartre.

« Puis vint Saint-Luc (mignon de Henri III), qui avait la réputation de n'être guère brave avec les femmes, à cause de quelque colique qui le prenait ordinairement à minuit. Puis Monsieur de Mayenne, bon compagnon, gros et gras, et voluptueux comme elle.

« Ce grand dégoûté de vicomte de Turenne fut bientôt, comme les précédents, envoyé au changé, trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit. »

C'est ce même Turenne qui, au dire de Tallemant, étant ivre un jour, « lui dégobilla sur la gorge en la voulant jeter sur un lit (1) ».

Le réquisitoire du roi n'épargne même pas les détails des aventures où il a joué lui-même un rôle équivoque. Il fut un Sganarelle conscient, il veut qu'on le sache.

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 88.

« Clermont d'Amboise la baisait maintes fois toute en jupe sur la porte de sa chambre, tandis que le soir, pour lui donner loisir de se mettre au lit, je jouais ou me promenais avec ma noblesse dans la salle. Je m'en apercevais comme les autres, mais j'avais besoin de toutes mes pièces et principalement de faire et conserver des amis.

« La Reine de Navarre ne refusait personne, acceptant, ainsi que le tronc public, les offrandes de tous venants.

« Ce vieux rufien de Pibracq était devenu par amour son chancelier duquel, pour en rire, elle me montrait les lettres.

« Son opiniâtre inclination à la volupté était telle que, pour l'exercer avec plus de délices et hors des rudesses de la toile, cette impudique a quelquefois couché avec son seigneur dans un lit éclairé de divers flambeaux, entre deux linceuls de taffetas noir, accompagnés de tant d'autres petites voluptés que je laisse à dire. »

Avant de quitter Paris pour aller retrouver son mari en Navarre, Marguerite choisit comme favori Jacques de Harlay, seigneur de Chanvalon, grand écuyer du duc d'Alençon, qu'on appelait le beau Chanvalon. Elle eut pour lui une vraie passion. Elle lui écrivait des lettres d'une exubérance folle,

l'appelant « mon beau cœur, seul soleil de mon âme, mon beau tout, mon bel ange, beau miracle de la nature », et lui disant : « Adieu, ma vie, je baise un million de fois ces beaux yeux et ces beaux cheveux, mes chers et doux liens. — Je baise un million de fois cette amoureuse et belle bouche. — Je baise un million de fois ce million de perfections que les dieux se sont plu à faire et les hommes à admirer (1). »

Elle eut de lui un fils élevé sous le nom de Louis de Vaux, et qui se fit capucin sous le nom de père Archange.

Un jour enfin, Marguerite quitte le Roi de Navarre sans mot dire et va à Agen « pour établir son commerce et avec plus de liberté continuer ses ordures. Mais les habitants lui donnèrent occasion de partir avec hâte pour aller aux monts d'Auvergne, dans Carlat, domaine sentant plus sa tanière de larrons que la demeure d'une princesse, fille, sœur et femme de roi. Le Roi son frère, oyant cela, dit tout haut : « Les cadets de Gascogne n'ont pu saoûler la Reine de Navarre ; elle est allée trouver les muletiers et chaudronniers d'Auvergne. »

Henri éprouve-t-il quelque honte à rappeler toutes

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois*, Ed. Guessard, p. 477.

ces vilenies ? Il se croit obligé de rechercher un témoignage précis. « Chauny, dit-il, qui lui a souvent parfumé son devant de storax, outre qu'il m'a servi de témoin que c'est le plus puant et le plus infect trou de ceux qui pissent, m'en a autrefois tant dit et de tant fortes.... »

Et le réquisitoire reprend :

« Arrivée à Carlat, sans chemises, elle commença de voir et de regarder sur lequel courrait l'honneur de son nom ; elle jeta l'œil sur son cuisinier pour ne chômer point, se fâchant d'attendre. Elle s'en prit au triste Aubiac, comme au mieux peigné de ses domestiques, qu'elle enleva de l'écurie en la chambre, et s'en fit tellement piquer que son ventre, heureux en telle rencontre, en devint rond et enflé comme un ballon, vomissant en son terme un petit garçon (qui naquit sourd-muet).

« Cet Aubiac, écuyer chétif, rousseau, et plus tavelé qu'une truite, dont le nez était teint en écarlate, ne s'était jamais promis au miroir d'être trouvé un jour dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat, un matin, par Mme de Marie allant saluer la reine. »

Obligée de partir de Carlat, Marguerite se réfugie à Ivoy, maison de la reine-mère, où le marquis de Canillac, envoyé pour la ramener auprès de son

mari, la trouva à peine arrivée, elle et son amant, cachés sous quelques ordures. « Mais Canillac se laissa piper aux artifices de sa prisonnière et fit pendre Aubiac. Il espérait retenir cette inconstante sous la clef de l'inexpugnable forteresse d'Usson ; mais elle l'alluma si bien qu'elle obtint sa liberté. Le facile marquis se retire avec sa garnison ; elle se fait envoyer de bonnes troupes d'Orléans, et établit sur ce roc l'empire de ses délices.

« Elle y fut réduite, faute de mieux, à ses domestiques, secrétaires, chantres et métis de noblesse. »

Le *Divorce satyrique* rappelle le nom d'un seul, Pominy, fils d'un chaudronnier d'Auvergne, lequel, d'enfant de chœur, « parvint, par le moyen d'une assez belle voix, à la musique de cette Reine, s'introduisant enfin de la chapelle à la chambre et de la chambre au cabinet pour secrétaire. C'est de lui qu'elle dit qu'il change de corps, de voix, de visage et de poil comme il lui semble, et qu'il entre à huis clos où il lui plaît. Pour lui, elle fit faire les lits de ses Dames d'Usson si hauts qu'on y voyait dessous sans se courber, afin de ne s'écorcher plus, comme elle avait l'habitude, les épaules ni le fessier en s'y fourrant à quatre pieds toute nue pour le chercher. C'est pour lui qu'on l'a vue souvent tâter la tapisserie, pensant l'y trouver.

« A Usson, on lui voyait ordinairement pendue au col, entre la chemise et la chair, une bourse de soie bleue en laquelle ses plus privés avaient découvert une boîte d'argent, dont la superficie grande représentait naïvement d'un côté son portrait et de l'autre son chaudronnier (1). »

La mesure étant comble, Henri IV songe au divorce. C'est seulement en novembre 1599 que le roi et la reine envoyèrent des requêtes au Pape pour le supplier d'annuler le mariage, en raison de la parenté entre eux au troisième degré, et aussi parce que Marguerite de Valois n'avait pas consenti de bon gré, mais forcée par Charles IX et la reine sa mère (2). Pour l'annulation en cour de Rome, le consentement des deux époux avait été indispensable ; et la reine Marguerite, dans une lettre peut-être inventée par Sully, mais fort vraisemblable, expliquait au ministre les retards qu'elle avait mis à accepter cette solution : « Si j'ai autrefois usé de longueurs, écrivait-elle d'Usson, le 29 juillet 1599, et interposé des doutes et difficultés, vous en savez aussi bien les causes que nul autre, ne voulant voir en ma place une telle décriée bagasce (Gabrielle d'Estrées), que j'estimais sujet indigne de la possé-

(1) *Le Divorce satyrique*, p. 198-217.
(2) *Journal de Henri IV*, novembre, 1599.

der... Surtout assurez-moi ma pension et l'argent pour payer mes créanciers, afin qu'ils ne me tourmentent plus (1). »

Henri paya ses dettes, et lui assura, par lettre du 29 décembre, les titres et les ressources dus à son rang ; mais il la laissa à Usson.

Marguerite, divorcée, demande à rentrer à Paris ; elle en obtient difficilement la permission. D'ailleurs elle va y reprendre sa vie dissolue. Elle descend à l'hôtel de l'évêque de Sens, d'assez mauvaise renommée, et est aussitôt chansonnée crûment :

Comme Reine, elle devait être
Dedans la Royale maison ;
Mais comme putain, c'est raison
Qu'elle soit au logis d'un prêtre.

Au reste, ajoute le *Divorce satyrique*, « il ne lui chaut qu'on l'estime, pourvu qu'on satisfasse à ses ords désirs. Ne se pouvant plus passer du mâle, elle envoya chercher un petit valet en Provence, qu'avec six aunes d'étoffe elle avait anobli dans Usson en l'absence de Pominy. A son arrivée, pour lui faire payer le chômage, ils demeuraient souvent ensemble enfermés dans un cabinet sept et huit

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois*. Ed. Guessard, p. 335.

jours avec les nuits entières, sans se laisser voir qu'à Mme de Chatillon, qui cependant rongeait son frein à leur porte ». Cet amant est Date de Saint-Julien, fils d'un charpentier d'Arles, jadis laquais. Deux mois après son arrivée à Paris, le 5 avril 1606, le jeune Vermont tuait « ce petit chichon » ; lui-même, dès le lendemain, avait la tête tranchée devant l'hôtel de Sens.

On publia sur la mort de St-Julien des *Regrets amoureux* faits par Maynard, et Marguerite les portait ordinairement dans son sein, et les disait tous les soirs, comme elle eût fait ses heures.

Le roi, pour la réconforter sur cet accident, lui disait qu'il y avait en sa cour d'aussi braves et galants écuyers que Saint-Julien, et quand elle en aurait affaire, qu'on lui en trouverait encore plus d'une douzaine qui le valaient bien.

Après l'assassinat de son amant, Marguerite quitte l'hôtel de Sens pour aller loger en face le Louvre, et ses ennemis font courir les vers suivants :

La rage, en cet état, l'incite
D'aller loger à l'opposite,
S'exposant aux yeux de la cour,
Afin qu'en sa laide vieillesse,
Le Louvre, comme en sa jeunesse,
Lui voie encor faire l'amour.

N'étant plus Vénus qu'en luxure,
Ni Reine non plus qu'en peinture,
Et ne pouvant, à son avis,
Loger au Louvre comme reine,
Comme putain au bord de Seine
Elle se loge vis-à-vis.

Cette vieille sainte plâtrée,
Pour être encore idolâtrée,
Bâtit son temple au bord de l'eau,
Afin qu'à toute heure, du Louvre,
Qui de l'autre bord la découvre,
Le Roi puisse voir le bordeau (1).

Un nouveau personnage allait être chargé d'entretenir ses ardeurs : Bajaumont, de la maison de Duras, « mets nouveau de cette affamée, idole de son temple, veau d'or de ses sacrifices, et le plus parfait sot. Il avait été introduit de la main de Mme d'Anglure, instruit par Mme Roland, civilisé par Le Moine et naguère guéri de deux poulains par Penna, le médecin. Leurs privautés sont connues. Particulariser leurs amours, ce serait tout autant comme d'appeler des gros mâtins de boucherie Marjolaine ou bien Romarin. Je dirai seulement que cette dame, ayant depuis longtemps deux ulcères aux jambes, elle a voulu que son

(1) *Journal de Henri IV*, avril 1606, javier 1609.

amant ait des cautères aux bras, afin qu'en leurs embrassements et lorsque goulûment elle le reçoit à jambes ouvertes, il y puisse venir pareillement à bras ouverts (1) ».

Dans un poème intitulé *Le petit Olympe d'Issy*, on lisait une fadaise dédiée à la reine Marguerite sur ses beaux jardins d'Issy, desquels on disait que le dieu Priapus était gouverneur, et Bajaumont son lieutenant. Le roi passant devant son logis, voyant la chapelle toute découverte, en fit la remarque, mais on lui répondit : « Il est vrai, Sire, mais le couvreur de la reine est malade. » C'était Bajaumont le couvreur (2).

Il faut ajouter à cette nomenclature Villars, un musicien peu connu, que, au dire de Tallemant, la reine Marguerite aima sur la fin de ses jours, et qu'on appelait vulgairement *le roi Margot*.

Le même chroniqueur nous conte que, dans les dernières années de sa vie, Marguerite devint horriblement grosse. « Avec cela, ajoute-t-il, elle faisait faire ses carrures et ses corps de jupe beaucoup plus larges qu'il ne fallait, et ses manches à proportion. Elle était coiffée de cheveux blonds d'un blond de filasse blanchis sur l'herbe ; elle avait été

(1) *Le Divorce satyrique*, p. 224.
(2) *Journal de Henri IV*, octobre 1609.

chauve de bonne heure. Aussi avait-elle de grands valets de pied blonds que l'on tondait de temps en temps. Elle avait toujours de ces cheveux-là dans sa poche, de peur d'en manquer.

« Pour se rendre de plus belle taille, elle faisait mettre du fer blanc aux deux côtés de son corps pour élargir la carrure. Il y avait bien des portes où elle ne pouvait passer. »

A l'âge de 50 ou 55 ans, elle allait recevoir la sainte communion trois fois par semaine, la face plâtrée et couverte de rouge, « avec une grande gorge découverte qui ressemble mieux et plus proprement à un cul que non pas à un sein ».

Sa tenue était si scandaleuse que, en pleine chaire de Notre-Dame, le mardi 9 mars 1610, le père Suffren, Jésuite, étant tombé en son sermon sur les dissolutions et lascivetés des femmes, dit qu'il n'y avait aujourd'hui si petite coquette à Paris qui ne montrât ses tétons, prenant exemple sur la reine Marguerite (1).

Henri IV n'était pas encore démarié, qu'envisageant cette éventualité, il faisait un jour des confidences suggestives à Rosny.

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*. I, p. 148 ; — *Le Divorce satyrique*, p. 197; — *Journal de Henri IV*, octobre 1609, mars 1610

Il semble, disait-il, qu'il ne reste plus qu'à voir s'il y aura moyen de me trouver une autre femme, si bien conditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand des malheurs de cette vie, qui est (selon mon opinion) d'avoir une femme laide, mauvaise et dépite, au lieu de l'aise, repos et contentement que je me serais proposé de trouver en cette condition : que si l'on obtenait les femmes par souhait, afin de ne me repentir point d'un si hasardeux marché, j'en aurais une, laquelle aurait, entre autres bonnes parties, sept conditions principales, à savoir : beauté en la personne, pudicité en la vie, complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécondité en génération, éminence en extraction et grands états en possession. Mais je crois, mon ami, que cette femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née ni prête à naître.

Il examine quelles filles ou femmes seraient à désirer pour lui, soit dehors, soit dedans le royaume. L'infante d'Espagne est vieille et laide ; mais il l'accepterait si elle apportait les Pays-Bas. De même la princesse Reibelle d'Angleterre, si elle était déclarée héritière présomptive de l'Angleterre. Mais le Roi d'Espagne et la Reine d'Angleterre sont mal disposés.

Quelque princesse allemande ? Mais il n'aime

guère les femmes de cette région. Une des sœurs du prince Maurice ? Mais elles sont huguenotes. Une des nièces du duc de Florence ? Mais c'est une des moindres maisons de la chrétienté, et elles sont de la même race que la reine-mère Catherine qui a fait tant de mal à la France.

Dans le royaume, sa nièce de Guise ? Elle lui plairait, bien qu'on dise qu'elle aime autant les poulets en papier qu'en fricassée. Car il aimerait mieux une femme qui fît un peu l'amour qu'une qui eût mauvaise tête. D'autres encore, beaucoup d'autres, sont ou trop jeunes, ou huguenotes, ou bien à écarter pour d'autres raisons.

« Mais quand elles m'agréeraient toutes, qui est-ce qui m'assurera que j'y rencontrerai conjointement les trois principales conditions que j'y désire et sans lesquelles je ne voudrais point de femmes ? A savoir qu'elles me feront des fils, qu'elles seront d'humeur douce et complaisante, et d'esprit habile pour me soulager aux affaires sédentaires ; et pour bien régir mon Etat et mes enfants, s'il venait faute de moi avant qu'ils eussent âge, sens et jugement, comme apparemment cela est pour m'arriver, me mariant si avant en l'âge (1). »

(1) *Economies royales ou Mémoires de Sully,* année 1598, chap. LXXX.

Il pensait déjà, nous assurent les mémorialistes et chroniqueurs, à sa Gabrielle : elle faisait bien quelque peu l'amour à droite et à gauche, mais elle n'avait pas mauvaise tête. Nous savons cependant qu'il ne trouvait pas autour de lui des partisans enthousiastes de cette mésalliance.

Enfin, grâce sans doute à Sully, tout se passa pour le mieux ; et le roi de France put épouser, à la fin de 1600, « la grosse marchande de Florence ». Marie de Médicis avait vingt-sept ans, Henri en avait quarante-sept.

La reine était une grande et grosse femme, fort blanche, qui, sauf de beaux bras et une belle gorge, n'avait rien que de vulgaire. Ce fut un pesant modèle pour Rubens, dont le magique pinceau eut pour tâche de diviniser les reines et les rois.

Henri n'en était pas moins ardent : il écrivait à Marie de charmants billets, alors qu'elle venait vers lui pour la célébration du mariage : « Je vous recommande votre santé, lui disait-il, afin que, à votre arrivée, nous puissions faire un bel enfant qui fasse rire nos amis et pleurer nos ennemis. »

Le 19 décembre 1600, le roi se présente aux portes de Lyon, où sa fiancée l'attendait.

« Il fit avertir Mme de Nemours qu'elle dît de sa part à la reine qu'il était venu sans lit, s'atten-

dant qu'elle lui ferait part du sien, qui devait être commun dès lors en avant. Mme de Nemours porta ce message à la reine, laquelle fit réponse : qu'elle n'était venue que pour complaire et obéir aux volontés de Sa Majesté comme sa très humble servante. Cela lui étant rapporté, sa dite Majesté se fit déshabiller, et entra en la chambre de la reine, qui était déjà au lit, et lors les princesses et autres dames donnèrent lieu par leur retraite à l'accomplissement du mariage (1) ».

Le mariage, consommé le 9 décembre, ne fut béni solennellement par le cardinal légat que le 17 du même mois.

Les cérémonies accomplies, Henri part avant la reine pour aller trouver sa maîtresse, la marquise de Verneuil : il demeure quelques jours avec elle, afin de la disposer à bien vivre avec la reine.

Dès lors, il n'a plus qu'un désir, c'est que ses deux « femmes » vivent en bon accord. Nous avons vu que ce ne fut pas toujours facile. Le roi fait pourtant son possible. Marie de Médicis accouche, le 27 septembre 1601, du Dauphin, qui devait être Louis XIII ; un mois après, le 27 octobre, la marquise met au monde Gaston Henri. Le 22

(1) Palma Cayet. *Chronologie septenaire,* Paris 1605, livre III, année 1600.

novembre 1602, Marie de Médicis accouche d'Elisabeth de France ; le 21 janvier 1603, la marquise accouche de Gabrielle Angélique. Pour apaiser les conflits entre les deux femmes, le roi semble donc n'avoir eu d'autre ressource que de leur faire alternativement un enfant. Le procédé n'est pas à la portée de tout le monde.

Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que le roi ait gagné, par cette active diplomatie, la sécurité absolue, et surtout qu'il se soit ainsi garanti contre l'infidélité de la reine. Les familiarités de Marie de Médicis avec Concino Concini, son écuyer, firent bien jaser. Et Pierre de Lestoile rapporte le propos d'un jésuite prétendant que tous les enfants de la reine étaient des bâtards.

Cependant, du vivant d'Henri IV, la reine se contenta peut-être de se plaindre d'être négligée ; il paraît avéré qu'elle se rattrapa, dans la suite, d'une vertu méritoire.

CHAPITRE V

Galanteries à la Cour et à la Ville

Réputation des filles de France. — Les modes dissolues. — « Complainte de Monsieur le Cul ». — Frisons et rubans des cuisses. — Galeries lubriques. — Les livres et figures de l'Arétin. — Verdeur de langage. — Enigmes licencieuses. — Les filles pressées. — Contrats de libertinage. — Les « gentils cocus ». — Adultères prudents. — Ceinture de chasteté. — Manifeste des dames de la Cour. — Les femmes insatiables.

Au dire de Mézeray, la corruption commença sous le règne de François Ier ; elle se rendit presque universelle sous celui de Henri II et se déborda enfin jusqu'au dernier point sous Charles IX et sous Henri II.

D'un bout du siècle à l'autre, on disait des femmes de la cour « qu'elles avaient le talon court ». Rabelais explique cette expression en disant : « Elles avaient les talons trop plus courts que devant, ce qui était cause que, à toutes rencontres d'hommes, elles étaient moult sujettes et faciles à tomber à la renverse ».

Cette réputation flatteuse avait même traversé les monts.

Le grand-duc de Florence ayant épousé une dame de la maison de Lorraine, dès le soir des noces voulut la soumettre à une épreuve médicale pour savoir si elle était pucelle. Le médecin lui affirma qu'elle était aussi pure de corps que quand elle sortit du ventre de sa mère. Le grand-duc, en admiration et étonnement, disait le lendemain : « Voilà un grand miracle, que cette fille soit ainsi sortie pucelle de cette cour de France ! (1) »

Sous François Ier, en effet, les dames de cour étaient si débauchées, les mœurs même du roi les avaient rendues si hardies que, par esprit d'imitation, nobles et bourgeoises s'étaient aisémen façonnées à aimer et à paillarder.

A la cour du roi *grand nez*, on riait surtout des grivoiseries et des farces épicées ; on s'en désopilait la rate, non sous cape et à l'abri de l'éventail, mais à visage découvert et à gorge déployée. Le bon *raillard* Rabelais savait que l'esprit de François Ier avait une grande ressemblance avec celui de « Messer Priapus », dont Jupiter disait :

Et habet tua mentula mentem

(1) Brantôme, *Vies des dames galantes*, Disc. I, p. 163 ; — Discours XLV, *François Ier*, édit. de 1788, t. V, p. 221 ; — *Fortune de la Cour*. 1713, II, p. 568.

« Ta mentule elle-même a de l'esprit (1) ».

Sous Henri III, il ne pouvait être et il ne fut que pire : d'Aubigné flagelle « les amours des sales princesses, garces de leurs valets ».

> Nos princesses, non moins ardentes que rusées,
> Osent, dans les bordeaux, s'exposer déguisées :
> Sous le chapron carré, vont recevoir le prix
> Des grâces du Huleu (2), et portent aux maris,
> Sur le chevet sacré de leur saint mariage,
> La senteur du bordeau et quelque pire gage (3).

Les faits ne manquent point pour étayer et justifier ces appréciations un peu vives. A cette époque l'atmosphère, parmi les classes privilégiées, est de libertinage et de dissolution : les voluptueux y vivent à l'aise. Dans la vie de tous les jours, cet état d'âme se traduit de mille façons. Et d'abord les femmes le dévoilent par leurs habillements. « Dis-moi comment tu t'habilles, je te dirai comment tu vis. » L'adage est surtout vrai aux époques où la civilisation n'est pas assez avancée pour élever la dissimulation à la hauteur d'un art, où la science du costume est sincère, comme l'enfance.

(1) Méray. *Les libres prêcheurs*, t. II, p. 127.
(2) La rue du Huleu était infestée de maisons closes.
(3) Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, II, p. 110.

Au seizième siècle, les femmes usent de masques garnis de certaines compositions propres à tenir le teint frais ; quelques-unes y ajoutent des ingrédients susceptibles de corriger la trop grande rougeur ou pâleur du visage. Il est des gentilshommes qui, pour se moquer, appellent ces masques des coffins à roupies.

Les femmes portent aussi une façon de chausses qu'on appelle des caleçons ; ce vêtement les garde d'abord de la poussière et aussi du froid ; puis il empêche qu'en tombant de cheval ou autrement les femmes ne montrent ce qu'il est convenable de cacher. Il les protège aussi contre quelques jeunes gens dissolus, car venant à mettre la main sous la cotte, ils ne peuvent toucher la chair (1).

Ces vêtements avaient été rendus nécessaires par l'ampleur des vertugadins ou vertugades, gros et longs bourrelets que les femmes portaient sous les jupes et qui ressemblaient à des cloches, « mais à des cloches ouvertes par le dessous à tous les vents coulis (2) ».

Ces vertugades, et autres vêtements superflus et

(1) Henri Estienne. *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé*. Ed. 1578, réimpr. par Liseux, Paris, 1883, t. I. p. 184.

(2) *La mode qui court au temps présent*. Rouen, 1604.

dissolus, avaient excité la verve d'un moraliste qui exprime en langage cru son indignation sous le prétexte, dissolu lui-même, d'une « Complainte de Monsieur le Cul ».

Maudits soient ces beaux inventeurs,
Ces coyons, ces passementeurs
De vertugales et basquines
Que portent un tas de musquines
Pour donner air à leur devant,
De telle sorte que le vent
Me donne tant droit en la barbe
Qu'il n'y a casse ni rhubarbe
Qui me garde de trucheter
Quand on vient à les crocheter,
Dont j'ai maints assauts et alarmes,
Tellement que souvent les larmes
En tombent et me font suer,
A force de m'en remuer.

Un temps fut, avant tels usages,
Lorsque les femmes étaient sages,
Devinez, lecteurs, quand c'était,
Que tant on ne me tourmentait.
Ce fut quand les cottes serrées
Rendaient les femmes assurées
Des jolis babils et caquets
Des plus grands et petits nacquets
D'amour ; car quoi ? en muguetant,
Pour avoir ce que l'on prétend,
Une heure ou deux on devisait,
Cependant que l'on avisait

Le lieu convenable et propice
Pour donner droit en la matrice ;
On babillait soir et matin,
On baisait avant le tetin,
On mettait la main sous la cotte,
On tâtait la cuisse et la motte ;
Et cependant que j'écoutais
Ces beaux propos, je m'apprêtais
Et donnais ordre à mon affaire,
Me doutant qu'on me voulait faire
Ou à mon voisin un lardon,
D'un pied ou demi de bourdon.
Aussi, quand propos on tenait,
Quelque homme ou femme survenait,
Avant que tout fût débattu,
Qui me gardait d'être battu ;
Ainsi je n'étais point surpris.
Mais maintenant qu'on a appris
Moyen qui de l'autre s'égare,
Je suis frappé sans dire gare,
Et le mal tombe sur ma tête
Auparavant que je m'apprête,
Etant toujours pris en sursaut,
D'autant qu'on lève si très haut
Ses vertugales promptement
Que l'on voit tout apertement
La butte où chacun veut tirer,
Sous l'espir de me martirer,
Et n'ai loisir de m'apprêter
Qu'on ne commence à culleter,
Par quoi j'endure tant de peine
Que souvent en suis hors d'haleine.

Depuis qu'on les a inventées,
On voit les femmes effrontées,
Et si elles font renversure,
On les voit jusqu'à la freissure,
Et ne sauraient leur c. n cacher
Quand quelqu'un les voudrait fâcher.

Quand mon compagnon rit et danse,
J'observe après lui la cadence ;
Car les dames aux talons courts
Peuvent bien peu sans mon secours,
Et n'y a point de friandise,
Sans mon aide, à la marchandise.
Qu'il soit ainsi, je m'en rapporte
Aux amis de la basse porte ;
Et comment ils sont angoisseux
Quand ils me sentent paresseux ;
Et au contraire quand je trotte,
Il n'y a femme, tant soit sotte
Et mal apprise au jeu du bas,
Qui ne donne joie et ébats.
Aussi sans moi il ne peut rien,
Car c'est moi qui lui fais ce bien
De lui montrer son remuement,
A qui pourquoi, où et comment
Il doit trotter, mouvoir, saillir,
Quand quelqu'un le vient assaillir,
Et comme il faut faire l'étraite.
Or voyez comment on me traite
Pour à tel bien et fait répondre,
On me fait tous les jours morfondre,
Au moyen des habits récents,
Dont je jure par mes cinq sens

Qu'elles mueront, où je muerai
Et jamais ne me remuerai
En dépit de tous leurs babils
S'elles ne changent leurs habits.
Mais je m'enquerrais volontiers
S'elles trouvent en leurs psautiers
Que tels habits autour cordés (1)
Leur soient selon Dieu concédés,
Desquels leur devant est coiffé.
J'ai grand'peur d'en être chauffé
Après que j'aurai bien souffert,
Au milieu et profond d'enfer.
Ce n'est pas tout ; si un messer (2)
Fait la cour, soudain je me serre
De frayeur que tel bravousin
Ne me prenne pour mon voisin ;
Car ces vertugades ouvertes
Rendent les fesses découvertes,
Et moi aussi le plus souvent
Aussi soudain que le devant,
Qui fait qu'à terre je me vautre,
Ayant peur de l'un et de l'autre (3).

Le devant du corps n'est d'ailleurs pas plus pudiquement préservé. « Un tas de jeunes effrontées, sans honte, découvrent publiquement leurs poi-

(1) Comme les paniers, dont les vertugades avaient d'abord la forme.

(2) De goûts italiens ou sodomites.

(3) *La complainte de Monsieur le Cul contre les inventeurs de vertugales*, Sens 1552. Réimp. dans le recueil d'Anat. de Montaiglon : *Poésies françaises du XV^e^ et du XVI^e^ siècles*. Paris 1855, t. II, p. 150.

trines et épaules jusqu'à demi, et mettent ainsi leur chair en montre, comme si elles étaient à vendre(1).» La mode commande de

> Relever ses tetons en butte
> Encore qu'ils fussent pendants
> Ou par l'âge ou par accidents (2).

Propagé à la ville, le décolletage excessif avait fait scandale et motivé des répressions sévères :

« Les comédiens italiens, Gelosi, reçurent, le 26 juin 1577, défense de jouer leurs comédies, qui n'enseignaient que paillardises et adultères, et ne servaient que d'école de débauche à la jeunesse de tout sexe de la ville de Paris. Et à la vérité le débord y était assez grand sans tels précepteurs, principalement entre les dames et damoiselles, lesquelles semblaient avoir appris la manière des soldats de ce temps, qui font parade de montrer leurs poitrinals dorés et reluisants, quand ils vont faire leurs montres, car tout de même elles faisaient montre de leurs seins, et poitrines ouvertes et autres parties pectorales, qui ont un perpétuel mouvement, que ces bonnes dames faisaient aller par compas ou

(1) Eust. de Beaulieu. *L'épinglier des filles*, Bâle 1550, ch. X.
(2) *Le Pasquil de la Cour*, à la suite du *Discours nouveau sur la mode*. Paris 1613.

mesure comme une horloge, ou pour mieux dire, comme les soufflets des maréchaux, lesquels allument le feu pour servir à leur forge (1). »

Les artifices de la coquetterie féminine revêtent parfois, à cette époque, des formes encore plus indécentes.

Pour remédier à la maigreur, certaines dames portent de petits coussins bien mollets et délicats à soutenir le coup ; d'autres portent des caleçons gentiment rembourrés et faits de satin, de sorte que les ignorants, venant à les toucher, n'y trouvent rien que de tout bon, et croient fermement que c'est leur embonpoint naturel ; car par-dessus ce satin il y avait des petits caleçons de toile volante et blanche ; si bien que l'amant, donnant le coup en robe, s'en allait de sa dame si content et satisfait, qu'il la tenait pour très bonne robe.

Brantôme a même ouï parler d'une belle et honnête dame qui avait un système pileux tellement long à sa nature qu'elle l'entortillait avec des cordons ou rubans de soie, et se le frisonnait de même que des frisons de perruques, puis se l'attachait à ses cuisses, et en cet état se présentait à son mari et à son amant.

(1) *Journal de Henri III*, juin 1577.

C'était peut-être cette Françoise Babou de la Bourdaisière qui « fut trouvée, lorsque le peuple d'Issoire se souleva contre elle et la massacra, ayant le poil honteux distingué et tressé de petits rubans de soie de toutes couleurs (1) ».

Les femmes s'excitaient à ces raffinements dans la familiarité des étuves où elles se baignaient ensemble, complètement nues. Là, au dire du prédicateur Maillard, elles ne craignaient pas « de rendre leurs servantes témoins de leurs actions dissolues... Je fais autant de cas, dit Maillard, des femmes qui vont aux étuves que de celles qui vont au lupanar ; car les hommes s'y mêlent avec les femmes. Sur trente bonnes femmes qui y entrent, à peine en sort-il une qui reste pure ».

C'est dans ces établissements qu'elles se faisaient épiler ou raser les parties secrètes par les barbiers. « D'aucunes, dit Brantôme, se plaisent à les tenir et porter rases, comme la barbe d'un prêtre (2). »

Complices et auxiliaires de la corruption, les arts se chargeaient d'entretenir entre les deux sexes un

(1) Brantôme, *Vies des dames galantes*, Disc. II, p. 236, 239 ; — *Les Amours du grand Alcandre*, dans le *Recueil de diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III*, Cologne 1660, p. 226.

(2) Méray, *Les libres prêcheurs*, t. II, p. 242 ; — Brantôme, *Vies des dames galantes*, Disc. II, p. 239 ; — Beroalde de Verville, *Le moyen de parvenir*, ch. XLII, p. 137.

état permanent d'excitation favorable à la débauche. On avait fait venir d'Italie des statues en bronze et en marbre représentant des hommes et des femmes, des dieux et déesses dans des attitudes lubriques. Les appartements des rois, les cabinets du duc de Richelieu, de Créqui et de Liancourt, l'hôtel de Carnavalet, et surtout le palais de Fontainebleau étaient garnis de tableaux lascifs. La reine-mère, en 1643, à son avènement à la Régence, en fit brûler pour plus de cent mille écus. Dans les jardins des hôtels parisiens, on exhibait des statues de Priape pouvues de leur virilité triomphante.

Les galeries privées des opulents seigneurs se flattaient de posséder d'artistiques priapées.

Un prince acheta une très belle coupe d'argent doré, la mieux travaillée qu'il fût possible de voir, où étaient taillées bien gentiment et subtilement au burin plusieurs figures de l'Arétin, de l'homme et de la femme, et ce au bas étage de la coupe ; en haut étaient dépeintes diverses manières de cohabitations de bêtes.

Quand ce prince festinait les dames et filles de la cour, ses sommeliers ne faillaient jamais, à son commandement, de leur bailler à boire dedans. Les unes demeuraient étonnées et ne savaient que dire ; quelques-unes demeuraient honteuses, et la couleur

leur sautait au visage. D'autres s'entredisaient entre elles : « Qu'est-ce que cela qui est gravé là-dedans ? Je crois que ce sont des salauderies. Je n'y bois plus. J'aurais bien grand soif avant que j'y retournasse boire. » Mais il fallait qu'elles bussent là, ou bien qu'elles éclatassent de soif ; et, pour ce, aucunes fermaient les yeux en buvant ; les autres, moins vergogneuses, point ; celles qui en avaient ouï parler du métier, tant dames que filles, se mettaient à rire sous bourre ; les autres en crevaient tout à trac.

Les unes disaient, quand on leur demandait ce qu'elles avaient à rire et ce qu'elles avaient vu, qu'elles n'avaient rien vu que des peintures, et que pour cela elles n'y laisseraient à boire une autre fois. Les autres disaient : « Quant à moi, je n'y songe point à mal ; la vue et la peinture ne souillaient point l'âme. » Les unes disaient : « Le bon vin est aussi bon céans qu'ailleurs. »

Aux unes on faisait la guerre pourquoi elles ne fermaient les yeux qu'en buvant ; elles répondaient qu'elles voulaient voir ce qu'elles buvaient, craignant que ce ne fût du vin, mais quelque médecine ou poison. Aux autres on demandait à quoi elles prenaient plus de plaisir, ou à voir, ou à boire ; elles répondaient : « A tout. » Les unes disaient :

« Voilà de belles grotesques ; » les autres : « Voilà de plaisantes momeries ; » les unes disaient : « Voilà de belles images ; » les autres : « Voilà de beaux miroirs ; » les unes disaient : « L'orfèvre était bien à loisir de s'amuser à faire ces fadaises ; » les autres disaient : « Et vous, monsieur, encore plus d'avoir acheté ce beau hanap. »

Il y en avait qui juraient de ne plus boire dans la coupe ; et quand elles y étaient, elles y buvaient plus que jamais. Elles ne firent bientôt plus de scrupule d'y boire ; quelques-unes même se servirent de telles visions en temps et lieu ; et, qui plus est, aucunes s'en débauchèrent pour en faire l'essai ; car toute personne d'esprit veut essayer tout.

Dans le même ordre d'idées, un certain nombre de dames étant allées avec leurs serviteurs visiter une galerie du comte de Châteauvilain, leur vue tomba sur de beaux et rares tableaux, un, entre autres, où étaient représentées force belles dames nues qui étaient aux bains, qui s'entre-touchaient, se palpaient, se maniaient et frottaient, s'entre-mettaient, se tâtonnaient, et, qui plus est, se faisaient le poil tant gentiment et si proprement en montrant tout, qu'une froide recluse ou ermite s'en fût échauffée et émue. Même une grande dame, se perdant en ce tableau, dit à son serviteur, en se

SCÈNE D'ORGIE

Gravée par JEAN SADELER, d'après M. DE VOS

tournant vers lui comme enragée de cette rage d'amour : « C'est trop demeuré ici ; montons en carrosse promptement, et allons en mon logis, car je ne puis contenir cette ardeur ; il la faut aller éteindre, c'est trop brûlé. » Et elle alla avec son serviteur prendre de cette bonne eau qui est si douce sans sucre, que son serviteur lui donna de sa petite burette.

Il y avait aussi dans la même galerie une Vénus toute nue, couchée et regardée de son fils Cupidon ; un Mars couché avec sa Vénus ; une Léda couchée avec son cygne, et d'autres encore plus modestement peints et voilés mieux que les figures de l'Arétin ; mais c'est tout un.

Du temps du roi Henri III un gentilhomme fit un jour présent à sa maîtresse d'un livre de peintures où il y avait trente-deux dames, grandes et moyennes de la Cour, peintes au naturel, couchées et se jouant avec leurs serviteurs peints de même et au naïf. Telle d'entre elles avait deux ou trois serviteurs, telle plus, telle moins ; et ces trente-deux dames représentaient plus de vingt-sept figures de celles de l'Arétin, toutes diverses. Les personnages étaient si bien représentés et au naturel qu'ils semblaient qu'ils parlassent et le fissent ; les unes déshabillées et nues, les autres vêtues avec les mêmes

robes, coiffures, parements et habillements qu'elles portaient d'habitude. Les hommes, tout de même. Bref, ce livre fut si curieusement peint et fait qu'il n'y avait rien à dire : aussi avait-il coûté huit à neuf cents écus, et était-il tout enluminé.

Cette dame le montra et le prêta un jour à une de ses grandes amies qui était fort aimée et fort familière d'une grande dame figurant dans ce livre ; elle lui en fit part. Elle voulut voir avec une grande dame sa cousine, qu'elle aimait fort, et qui était aussi parmi les personnages. La visite en fut faite curieusement, de feuillet à feuillet, pendant deux bonnes heures de l'après dîner. Au lieu de s'en estomaquer et de s'en fâcher, elles en rirent, les admirèrent, et se ravirent tellement en leurs sens lubriques, qu'elles en vinrent à s'entre-baiser à la colombine et à s'entre-embrasser et passer plus outre, car elles étaient entre elles deux fort accoutumées à ce jeu.

Ces deux dames furent plus hardies et vaillantes qu'une autre qui, voyant un jour ce même livre avec deux autres de ses amies, fut si ravie et entra en telle extase d'amour et d'ardent désir à l'imitation de ces lascives peintures, qu'elle ne put voir qu'au quatrième feuillet, et au cinquième elle tomba évanouie.

Au reste, Brantôme affirme avoir connu à Paris un imprimeur vénétien, messer Bernardo, qui lui dit et jura une fois qu'en moins d'un an il avait vendu plus de cinquante paires de livres de l'Arétin à force gens mariés et non mariés et à des femmes.

De Lestoile conte que le 19 août 1608, il a troqué pour soixante sols de petites pourtraitures, contre des nouvelles figures de l'Arétin, faites par Tempeste à Rome, vilaines, sales et impudiques tout outre, qu'on faisait passer à Paris sous le nom des Amours des dieux (1).

Le débraillé, le sans-gêne du langage courant peut témoigner aussi du débraillé des mœurs.

Brantôme conte qu'un de nos rois avait imposé le nom de *Pan de c...* à une dame de qualité, tant son cas était large et grand, si bien, dit le conteur, qu'elle fut obligée de faire élection des plus gros moules qu'elle pouvait trouver.

Avec le même flegme il nous apprend qu'une fort belle et honnête fille de la Cour l'avait au contraire si petit et si étroit qu'on en désespérait à jamais le forcement du pucelage, mais que, de l'avis de

(1) Brantôme, Disc. I, p. 40 ; Disc. VII, p. 571 ; — P. de Lestoile, *Journal de Henri IV*, août 1608 ; — Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, La Haye 1735, t. I, p. 143.

quelques médecins ou de sages-femmes, ou de ses amies, elle en fit tenter le gué ou le forcement par des plus menus et petits moules, puis vint aux moyens, puis aux grands; enfin s'accoutuma si bien à tous que les plus grands ne lui faisaient même pas peur.

Un grand seigneur, ajoute-t-il, se plaignait de la capacité de la nature des filles et femmes avec lesquelles il avait négocié; une dame lui répliqua : « Si vous portiez vos mesures pareilles à nos calibres, nous n'aurions rien à nous reprocher les uns aux autres. »

Une dame de la Cour, contemplant un grand Hercule de bronze en la fontaine de Fontainebleau, disait à un gentilhomme que le membre du mitan était trop petit par rapport aux proportions du corps. Le gentilhomme lui répondit que sans doute de ce temps les dames ne l'avaient pas aussi grand qu'aujourd'hui.

Le sieur de Bourdeille a même ouï dire à plusieurs seigneurs et galants gentilshommes qui ont couché avec de grandes dames, qu'ils les ont trouvées cent fois plus lascives et débordées en paroles, que les femmes communes et autres.

Plusieurs ont écouté de belles et grandes dames parlant avec d'autres dans le lit; ils avouent qu'elles

étaient aussi libres et folles en leur parler que des courtisanes les plus dévergondées.

Une grande dame, voyant un jour un jeune gentilhomme qui avait les mains très blanches, lui demanda ce qu'il faisait pour les avoir telles; il répondit, en riant et se gaussant, que le plus souvent qu'il pouvait il les frottait de sperme. « Voilà, dit-elle donc, un malheur pour moi, car il y a plus de soixante ans que j'en lave mon cas (le nommant tout à trac), il est aussi noir que le premier jour, et pourtant je l'en lave encore tous les jours. »

M^me^ de Villeroi, dans un cercle de gentilshommes et de grandes dames, s'enquérait, auprès d'un père, « comment s'appelait en grec cette huile légère que Saint-Dominique sema entre les cuisses d'une nonnain, l'appelant huile d'amour. »

Sully lui-même, au dire de Tallemant, était le plus sale homme du monde en paroles. Un jour un gentilhomme fort bien fait alla dîner avec lui. M^me^ Sully, sa seconde femme, le regardait de tous ses yeux. « Avouez, Madame, lui dit-il tout haut, que vous seriez bien attrapée si monsieur n'avait point de v... »

Il ne se tourmentait pas autrement d'être cocu; et en donnant de l'argent à sa femme il disait : « Tant pour cela, tant pour cela, et tant pour vos f... »

Il fit faire un escalier séparé qui allait à l'appartement de sa femme et lui dit : « Madame, faites passer les gens que vous savez par cet escalier-là, car si j'en rencontre quelqu'un sur mon escalier, je lui en ferai sauter toutes les marches (1). »

Des énigmes et plaisanteries licencieuses apportaient un nouveau piment dans les réunions les plus distinguées. Quelques poètes contemporains se sont amusés à ce jeu pour plaire aux dames :

Quand le long instrument entre en mon trou barbu,
En langottant je souffle, et le remuant dru,
Je lâche quelque flux avec rumeur si douce
Que l'on s'en réjouit encore que j'en tousse.

Explication : Un homme qui joue de la flûte.

On me trouve douillette en ma tendre jeunesse,
On jouit de mon corps, voire sans dépouiller,
Mais lorsque je suis vieille on me voit lors souiller :
Car voyant mon cul noir au commun on me laisse.

Explication : La fève.

Je suis un instrument roide et dur comme fer,
De longueur environ de dix ou douze pouces,

(1) Brantôme, Disc. II, p. 219, 239; Disc. IV, p. 336; Disc. V, p. 408; — *Confession catholique du sieur de Sancy*, ch. II, p. 326; — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 74.

Souvent près du nombril avec force je pousse,
Dans un lieu plus obscur que n'est celui d'enfer.

Explication : Le busc.

J'ai deux trous fort voisins et velus tout autour,
Je les donne à choisir sans trop avoir de honte,
Les membres les plus froids y trouvent bien leur compte,
Puisqu'il y fait tout chaud ainsi que dans un four.

Explication : Le manchon (1).

On avait aussi imaginé des gymnastiques labiales dans le genre de celle que Mathurine apprend à son amant, qui consiste à énoncer rapidement *le pont du coil, le coil du pont,* exercice au courant duquel les plus habiles arrivent fatalement à dire : *le poil du c...* (2)

Les exhibitions publiques les plus sensationnelles ne se faisaient pas faute de comporter des nudités des deux sexes. « A l'entrée à Blois du roi Henri II, on fit mettre nues un nombre de putains, on les fit monter sur des bœufs, et en tel équipage on en fit la montre partout où semblait

(1) *Les premières œuvres poétiques du capitaine Lasphrise,* Paris 1597, p. 327, 328; — D'Esternod, *Nouvelle Elite des poésies héroïques et gaillardes,* Utrecht 1734, p. 22.
(2) *Confession de Sancy,* liv. II, ch. I, p. 387.

bon aux messieurs qui les suivaient, faisant office de pique-bœufs (1). »

Dans les processions, des théories d'hommes et de femmes en chemise s'exhibaient; dans telle paroisse, cinq à six cents personnes nues suivaient les cortèges. Les prêtres mêmes et les religieux allaient nu pieds et quelques-uns tout nus. François Pigenat, curé de Saint-Nicolas, portait une simple guimpe de toile blanche à la procession du 14 février 1589. Le 24 février, témoigne encore un zélé catholique, tout le long du jour, on vit nombre de processions où « beaucoup de femmes, enfants et hommes, tout nus, portaient et représentaient tous les engins et instruments desquels notre Seigneur avait été affligé; et entre autres les enfants des Jésuites, lesquels étaient tout nus et étaient plus de trois cents (2). »

Des coutumes subsistaient du moyen âge, où la dépravation trouvait son compte. Ainsi les jeunes personnes qu'on pouvait surprendre au lit le jour des Innocents, 28 décembre, recevaient sur le derrière quelques claques, et quelquefois un peu plus,

(1) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 152.

(2) *Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au dernier avril 1589*. Cité par Dulaure, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 299.

quand le sujet en valait la peine. Clément Marot adressait, croit-on, à Marguerite de Navarre elle-même l'épigramme suivante :

Très chère sœur, si je savais où couche
Votre personne au jour des Innocents,
De bon matin j'irais à votre couche
Voir ce corps gent, que j'aime entre cinq cents.
Adonc ma main, vu l'ardeur que je sens,
Ne se pourrait bonnement contenter,
Sans vous toucher, tenir, tâter, tenter.
Et si quelqu'un survenait d'aventure,
Semblant ferais de vous *innocenter :*
Serait-ce pas honnête couverture ? (1)

Brantôme cite à ce sujet, « une grande dame, qui se fit estimer pendant quarante ans la plus femme de bien du pays et de la cour, et qui, étant veuve, vint à être amoureuse d'un jeune gentilhomme, et ne le pouvant attraper, au jour des Innocents vint en sa chambre pour les lui donner; mais le gentilhomme les lui donna fort aisément, qui se servit d'autre chose que de verges ».

La nuit de noces était encore, de temps immémorial, un prétexte à grivoiseries.

Dès que les deux époux étaient entrés dans la chambre nuptiale, tous les invités se mettaient en

(1) *Œuvres de Clément Marot*, édition Lenglet-Dufresnoy, 1730, t. III, p. 97.

campagne pour voir et pour entendre ce qui allait se passer entre les époux. Les uns se collaient aux fentes de la porte, les autres se cramponnaient aux fenêtres ; ceux-ci sapaient la muraille pour y faire une ouverture, ceux-là perçaient le plafond.

Clément Marot, qui assistait au mariage de Mme Renée de France, fille du roi Louis XII, avec le duc de Ferrare, Hercule d'Est, en juillet 1528, fait allusion à ce bel usage, dont la princesse ne fut sans doute pas exempte. Il nous apprend, dans son *chant nuptial*, que les dames n'étaient pas moins curieuses que les hommes, à l'égard des épisodes d'une nuit de noces :

Vous qui soupez, laissez ces tables grasses :
Le manger peu vaut mieux pour bien danser.
Sus, ausmoniers, dites vivement grâces ;
Le mari dit qu'il se faut avancer.
Le jour lui fâche, on le peut bien penser.
Dansez, dansez ! et que l'on se déporte,
Si m'en croyez, d'écouter à la porte
S'il donnera l'assaut vers la minuit.
Chaud appétit en tels lieux se transporte :
Dangereuse est la bien-heureuse nuit.

Et le poète apostrophait crûment la princesse :

Fille de roi, adieu ton pucelage (1).

(1) *Œuvres de Clément Marot*, t. II, p. 60.

Puis, la nuit nuptiale achevée, les quolibets, du côté de l'initiée comme de la part de l'initiateur, affectaient la grossièreté.

Une fille, damoiselle de maison, racontait à quelques-unes de ses compagnes, le lendemain de ses noces, ses aventures de la nuit passée : « Comment ! disait-elle, n'est-ce que cela ? Des hommes, qui font les braves et galants, promettent monts et merveilles ; et mon mari, qui faisait tant l'amoureux échauffé et le vaillant et le bon coureur de bague, pour toute course n'en a fait que quatre ; encore entre les quatre y a-t-il fait plus de poses qu'il n'en fut fait hier au soir au grand bal. »

Sous François II, le comte de Saint-Agnan épousa à Fontainebleau la jeune Bourdaisière. Le lendemain, le nouveau marié étant venu en la chambre du roi, on commença à lui faire la guerre, selon la coutume ; et un grand seigneur lui demanda combien de postes il avait courus. Le marié répondit cinq. Un honnête gentilhomme qui était présent, favori d'une très grande princesse, dit que ce n'était guère pour le beau chemin qu'il avait battu et pour le beau temps qu'il faisait, car c'était en été. Le grand seigneur lui dit : « Ha mordieu ! il vous faudrait des perdreaux à vous ! — Pourquoi non ? répliqua le gentilhomme. Par Dieu ! j'en ai

pris une douzaine en vingt-quatre heures sur la plus belle motte qui soit ici à l'entour, ni qui soit possible en France. » (1)

Une pareille éducation des yeux, de l'oreille et de tout le corps libère l'esprit et la pudeur de la femme ; l'honneur, au sens commun du mot, devient un mythe. « C'est une grande sottise aux femmes, disait une fille du temps de Brantôme, que de mettre leur honneur à leur devant ; en tout cela, il n'y a que le scandale à redouter. »

Redouter le scandale, c'est un mot d'ordre que les femmes connaissent de bonne heure, et s'appliquent avec ingéniosité à suivre.

Une fort belle et honnête damoiselle, étant fort pourchassée du plaisir d'amour de son serviteur, elle lui répondit : « Attendez un peu que je sois mariée, et vous verrez comme, sous cette courtine de mariage qui cache tout, et ventre enflé et découvert, nous y ferons à bon escient. »

Une autre, étant fort recherchée d'un grand, lui dit : « Sollicitez un peu votre prince qu'il me marie bientôt avec celui qui me pourchasse et me fasse vitement payer mon mariage qu'il m'a promis ; le lendemain de mes noces, si nous ne nous rencontrons, marché nul. »

(1) Brantôme, Discours IV, p. 312 ; Disc. VII, p. 559.

Que je connais de filles de par le monde, dit le seigneur de Bourdeille, qui n'ont pas porté leur pucelage au lit conjugal, mais pourtant qui sont bien instruites de leurs mères, ou autres, de leurs parentes et amies, très savantes maquerelles, de faire bonne mine à ce premier assaut, et s'aident de divers moyens et inventions avec des subtilités, pour le faire trouver bon à leurs maris et leur montrer que jamais il n'y avait été fait brèche.

Le plus grand nombre s'aident à faire une grande résistance et défense à cette pointe d'assaut, et à faire des opiniâtres jusques à l'extrémité : dont il y a aucuns maris qui en sont très contents, et croient fermement qu'ils en ont eu tout l'honneur et fait la première pointe, comme braves et déterminés soldats.

Il y a un autre remède dont ces femmes s'avisent, qui est de montrer le lendemain de leurs noces leur linge teint de gouttes de sang qu'épandent ces pauvres filles à la charge dure de leur dépucellement.

Une fille d'un très grand et souverain (sans doute, Marguerite de France, sœur de Henri II, qui, à 45 ans, épousa le duc de Savoie), étant amoureuse d'un gentilhomme, se donna à lui, puis en fut si friande qu'elle le tint un mois entier dans son cabinet, le nourrissant de bouillons friands, de viandes

délicates et réchauffantes, pour l'alambiquer mieux et en tirer sa substance ; et ayant fait sous lui son apprentissage, continua ses leçons sous lui tant qu'il vécut, et sous d'autres ; et puis elle se maria, en l'âge de 45 ans, à un seigneur qui n'y trouva rien à dire, encore bien aise pour le beau mariage qu'elle lui porta.

Car, parmi les grands, on ne regarde pas à ces règles et scrupules de pucelage, d'autant plus que pour ces grandes alliances il faut que tout passe.

Tallemant conte, en effet, que Mlle de Guise, fille du Balafré, et qui devint princesse de Conti, fut cajolée de plusieurs personnes, et entre autres du brave Givry. On dit qu'en ayant obtenu un rendez-vous, elle s'avisa, par galanterie, de se déguiser en religieuse. Givry monta par une échelle de corde ; mais il fut tellement surpris de trouver une religieuse au lieu de Mlle de Guise qu'il lui fut impossible de se remettre, et il fallut s'en retourner comme il était venu. Depuis, il ne put obtenir d'elle un second rendez-vous.

Bellegarde acheva l'aventure. Il est vrai que, de peur de semblable surprise, elle ne se déguisa point en religieuse. J'ai ouï dire que ce fut sur le plancher, dans la chambre de Mme de Guise même, qui était sur son lit, et qui, s'étant trouvée assoupie, avait

fait tirer les rideaux pour dormir. M^lle de Vitry, confidente de M^lle de Guise, était la Dariolette (suivante, entremetteuse d'amour). A un soupir expressif de la belle, la mère se réveilla et demanda ce que c'était. « C'est, répondit la confidente, que mademoiselle s'est piquée en travaillant. »

M^lle de Guise se gouverna ensuite de sorte qu'il n'y avait que le prince de Conti capable de l'épouser. C'était un stupide (1).

S'il est, par exception, des filles et des garçons peu portés de nature aux plaisirs de chair, leurs parents, pour les éduquer aux devoirs du mariage, s'inspirent de la morale un peu lâche du siècle.

Une dame de qualité, ayant promis sa fille unique en mariage à un honnête gentilhomme, craignant pour elle le premier et dur effort, car on disait que le fiancé était très rude et fort proportionné, la fit essayer tout d'abord par un jeune page une douzaine de fois, disant qu'il n'y avait que la première ouverture fâcheuse à faire, et que, se faisant un peu douce et petite au commencement, elle endurerait la grande plus aisément, comme il advint.

C'est d'ailleurs une morale que Henri IV sanctionne de son autorité :

(1) Brantôme, Disc. I, p. 77, 82, 88 ; IV, p. 314 ; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 43.

En juillet 1609, le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, épousa Mlle de Mercœur, fille de la plus dévote dame de France, et de la plus riche. Sa Majesté avait pourvu jusques au lit et bonne chère de la mariée. Craignant que son fils de Vendôme, pour sa grande jeunesse, ne se trouvât court au métier et fît le sot quand il viendrait aux prises, il l'avait fait, huit jours avant son mariage, tâter et essayer par une damoiselle qui était des plus expertes en l'art, et qui mieux entendait tous les tours du métier, sur laquelle il aiguisa ses couteaux. Et l'on disait que le Roi y était passé depuis, exprès, pour savoir comme il s'y était porté.

La nuit des noces étant venue, Sa Majesté, pour les honorer davantage, voulut que la Reine donnât la chemise à la mariée ; et s'étant trouvée au coucher il dit à Mme de Mercœur que, se défiant de la jeunesse de son fils, il l'avait fait instruire de la besogne de bonne main et lui avait fait montrer comme il fallait faire ; si bien qu'il espérait qu'il s'en acquitterait en honnête homme. « Et vous, madame, lui dit-il, qui savez dès longtemps comme on se comporte en telles affaires, je vous laisserai à gouverner votre fille (1). »

(1) Brantôme, Disc. VII, p. 575, *Journal de Henri IV*, juillet 1609.

Le mariage, entre gens aussi peu scrupuleux et d'une délicatesse aussi peu raffinée, n'était guère qu'une formalité, parfois même un marché, un contrat de libertinage mutuel.

J'ai ouï parler, dit Brantôme, d'une dame qui, en se mariant, voulut et arrêta que son mari la laisserait à la cour pour faire l'amour, se réservant l'usage de sa forêt de Bois-Mort, comme il lui plairait ; aussi, en récompense elle lui donnait tous les mois mille francs pour ses menus plaisirs, et ne se souciait d'autre chose qu'à se donner du bon temps.

Un autre mari, pressé par sa femme, qui était très belle, et prenait plaisir ailleurs, lui dit franchement : « Prenez vos contentements ailleurs, je vous en donne congé. Faites de votre côté ce que vous voudrez faire avec un autre ; je vous laisse en liberté ; et ne vous donnez peine de nos amours, et laissez-moi faire ce qu'il me plaira. » Ainsi chacun quitte-de-là, tous deux mirent la plume au vent : l'un alla à droite et l'autre à gauche, sans se soucier l'un de l'autre ; et voilà bonne vie.

Un vieillard impotent, maladif, goutteux, disait à sa femme, qui était très belle, et qu'il ne pouvait contenter comme elle le désirait : « Je sais bien, mon amie, que mon impuissance n'est pas suffi-

sante pour votre gaillard âge, et que je ne puis vous faire les offices ordinaires d'un mari fort et robuste. Mais j'ai avisé de vous permettre et vous donner totale liberté de faire l'amour, et d'emprunter quelque autre qui vous puisse mieux contenter que moi. Mais surtout, élisez-en un qui soit discret, modeste, et qui ne fasse point de scandale, et qui vous puisse faire une couple de beaux enfants, que j'aimerai et tiendrai comme les miens propres. » Le mari et la femme furent très contents et eurent belle famille (1).

Et combien de mères qui se vendent avec leurs filles ! Combien de maris qui prêtent ou vendent leurs femmes à beaux deniers comptants (2).

Ceux-là mêmes qui gardent leurs femmes et en jouissent ne se gênent guère avec elles ; ils les éduquent de même qu'ils feraient leurs maîtresses, et ils ouvrent toutes grandes les portes de l'alcôve. Ils leur apprennent, dans leur lit propre, mille lubricités, mille paillardises, mille tours, contours, façons nouvelles, et leur pratiquent les figures énormes de l'Arétin. Et celles-ci, bien dressées, veulent montrer à d'autres ce qu'elles savent faire.

Un honnête gentilhomme s'avise une fois de

(1) Brantôme. Disc. I, p. 130, 140.
(2) Henri Estienne. *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 143.

faire un trou pour regarder droit dans le lit d'une belle dame fort amoureuse, disait-on, de son mari. Il vit les plus grandes lubricités, paillardises, postures sales, monstrueuses et énormes, autant de la femme, voire plus que du mari, et avec des ardeurs plus extrêmes. Aussi le lendemain cet avisé espion disait-il à un de ses compagnons : « Cette femme est à moi aussitôt que son mari sera parti en voyage ; car elle ne se pourra tenir longuement en sa chaleur que la nature et l'art lui ont donnée ; il faut qu'elle la passe, et par ainsi, par ma persévérance je l'aurai. »

Un autre gentilhomme, amoureux d'une belle dame, sachant qu'elle avait les figures d'Arétin dans son cabinet, au su et avec la permission de son mari, augura aussitôt qu'il en triompherait ; et en effet, il réussit. Il connut en elle qu'elle avait eu de bonnes leçons et pratiques, soit de son mari ou d'autres ; elle confessa d'ailleurs que la nature était bien meilleure maîtresse que tous les arts, mais que le livre et la pratique lui avaient beaucoup servi en cela.

Il est des maris qui, non contents de se donner du plaisir paillard de leurs femmes, en donnent de l'appétit, soit à leurs compagnons et amis, soit à d'autres. Ils louent leurs femmes, disent leurs

beautés, figurent leurs membres et parties du corps, représentent leurs plaisirs qu'ils ont avec elles, et les folâtreries dont elles usent envers eux, les leur font même baiser, toucher, tâter, voire voir nues.

L'un de ceux-là recevant un matin un de ses compagnons dans sa chambre, lui montra sa femme toute nue, étendue tout de son long, tout endormie. Elle s'était elle-même ôté ses linceuls de dessus elle, d'autant qu'il faisait grand chaud ; et il lui tira le rideau à demi, si bien que le soleil levant donnant dessus elle, il eut loisir de la bien contempler à son aise. Le lendemain l'ami, qui aimait fort cette dame, lui raconta cette aventure, que le mari confirma ; et la dame, de dépit, se donna à cet homme sans retard.

Un autre, un grand seigneur, sachant qu'un sien ami et parent était amoureux de sa femme, la lui montra un matin, alors qu'ils étaient couchés ensemble, elle à demi nue ; et même il fit pis, car il lui fit cela devant le visiteur et la mit en besogne comme s'ils eussent été seuls ; encore priait-il l'ami de bien voir le tout, et qu'il faisait tout cela à sa bonne grâce (1).

S'est-on trompé ou veut-on courir à d'autres dis-

(1) Brantôme, Disc. I, p. 38, 54 sqq.

tractions ? Pour réparer l'erreur et ouvrir les portes du mariage, le procès pour impuissance est là, avec sa formalité indécente du Congrès, épreuve publique de baiser conjugal. Deux de ces procès firent scandale au XVI^e siècle : celui que Catherine de Parthenay intenta contre son mari Quellenec, baron du Pont, et celui que Marie de Corbie soutint contre le trésorier Etienne de Bray, dans des conditions quelque peu sadiques.

Pouvons-nous nous étonner maintenant des constatations de pamphlétaires contemporains, accusant un nombre considérable de maris malheureux ?

« Il n'y a si petit fripon, dit un anonyme, qui ne veuille se mêler, je ne dis pas de paillarder, en la simple fornication, mais en l'adultère, péché très énorme, et si fréquent toutefois, que c'est merveille combien le nombre en est grand, et des hommes et femmes mariées qui se mêlent de ce métier... Les femmes néanmoins y sont tantôt les plus hardies. »

Et Henri Estienne confesse qu'il n'a jamais mis le pied en un lieu auquel les cocus soient à meilleur marché, ou, pour mieux dire, se fassent à meilleur marché. Les uns le sont, et sont bien contents de l'être, car ils s'en trouvent bien ; aucuns aussi qui

ne le sont pas encore attendent l'occasion de le devenir. D'autres enfin le sont qui n'en sont guère contents, mais ils sont contraints d'avoir patience de Lombard (1).

L'infortune conjugale est monnaie courante. L'adultère est accepté comme chose inévitable.

Quelques maris, qui portent les cornes à leur grand regret, ne s'en osent plaindre à la justice : car on dit de ceux qui le font qu'ils se sont fait déclarer cocus par arrêt de la Cour de parlement. Un homme de qualité obtient-il séparation pour ce motif? sa femme adultère est mise en un monastère, où elle a moyen de jouer de son métier beaucoup plus à son aise.

Aussi un grand seigneur, qui semble bien être François de Lorraine, duc de Guise, qui sait que sa femme le fait cocu aussi bien quand il est à la Cour avec elle que quand il est au loin, se garde d'en dire mot pour son honneur. La grande accoutumance au vice a enfin ôté le sentiment d'honnêteté, au point qu'on ne fait que rire de ce qu'auparavant on prenait à cœur (2).

(1) *Remontrances très humbles au roi de France et de Pologne*, 1588, p. 212; — Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, ch. XV, p. 274.

(2) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 145.

Au reste, les liaisons adultères sont connues, citées; on en plaisante jusqu'autour du trône.

Le dimanche 6 novembre 1594 eut lieu le baptême du fils de Mme de Sourdis; le roi fut parrain avec Mme de Liancourt. Cette Mme de Sourdis, mère du Cardinal, avait favorisé les amours du roi avec Gabrielle, sa nièce, et s'était affichée avec le chancelier Giverny. Maîtresse de celui-ci, on l'appelait la maquerelle de celui-là. Le roi, pendant toute la cérémonie, ne cessa de rire avec Mme de Liancour et de la caresser tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Quand elle leva l'enfant pour le présenter aux fonts baptismaux, elle s'écria : « Mon Dieu, qu'il est gros ! J'ai peur qu'il m'échappe, tant il est pesant ! — Ventre Saint-Gris, répondit le roi, ne craignez pas cela, il n'a garde, il est bien bridé et bien scellé. » Une dame qui n'était pas loin, dit qu'il ne se fallait point étonner s'il était pesant, puisqu'il avait des sceaux pendus au cul. Le comte de Chiverny, garde des sceaux et chancelier de France, passait si bien pour être le père de cet enfant que Sa Majesté, deux ou trois jours auparavant, l'avait félicité d'avoir fait un si bel enfant à Mme de Sourdis, en lui disant qu'il voulait en être le parrain, sur quoi fut divulgué ce quatrain :

Les dieux ont bien favorisé
Cet enfançon nouveau venu :
Deux adultères l'ont tenu,
Et son père l'a baptisé (1).

A quoi bon dissimuler d'ailleurs ? Les maris sont de si gentils Sganarelles.

Il en est de bons compagnons, de douce humeur, d'agréable fréquentation et de sainte patience, débonnaires, traitables, fermant les yeux. De ces cocus il y en a qui le sont en herbe, il y en a qui le savent avant de se marier, c'est-à-dire que leurs dames, veuves et damoiselles, ont fait le saut ; et d'autres n'en savent rien, mais les épousent sur leur foi, et de leurs pères et mères, et de leurs parents et amis.

J'en ai connu plusieurs, dit Brantôme, qui ont épousé beaucoup de femmes et de filles qu'ils savaient bien avoir été repassées en la montre d'aucuns rois, princes, seigneurs, gentilshommes et plusieurs autres ; et pourtant, ravis de leurs amours, de leurs biens, de leurs joyaux, de leur argent qu'elles avaient gagné au métier amoureux, ils n'ont fait aucun scrupule de les épouser.

(1) *Journal de Henri IV*, 4 novembre 1594 ; — A. d'Aubigné, *L'Enfer*, Paris, édit. 1873, p. 37.

J'ai connu aussi un mari, que vous eussiez dit que toute sa félicité et contentement gisait à être cocu, et il s'étudiait d'en trouver les occasions, et surtout n'oubliait ce premier mot : « Ma femme est amoureuse de vous ; l'aimez-vous autant qu'elle vous aime ? » Et quand il voyait sa femme avec son serviteur, bien souvent il emmenait la compagnie hors de la chambre pour s'aller promener, les laissant tous deux ensemble, leur donnant beau loisir de traiter leurs amours ; et si par cas il avait affaire à tourner prestement en la chambre, dès le bas du degré il criait haut, il demandait quelqu'un, il crachait ou il toussait, afin qu'il ne trouvât pas les amants sur le fait (1).

Aussi la ville, comme la Cour, en est pleine de ces « gentils cocus ». Dans les premières années du siècle, Marot en a dressé le livre d'or dans sa *Semonce des cocus*.

Nobles cocus, conseillers, avocats,
Praticiens, procureurs et notaires,
Greffiers, et puis bourgeois de tous états,
Marchands drapiers, fripiers, apothicaires,
Merciers, maçons, serruriers, campanaires,
Sergents, orfèvres et changeurs, tous en somme,
N'attendez point qu'autrement on vous nomme.

(1) Brantôme, Disc. I, p. 76, 105.

Voulez-vous pas montrer vos belles voix ?
Or vous hâtez, car le temps se consomme,
De venir tous chanter coucou aux bois (1).

Quelques-uns de ces adultères tentent, il est vrai, de se justifier par raison supérieure. Ainsi certaines mères, voyant l'impuissance de leurs gendres qui ont l'aiguillette nouée ou autre défectuosité, sont les maquerelles de leurs filles. Pour gagner le douaire, elles s'en font donner à d'autres, et bien souvent engrosser, afin d'avoir les enfants héritiers après la mort du père. J'en connais une qui conseilla bien cela à sa fille, et de fait n'y épargna rien ; mais le malheur pour elle fut que jamais n'en put avoir. Un mari, ne pouvant rien faire à sa femme, attira un grand laquais qu'il avait, beau fils, pour coucher et dépuceler sa femme en dormant, et sauver son honneur par là ; mais elle s'en aperçut et le laquais n'y fit rien, ce qui fut cause qu'ils plaidèrent longtemps ; finalement ils se démarièrent.

La plupart du temps, d'ailleurs, les femmes mettent quelque prudence dans leurs débordements, tant pour éviter le scandale que pour se soustraire à la grossesse. Une femme, consciencieuse à sa

(1) *Œuvres de Clément Marot,* édit. Guiffrey. Paris, 1881, t. III, p. 70.

façon, disait à son amant : « Ebattez-vous tant que vous voudrez, et donnez-moi du plaisir ; mais, sur votre vie, donnez-vous garde de m'arrouser rien là-dedans, non d'une seule goutte, autrement il vous y va de la vie. » Si bien qu'il fallait que l'autre fût sage, et qu'il épiât le temps du mascaret quand il devait venir.

Des filles et veuves avaient même appris l'usage de certains petits bijoux préservateurs, tels que ces quatre que Catherine de Médicis trouva dans le coffre d'une de ses filles d'honneur, avec quelques autres instruments dont nous reparlerons.

Mieux encore, elles font comme ces deux femmes qui, au dire de Brantôme, se mirent à aimer deux gentilshommes châtrés afin de n'engrosser point (1).

Il fut pourtant, à cette époque, des maris jaloux de leur honneur jusqu'à la sauvagerie. L'un d'eux, après avoir tué l'amant de sa femme, donna à celle-ci un poison lent, dont elle languit plus d'un an et devint sèche comme bois ; et le bourreau disait quelquefois : « Le sacrifice est plus beau et plus plaisant, de tuer le taureau devant, et la vache après. »

(1) Brantôme, Disc., I, p. 57, 85, 123 ; — Sauval, *Galanteries des rois de France*, t. II, p. 227.

Un vieillard enferma sa femme surprise en adultère, la réduisit au pain et à l'eau ; puis de temps en temps il la faisait dépouiller toute nue et la fouettait tout son saoûl, n'ayant compassion de cette belle charnure nue, ni non plus d'émotion.

En général, il faut le reconnaître, la Cour et la ville étaient assez sceptiques à l'égard de ces maris furieux (1).

En septembre 1577, le seigneur de Villequier tue sa femme enceinte, sous prétexte qu'il avait saisi une correspondance la démontrant adultère, et qu'il était persuadé qu'elle voulait l'empoisonner. Une complainte populaire, sous forme d'épitaphe, célèbre l'évènement en ces termes :

Ce n'est point, dit-elle, la colère, ni l'honneur ni la jalousie qui ont armé le bras de Villequier. Comment pouvait-il être jaloux

> D'une qu'il savait bien être commune à tous,
> . . . . . .
> Et qui n'aimait pas moins à le faire cocu
> Qu'il aime et qu'il chérit d'un bardache le cu ?

Le bourreau et la victime sont aussi peu intérressants l'un que l'autre :

(1) Brantôme, disc. I, p. 20 ; — Sauval, *Galanteries des rois de France*, t. II, p. 208.

Va, passant, elle a eu justement son salaire,
Que mérite à bon droit une femme adultère ;
Et lui soit pour jamais dit l'infâme bourreau
De celle dont il fut autrefois maquereau (1).

Mais il arrive à point d'Italie une belle invention, sauvegarde brutale des maris jaloux, la ceinture de chasteté.

« Du temps du roi Henri, conte Brantôme, il y eut un certain quincaillier qui apporta une douzaine de certains engins à la foire de Saint-Germain, pour brider le cas des femmes, qui étaient faits de fer et ceinturaient comme une ceinture, et venaient à prendre par le bas et se fermer en clef ; si subtilement faits qu'il n'était pas possible que la femme, en étant bridée une fois, s'en pût jamais prévaloir pour ce doux plaisir, n'ayant que quelques petits trous menus pour servir à pisser.

« On dit qu'il y eut quelque cinq ou six maris jaloux fâcheux, qui en achetèrent et en bridèrent leurs femmes de telle façon qu'elles purent bien dire : « Adieu bon temps ». Si en y eut-il une qui s'avisa de s'accoster d'un serrurier fort subtil en son art, à qui ayant montré ledit engin, et le sien,

(1) *Journal de Henri III*, septembre 1577.

et tout, son mari étant allé dehors aux champs, il y appliqua si bien son esprit qu'il lui forgea une fausse clef, que la dame le fermait et ouvrait à toute heure et quand elle voulait. Le mari n'y trouva jamais rien à dire ; et se donna son saoûl de ce bon plaisir, en dépit du fat jaloux, cocu de mari, pensant vivre toujours en franchise de cocuage. Mais ce méchant serrurier, qui fit fausse clef, gâta tout ; et si fit mieux, à ce qu'on dit, car ce fut le premier qui en tâta et le fit cornard.

« On dit bien plus, qu'il y eut beaucoup de galants honnêtes gentilshommes de la Cour qui menacèrent de telle façon le quincaillier que, s'il se mêlait jamais de porter telles ravauderies, on le tuerait, et qu'il n'y retournât plus et jetât tous les autres qui étaient restés dans le retrait, ce qu'il fit ; et depuis onc n'en fut parlé, dont il fut bien sage, car c'était assez pour faire perdre la moitié du monde, à faute de ne le peupler, par tels brideements, serrures et fermoirs de nature, abominables et détestables ennemis de la multiplication humaine (1) ».

Les femmes veulent leur liberté entière, cœur et corps, pour en mésuser à leur aise et se disputer

(1) Brantôme, Disc. I, p. 118.

les hommes. Elles ont eu déjà, au commencement du siècle, à lutter contre les charmes des Italiennes qui retenaient, prisonniers d'amour, les gentilshommes ayant suivi les expéditions de Charles VIII et Louis XII ; et sans doute avaient-elles chargé Marot de plaider leur cause. Le poète le fit éloquemment, affirmant que, « pour le déduit d'amoureuse pâture », la Lombarde est « froide et molle et sourde sous monture », qu'au surplus elle est toute peinture ; tandis que

> Françaises sont chefs-d'œuvre de nature
> Pour le déduit (1).

Au reste, à quoi bon aller chercher si loin de complaisantes partenaires, alors que les dames de Paris sont de si bonne composition ? De la bourgeoisie à la noblesse, toutes elles vous tendent les bras, elles vous ouvrent les draps : la lieutenante civile, Jeanne Hénard, les trois dames des Blancs-Manteaux, aussi nommées parce qu'elles fréquentent un couvent de ce nom et d'espèce particulière ; La Touchaloue au dur téton ; la dame de Vitry « plus ouïe que entendue » ; Mollette, la blanchine ; la belle Ferronnière ; la belle Héronnière ; la

(1) *Œuvres de Clément Marot*, La Haye, 1731, t. IV, p. 266.

Blanche aux courts talons ; la Vicourt, au combat fière ; et Mlle d'Amboille « plus prise que prisée » ; et la d'Alincourt, « plus large que grande » ; et la Saint-Victor, qui a « plus de tête que de corps » ; et la Receveuse genérale Ruzé, qui a « plus de maintien que d'honneur » ; et la Combe, dont la devise « plus de long que de court », est grassement amphibologique ; et toutes « les lingères duPalais... (1) »

Les demoiselles d'honneur sont aussi une proie toute naturelle pour les courtisans. Vivant d'ailleurs dans un milieu dépravé, dans une maison aux senteurs de lupanar, elles veulent prendre part à l'orgie. Elles forment l'escadron volant et galant des gentilshommes admis à la Cour, qui en prennent à leur aise avec elles.

Le comte de La Rochefoucauld, dînant un jour avec les filles de la reine, qui le picotaient et lui demandaient des belles reliques qu'il avait pillées à Tours aux premières guerres, il dit s'en être défait, comme de bagatelles. Enfin étant importuné il le leur accorda, à la charge qu'elles le viendraient toutes baiser, et qu'il leur donnerait des brassières de Sainte-Catherine qui leur feraient à toutes reve-

(1) Cl. Marot, *Les gracieux adieux faits aux dames de Paris ; Le plus ou moins des dames de Paris.* Ed. Guiffrey. Paris, 1881, t. III, p. 115 sqq. ; p. 716 sqq.

SEIGNEUR A VENDRE

(Crispin de Passe)

nir les tétons aussi durs que quand elles étaient pucelles (1).

Loin d'ailleurs de se formaliser, elles se sont mises au ton de l'époque pour n'être dupes d'aucun scrupule encombrant.

M^lle de Vitry, fille d'honneur de Catherine de Médicis, avait eu une promesse de mariage du jeune Randan (de La Rochefoucauld), et lui, pour s'en dégager, fut contraint de lui donner six mille écus. Après cela elle s'en alla au Louvre avec une robe de plumes, et dit : « L'oiseau m'est échappé, mais il y a laissé des plumes. » M^me de Randan, mère du cavalier, qui était présente, répondit : « Ce ne sont que de celles de la queue; cela ne l'empêchera pas de voler. »

La sœur de celle-ci, plus jeune, mais laide, était suivante de M^lle de Guise et lui servait de *dariolette* (entremetteuse) dans ses amours avec M. de Bellegarde. Une épigramme courut sur les deux sœurs :

Contre toute loi naturelle,
Vous renversez le droit humain :
La plus jeune est la maquerelle,
Et la plus vieille est la putain.

L'aînée retourna ainsi le trait :

(1) *Confession catholique du sieur de Sancy*, ch. VII, p. 366.

Selon toute loi naturelle,
C'est conserver le droit humain :
La plus laide est la maquerelle,
Et la plus belle est la putain.

Elle demandait un jour au cardinal du Perron si faire l'amour était véritablement un péché mortel : « Non, dit-il, car si cela était, il y a longtemps que vous en seriez morte (1). »

Les intrigues se dénouent jusque dans le Louvre, comme dans une maison de rendez-vous. M. de Termes, frère du duc de Bellegarde, de fort amoureuse manière, allait familièrement coucher avec Sagonne, fille d'honneur de Marie de Médicis, dans le Louvre même. Surpris un soir, il fut obligé de fuir en chemise et de sauter par la fenêtre, abandonnant son pourpoint. Les gardes de la porte le laissèrent passer, car il était assez aimé. Et d'ailleurs, dit Tallemant, on pardonne aisément les crimes d'amour.

Cette aventure ne guérit guère M. de Termes, qui entama bientôt des relations intimes avec une autre fille de la reine, M^lle^ de Bains, laquelle devint plus tard supérieure des Carmélites (2).

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 57.
(2) *Journal de Henri IV*, février 1604; — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 43.

La dépravation est, d'un bout à l'autre du siècle, non pas seulement tolérée à la cour, mais vue de bon œil par des souverains, supérieurement dépravés eux-mêmes. Le *Manifeste des dames de la Cour* est, à cet égard, d'une indiscrétion piquante. M^me^ la Princesse de Lorraine s'y exclame :

« Hé, mon Dieu ! comme je suis de race antique, sujette à l'amour impudique, excuse l'horoscope de ma nativité, et libre nourriture de ma grand'mère et de ma gouvernante, en me commençant à laisser chatouiller par les beaux yeux de mon Narcisse, à savoir le pauvre Joyeuse mort, lequel, pour lors, n'aimait que moi, et était tant aimé de moi que, pour ne le perdre de vue, je m'étais résolue d'épouser ce pauvre cadet (le duc de Nemours) qui m'eût servi d'un beau sujet pour demeurer en France. »

Mme la Princesse de Condé avoue que la multitude des offenses et péchés de sa chair est si grande qu'elle n'en sait pas le compte de la moitié.

Mme de Montpensier confesse qu'elle a péché tant de fois, si vilainement, si publiquement, si indiscrètement, si méchamment, qu'elle a tout gâté, vilené, honni et contaminé la principauté de Bourbon et de Lorraine. Son corps ne s'est adonné qu'à lubricité et à folie.

Mme de Noirmoutier déplore sa faiblesse devant le mal :

« Jésus ! Jésus ! Je m'étais déjà presque résolue de ne me montrer plus toute nue et de ne charger davantage les cornes de la tête de mon pauvre mari, voyant qu'elle lui tourne et branle à demi. Mais la venue du Balafré a rompu mes dévotions, et, malgré ce frère capucin pacifique, j'accomplis ma chronique ».

Mme de Marigny, gouvernante de Mme la Princesse de Lorraine, se remémore une vie mouvementée :

« Notre-Dame ! je ne suis pas mal, quand il me souvient que M. de Vienne m'ôta mon pucelage, bien que ce fût au nom de mariage. Six mille francs me le firent faire. Que plût à Dieu tous les jours le pouvoir faire à ce prix-là, je serais plus honorée que je suis. Aussi je n'ai pas laissé pour cela d'être introduite par Mme de Nemours au gouvernement de la fille aînée de Lorraine, laquelle j'avais conservée en toute virginité ; mais feu M. de Joyeuse m'a tout gâté. Et pour en perdre la souvenance, je m'en vais la mener au duc de Florence, qui m'en fera un bon présent, et puis la garde s'il veut : car, quant à moi, je me retirerai où voudra monsieur mon abbé Pellé, et crois que lui et moi n'avons le cœur marri d'être défaits de mon pauvre mari ».

M^me de Villeroy fait confidence des exigences de sa chair :

« Quant à moi, mon Dieu, voyant mon petit mari faible et de petite complexion, j'ai fait ma provision du chevalier Breton, attendant dispense de Malte, et ne fais pas grand'conscience de passer mon temps par une si petite offense. Monseigneur de Lyon m'en donnera l'absolution. »

M^me de Montluet déclare redouter le scandale :

« Seigneur, si tu me fais la grâce que je puisse être gouvernante de la seconde fille de Lorraine, madame Katherine, mon Dieu, que je ferai bonne mine. Pourvu qu'on ne sache rien du bâtard que j'ai eu de Hautefort, ni de la pension que me donne l'évêque du Puis ! on n'en saura rien si je puis. »

Les damoiselles Vitry, Bourdeille, Sourdis, Birague, Surgère, et tout le reste du chou des filles de la reine-mère Catherine de Médicis, disent toutes d'une voix :

« Ha, ha, ha, mon Dieu ! que ferons-nous si tu n'étends pas ta grande miséricorde sur nous ? Nous crions donc à haute voix que tu nous veuilles pardonner tant de péchés de la chair commis avec rois, princes, cardinaux, gentilshommes, évêques, abbés, prieurs, poètes et toute autre sorte

de gens de tous états, métiers, qualités et conditions, jusques aux muletiers, valets, pages et laquais de messieurs Ladres, Pouacres, Essorillés, Punois, Poivrés, Grêlés, Pelés et Vérolés. Et disons avec M. de Villequier : Mon Dieu ! miséricorde, donne-nous la grande miséricorde, et si nous ne pouvons trouver maris, nous nous rendrons aux Filles repenties (1) ».

La *Bibliothèque de Mme de Montpensier* se plaît davantage aux malins sous-entendus. Elle recommande aux indiscrets :

Le moyen de besogner à cloche-pied à tous venants, par Mme de Montpensier qui était boiteuse ;

La Confabulation des seigneurs de Pienne et d'Allincour, montant à la somme de trente écus, mis en rythme par la demoiselle de Verthamont. Ces deux gentilshommes s'étaient rencontrés, pour une même affaire, au logis de cette damoiselle, et, pour éviter toute querelle, ils étaient tombés d'accord qu'ils payeraient par moitié les trente écus exigés pour la nuit, à la condition qu'ils auraient chacun leur part de la jeune personne. Et le marché fut exécuté à la satisfaction commune ;

Les diverses assiettes d'amour, traduit d'espa-

(1) *Le Manifeste des Dames de la Cour*, 1587, publié dans le *Registre-journal de Henri III*, décembre 1587.

gnol en français par M^me^ la Maréchale de Retz, à laquelle son second mari, Albert de Gondi, duc de Retz, avait appris des postures arétines, pour leur plus grand contentement mutuel ;

La rhétorique des maquerelles, par M^me^ de la Châtre (1).

Les chroniqueurs sont d'ailleurs en parfait accord avec les pamphlétaires ; d'aucuns même, comme Tallemant et Brantôme, précisent davantage :

M^me^ de Guise, mère de François, duc de Guise, tué au siège d'Orléans, étant amoureuse d'un seigneur de la Cour, pour jouir de ses amours et éviter de mauvais bruits, le faisait conduire la nuit, dans sa chambre, les yeux bandés, et on le ramenait de même. Un de ses amis lui conseilla de couper de la frange du lit, et d'aller après chez toutes les dames pour voir s'il trouverait de la frange semblable. Il découvrit ainsi qui était la dame, et au premier rendez-vous, il le lui fit connaître ; mais cette impertinente curiosité rompit leur commerce.

M^me^ de Villars, une des sœurs de M^me^ de Beaufort, étant au Hâvre, tomba amoureuse d'un capu-

(1) *Bibliothèque de M^me^ de Montpensier, mise en lumière par l'avis de Cornac, avec le consentement du sieur de Beaulieu, son écuyer.* Publié dans la *Description de l'Ile des Hermaphrodites*, Col. 1724, p. 291 sqq.

cin, le père Henri de La Grange-Paloiseau, qui y prêchait l'Avent. Pour le tenter, elle s'ajustait tous les jours le mieux qu'il lui était possible, et s'allait mettre toujours vis-à-vis de la chaire, sans masque, et la gorge fort découverte, car c'était ce qu'elle avait de plus beau. Tout cela ne toucha point notre capucin. Alors elle demande et obtient de Rome la permission de se confesser au Père. Mais au lieu de se confesser de ses vieux péchés, elle le voulut persuader de lui en faire faire de nouveaux. Le bon Père fait des signes de croix et la tance sévèrement. Elle ne perd point courage, elle fait tout ce qu'elle peut pour l'exciter, et lui montre peut-être ce qu'elle ne lui pouvait montrer durant le sermon. Tout cela ne servit de rien ; il la laissa demi-folle.

En désespoir de cause, elle s'adressa ailleurs. Elle fut aimée de M. de Chevreuse. En même temps, faute d'argent, elle souffrait les galanteries d'un partisan nommé Moisset, celui qui a bâti Ruel. Elle fut même assez dévergondée pour loger chez lui.

Une grande dame, grandissime, veuve, fort belle, ayant une fois vu, par la fenêtre de son château qui visait sur la rue, un grand cordonnier, étrangement proportionné, pisser contre la muraille dudit château, elle eut comme envie d'une si belle et grande proportion ; et de peur de gâter son

fruit pour son envie, elle lui manda par un page de la venir trouver en une allée secrète de son parc, où elle s'était retirée, et là elle se prostitua à lui en telle façon qu'elle en engrossa.

Une dame ayant montré de grandes familiarités et privautés à un sien valet de chambre, celui-ci, point sot, trouvant sa maîtresse, un jour d'été, à demi endormie toute nue dans son lit, tournée de l'autre côté de la ruelle, tenté par la beauté et aussi par la posture, aisée pour l'investissement, il s'approcha doucement et pénétra la dame qui, se tournant, vit que c'était son valet qu'elle désirait. Alors, tout investie qu'elle était, sans autrement se désinvestir ni se remuer, ni se défaire, ni se dépétrer de sa prise tant soit peu, se contenta de lui dire, en tournant la tête, et se serrant ferme de peur de rien perdre : « Monsieur le sot, qui est-ce qui vous a fait si hardi de le mettre là ? » Le valet lui répondit en toute révérence : « Madame, l'ôterai-je ? — Ce n'est pas ce que je vous dis, monsieur le sot, lui répondit la dame. Je vous dis : qui vous a fait si hardi de le mettre là ? » L'autre retournait toujours à dire : « Madame, l'ôterai-je ? si vous voulez, je l'ôterai » ; et elle à redire : « Ce n'est pas ce que je vous dis encore, monsieur le sot. » Enfin l'un et l'autre firent ces mêmes répliques par trois

ou quatre fois, sans se débaucher autrement de leur besogne, jusqu'à ce qu'elle fût achevée. Et la dame s'en trouva mieux que si elle eût commandé à son galant de l'ôter (1).

Toute pudeur bannie, tout amour-propre mis de côté, les femmes vont au-devant des hommes et les paient, pour la satisfaction de leurs sens exigeants. Et ces dédommagements pécuniaires semblent tout naturels.

J'ai vu, dit Brantôme, beaucoup de gentilshommes perdre l'amour de leurs maîtresses par l'importunité de leurs demandes et avarices ; celles-ci les voyant si grands demandeurs et si importuns d'en vouloir avoir, s'en défaisaient gentiment et les plantaient là.

Quant à moi, je puis me vanter d'avoir servi en ma vie d'honnêtes dames, et non des moindres ; mais si j'eusse voulu prendre d'elles ce qu'elles m'ont présenté, et en arracher ce que j'eusse pu, je serais riche aujourd'hui, ou en biens ou en argent, ou en meubles, de plus de trente mille écus que je ne suis ; mais je me suis toujours contenté de faire paraître mes affections, plus par ma générosité que par mon avarice.

(1) Brantôme, Disc. I, p. 43 ; II, p. 255 ; VI, p. 478 ; — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, I, p. 43, 123.

Certainement il est bien raison que, puisque l'homme donne du sien dans la bourse du devant de la femme, que la femme de même donne du sien aussi dans celle de l'homme ; mais il faut en cela peser tout; car tout ainsi que l'homme ne peut tant jeter et donner du sien dans la bourse de la femme comme elle voudrait, il faut aussi que l'homme soit si discret de ne tirer de la bourse de la femme tant comme il voudrait, et faut que la loi en soit égale et mesurée en cela.

Encore est-il que, payant, elles veulent être bien servies.

Le grand protonotaire Baraud, aumônier de François I^er, quand il couchait avec les dames de la Cour, allait du moins à la douzaine, et au matin il disait encore : « Excusez-moi, madame, si je n'ai mieux fait, car je pris hier médecine. »

Or, les dames avouaient aimer ces prouesses, disant : « Un seul coup n'est que la salade du lit (1). »

Sans doute ces pages suffiront-elles à expliquer l'appréciation lapidaire de Beroalde de Verville :

« Femmes sont anges à l'église, diables à la maison, singes au lit (2). »

(1) Brantôme, Discours I, p. 8, 10, 98.

(2) Beroalde de Verville. *Le moyen de parvenir,* ch. LXIII, page 220.

CHAPITRE VI

Perversions et Inversions

Incestes et viols. — Le vice italien : mignons et bardaches. — Le « piqueur de pages ». — Les *fricatrices*. — Les manches d'époucette. — La secte des Flagellants. — Processions scandaleuses. — Le fouet en famille. — La commère Laurence. — Bestialités.

Le geste galant, même lorsqu'il est fait à l'encontre de la morale commune, peut se justifier par l'appel impérieux de la chair, la légitimité naturelle du baiser. Mais il est des limites que notre délicatesse, notre conception de l'amour supporte avec peine qu'on dépasse. Nous avons beau nous dire que, depuis que le monde est monde, les appétits sexuels ont subi des inversions, nous avons beau connaître les spécieux panégyriques écrits depuis l'antiquité par de notables invertis, en faveur des privilèges inaliénables de la chair ; nous ne parvenons pas à comprendre, sinon à excuser, certains vices. Mais notre rôle est de constater et d'enregistrer, non de philosopher.

Le seizième siècle, non moins que ses devanciers, peut-être plus que ses successeurs, a connu toutes

les dépravations. L'inceste, à en croire Henri Estienne, était d'ordre courant dans les grandes familles en apparence les plus honorables. On disait même du connétable Henri, duc de Montmorency, maréchal de France en 1566, qu'à l'imitation de ce duc de Ferrare qui disait de chacune de ses filles : *L'ho fatta, l'ho allevata, e un altro n'avra il fiore? Cazzo!* (Je l'ai faite, je l'ai élevée, et un autre aurait sa fleur? Jamais !), il prenait la peine de percer lui-même le tonneau avant de donner à boire à ses gendres. Je n'en crois rien, dit Tallemant ; mais pour ses tantes, ses sœurs, ses cousines, ses nièces, il n'en faisait aucun scrupule (1).

Presqu'aux deux extrémités du siècle, on retrouve la trace de satyres, particulièrement friands de chair tendre. Le Parlement, dans une ordonnance de police qui date du 7 août 1544, enjoignait aux officiers du Châtelet d'informer soigneusement contre des criminels coupables d'avoir séduit et violé plusieurs jeunes filles de huit à neuf ans. Et quelque soixante ans plus tard, Pierre de Lestoile enregistre des condamnations motivées par des crimes similaires. Le 23 décembre 1603, est pendue la servante d'un nommé Depras, huissier de la cinquième

(1) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 142 ; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 99.

chambre des enquêtes, pour avoir vendu et livré entre les mains d'un jeune homme une fort belle petite fille de son logis, de neuf à dix ans, que ce misérable, ayant eu sa possession, avait vilainement forcée et gâtée. En mai 1606, un notaire, nommé de Nesmes, viole une petite fille de cinq à dix ans.

En août 1608, un patenôtrier, ayant femme et enfants, est accusé d'avoir forcé la petite fille d'un compagnon imprimeur, âgée de trois ans et demi. A la même époque, un prêtre du faubourg Saint-Germain viole une fillette du même âge (1).

Quant aux amours sodomiques, nous savons, par les exploits des mignons de Henri III, combien elles florissaient au seizième siècle. C'était là, en effet, vice de grands. On disait alors : « En Espagne, les cavaliers ; *en France, les grands et les pédants* ; en Allemagne, peu de pratiquants ; en Italie, tout le monde ».

Est-ce à l'influence des Italiens que la France dut, à ce moment, la recrudescence de la passion sodomique ? Beaucoup le croient.

« Aujourd'hui, dit Henri Estienne, la sodomie devient de plus en plus commune, parce qu'on fréquente les pays qui en font métier et marchandise.

(1) *Registre criminel*, cité par Dulaure, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 75 ; — *Journal de Henri IV*, décembre 1603, mai 1606, août 1608.

Au reste, si on regarde quels sont les Français qui s'adonnent à tels vices, on trouvera que quasi tous ont été en Italie ou en Turquie ou, sans bouger de France, ont fréquenté avec ceux de ces pays-là, ou pour le moins ont conversé avec ceux qui avaient été à leur école.

« Les mots dont nous usons pour exprimer cette infamie sont empruntés au langage italien. Quelle est la ville d'Italie qui exporte chez nous ces coutumes ? En Italie même, un proverbe dit que Sienne se vante, entre autres choses, des *bardaches* et des putains. Mais, au dire des connaisseurs, Rome doit aller devant Sienne comme sodomie (1). »

Il n'est donc pas étonnant de trouver, au premier rang des fervents de Sodome, les « pédants », que leurs occupations coutumières devaient mettre en relations suivies avec les Italiens.

Ainsi Jean Maillard, docteur de Sorbonne, mort vers 1567, était des plus décriés pour ses goûts pédérastes depuis certaine aventure qui, sous le règne de Henri II, lui était arrivée avec un jeune clerc du Palais. Maillard avait voulu le forcer, mais le jeune clerc échappa de ses mains, ce qui donna lieu à cette épitaphe, quoique le docteur ne soit mort que quelques années plus tard :

(1) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 115.

Ici gît maître Jean Maillard,
Beaucoup plus bougre que paillard;
Soutenant, si la chair irrite
Un de nos maîtres de Sorbonne,
Qu'il ne pêche étant sodomite;
Trouvant cette voie fort bonne;
De peur qu'une femme fragile,
Son secret ne pouvant celer,
Ne scandalisât l'Evangile,
Notre maître allant déceler
Qui par simple et bonne équité
Se serait à elle prêté.

Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, précepteur de Monsieur de Vendôme d'abord, puis de Louis XIII, était, lui aussi, accusé d'aimer les garçons : il fit, à cet égard, deux excellents élèves (1).

Les gens de guerre pratiquent le culte avec sauvagerie. Au cours des guerres civiles, à la prise du faubourg de Tours, un jeune prêtre avait cherché un asile dans son église et s'était vêtu d'habits sacerdotaux pour dire la messe, lorsque les Ligués, autrement dit les partisans du roi et de Henri de Navarre, enfoncèrent la porte. Se précipitant sur le prêtre, ils le couchèrent sur le grand autel et commirent en sa personne ce que la plume de

(1) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 158; — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 213.

d'Aubigné ne peut exprimer; puis, après avoir employé les cierges à lui brûler les parties honteuses, ils le laissèrent pour mort (1).

Le vice avait pénétré dans les familles et souillé même le lit conjugal; Brantôme conte qu'une dame éperdûment éprise d'un gentilhomme qui manifestait quelques craintes du mari, lui dit : « N'ayez pas peur; car il n'oserait rien faire, craignant que je l'accuse de m'avoir voulu user de l'arrière-Vénus. »

Le chroniqueur a d'ailleurs ouï dire que plusieurs maris étaient atteints de ce vice et s'accommodaient de leurs femmes plus par le derrière que par le devant. Aussi beaucoup de femmes, si elles étaient visitées par les sages-femmes, ne se trouveraient non plus pucelles par le derrière que par le devant. Peut-être y prennent-elles quelque plaisir; ou bien elles n'osent le découvrir de peur de scandale, ou encore elles se taisent pour tenir leurs maris en sujétion, et pouvoir de leur côté prendre des amants (2).

Le sire de Bourdeille a poussé ses révélations plus loin encore; les contes gras ne l'effrayaient pas.

(1) D'Aubigné, *Histoire universelle*, Edit. Paris 1895, livre XII, chap. 20.
(2) Brantôme, Disc. I, p. 160.

« Un mari de qualité, dit-il, était vilainement épris d'un jeune homme qui aimait fort sa femme et en était aimé. Un jour qu'il les surprit couchés et accouplés ensemble, menaçant le jeune homme de le tuer s'il ne satisfaisait à sa passion, il l'investit tout couché, et joint et collé sur sa femme, et en jouit; dont sortit le problème, comme trois amants furent jouissants et contents tous ensemble (1). »

Parmi les grands adonnés à ce vice, à côté des trop célèbres mignons du siècle, la *Bibliothèque de M^me de Montpensier* cite Nantouillet, prévôt de Paris, dont elle recommande un pseudo-traité intitulé *Du péché contre nature*, et le sieur de Sourdis, qui aurait pu écrire le *Secret pour dépuceler les pages*. On disait, en effet, que M. de Sourdis, rentré en grâce après la Ligue, n'avait pu obtenir le gouvernement de l'écurie, parce que, sous son administration, les pages ne pouvaient plus se tenir à cheval; ce qu'un quatrain exprimait de façon pittoresque :

Pourquoi l'ont-ils cassé aux gages,
Sourdis, faisait-il tant de maux ?
C'est parce qu'il piquait les pages
Au lieu de piquer les chevaux (2).

(1) Brantôme, Disc. I, p. 158.
(2) *Confession catholique du sieur de Sancy*, p. 333.

Henri IV dut essayer d'enrayer le mal et de détourner la passion des plaisirs ultramontains vers le baiser naturel, bisexuel. Il en donnait l'exemple, et ses partisans en prenaient texte pour montrer le chemin aux invertis : « Ne reprochez pas à Henri IV, disaient-ils, d'aimer les femmes; ce sont surtout les *pédicateurs* qui lui font ce reproche, gens qui nous sont venus de delà les monts. Il en est cependant resté plusieurs au pays, si la remarque de M. de Saint-Amant est vraie :

> Priape graisse en Italie
> Moins en fente qu'en écusson (1) ».

Mais le virus était profond ; et tous les efforts du roi durent être vains. Il aurait fallu d'ailleurs atteindre très haut pour couper la racine du mal.

« A la cour, dit Lestoile, on ne parle que de duels, puteries et maquerellages ; le jeu et le blasphème y sont en crédit ; la sodomie y règne tellement, qu'il y a presse à mettre la main aux braguettes : les instruments desquelles ils appellent entre eux, par un vilain jargon, les épées du chevet.

Le Roi abhorre naturellement cette abomination. Mais il ne se trouve personne en toute sa Cour, ni cardinal, ni évêque, ni aumônier, ni confesseur, ni

(1) *Satyre Ménippée*, p. 212, 493.

prêtre, ni jésuite, qui seulement ouvre la bouche pour en dire et remontrer quelque chose à Sa Majesté, de peur qu'ils ont d'encourir la mauvaise grâce et malveillance de quelques grands, qu'on appelle les dieux de la Cour (1) ».

Les sodomites sont tellement en faveur que, comme au temps de Martial, les rimeurs savaient aller au-devant du succès en présentant à leurs lecteurs le portrait du « mignon » idéal :

Je veux qu'en plusieurs lieux mon ami soit ombré
D'un beau poil crépelu, poil que je tiens sacré,
Comme m'advant-courant le doux fruit que je cueille,
Et principalement je veux que son menton
Aye un petit duvet d'un blondoyant coton.
L'arbre est bien mal plaisant quand il n'a point de feuille.
Oserai-je oublier ce que je veux surtout,
Le fregon de mon four, bâton qui n'a qu'un bout,
Mon mignon boute-feu de ma flamme amiable,
L'ithyphalle gaillard qu'il ne faut amorcer,
Qui sans caresse peut un monde caresser,
De grandeur naturelle et de grosseur semblable.
Toujours prompt, vif, ardent, ayant un sang altier,
Et deux braves témoins, pour me certifier
Qu'il est prêt, bien en point, gonflé d'ardeur féconde,
Encore que sa forme enseigne sa valeur,
Son chef, son front, son nez, n'est-ce pas un beau cœur,
Qui sans cesse combat la plus grand'part du monde ? (2)

(1) *Journal de Henri IV*, décembre 1608.

(2) *Les premières œuvres poétiques du capitaine Lasphrise.* — Paris, 1597 : *Stances de la délice d'amour*, p. 271 sqq.

C'est aussi d'Italie, pense Brantôme, qu'une dame de qualité apporta à la Cour de France la façon des amours lesbiennes, que force dames adoptèrent d'enthousiasme. On les appela « des *fricatrices*, ou faisant la fricarelle ».

« J'ai ouï conter, dit le chroniqueur, à feu M. de Clermont-Tallard le jeune, qu'étant petit garçon et ayant l'honneur d'accompagner M. d'Anjou, depuis notre roi Henri IV, en son étude, avec son précepteur M. de Gournay, un jour qu'ils étaient à Toulouse, étudiant tous deux dans un cabinet, lui assis dans un coin à part il vit, par une petite fente, dans un autre cabinet, deux fort grandes dames, toutes retroussées et leurs caleçons bas, se coucher l'une sur l'autre, s'entrebaiser en forme de colombe, se frotter, s'entre-friquer, bref se remuer fort, paillarder, et imiter les hommes ; et leur ébattement dura près d'une bonne heure, s'étant si fort échauffées et lassées, qu'elles en demeurèrent si rouges et si en eau, bien qu'il fît grand froid, qu'elles n'en purent plus et furent contraintes de se reposer. Il raconte qu'il vit jouer ce jeu quelques autres jours.

« Une autre, qui a été fort superlative en cela, et qui aimait aucunes dames, les honorait et les servait plus que les hommes, et leur faisait l'amour comme un homme à sa maîtresse ; et si les prenait

avec elle, les entretenait à pot et à feu, et leur donnait ce qu'elles voulaient. Son mari en était très aise et fort content, ainsi que beaucoup d'autres maris que j'ai vus, qui étaient fort aises que leurs femmes menassent ces amours plutôt que celles des hommes. Mais je crois qu'ils sont bien trompés, car ce petit exercice, à ce que j'ai ouï dire, n'est qu'un apprentissage pour venir à celui grand des hommes, car après qu'elles se sont échauffées et mises bien en rut les unes les autres, leur chaleur ne se diminuant pour cela, il faut qu'elles se baignent par une eau vive et courante.

« Ces fricarelles, en réalité, ne servent à ces lesbiennes qu'à faute des hommes. J'ai connu deux belles et honnêtes damoiselles de bonne maison, toutes deux cousines, lesquelles ayant couché ensemble dans un même lit l'espace de trois ans, s'accoutumèrent si fort à cette fricarelle, qu'après s'être imaginées que le plaisir était assez maigre et imparfait au prix de celui des hommes, se mirent à le tâter avec eux, et en devinrent très bonnes putains, et confessèrent après à leurs amoureux que rien ne les avait tant débauchées et ébranlées à cela que cette fricarelle ; et nonobstant quand elles se rencontraient, ou avec d'autres, elles prenaient toujours quelque repas de cette fricarelle, pour y

prendre toujours plus grand appétit de l'autre avec les hommes. Et c'est ce que dit une fois une honnête damoiselle que j'ai connue, à laquelle son serviteur demandait un jour si elle ne faisait point cette fricarelle avec sa compagne, avec qui elle couchait ordinairement. « Ah ! non, dit-elle en riant, j'aime trop les hommes » ; mais pourtant elle faisait l'un et l'autre.

« Un jour, à la Cour, un gentilhomme désireux de demander en mariage une fort honnête damoiselle, prend conseil d'une sienne parente. Celle-ci lui dit qu'il perdra son temps, et que d'ailleurs une dame, qu'elle nomma, ne permettrait jamais ce mariage, car elle tenait cette damoiselle en ses délices à pot et à feu, et la gardait précieusement pour sa bouche. »

On dit que les belettes sont touchées de cet amour, et se plaisent de femelles à femelles à s'entreconjoindre et habiter ensemble ; si bien que par lettres hiéroglyphiques, les femmes s'entr'aimant de cet amour étaient jadis représentées par des belettes. Une dame de la connaissance de Brantôme, qui sacrifiait à cette passion, nourrissait de ces petites bêtes, et prenait plaisir à les voir s'entrebaiser.

Deux dames de la Cour s'entr'aimaient si fort, et étaient si chaudes à leur métier, qu'en quelque

endroit qu'elles fussent, elles ne pouvaient se garder tout au moins de se faire quelques signes d'amourettes ou de baiser. L'une d'elles était veuve et l'autre mariée. Or, un jour de grande magnificence, la mariée s'était fort bien parée et habillée d'une robe de toile d'argent. Comme la princesse au service de laquelle étaient ces deux dames était allée à vêpres, elles entrèrent dans son cabinet, et sur sa chaise percée, se mirent à faire leur fricarelle si rudement et si impétueusement qu'elle en rompit sous elles, et la dame mariée qui faisait le dessous, tomba avec sa belle robe de toile d'argent à la renverse tout à plat sur l'ordure du bassin. Elle s'essuya le mieux qu'elle put, se troussa et s'en alla en grande hâte changer de robe dans sa chambre, non pourtant sans avoir été aperçue et bien sentie à la trace. Aucuns qui en surent le conte rirent bien ; leur maîtresse même le sut et en rit tout son saoul.

D'autres s'aident, pour satisfaire leur passion unisexuelle, d'instruments façonnés qu'on a voulu appeler des *gaude mihi*. Comme leur dit le poète :

> Vous prenez de nouveaux déduits
> Avec un manche d'époucette (1)

(1) *Le Cabinet satyrique*, Paris 1618. *Le gaude-michy des filles*, par le sieur de Sigognes, p. 46.

Et d'Esternod, plus mordant, s'indigne :

Jamais bête ne se pollue,
Mais une femme dissolue
Se façonne un gaudemisi,
Qui la fouille, fouille, farfouille,
Et chatouille, comme l'andouille
D'un homme qui ferait ainsi (1).

Au dire de Brantôme, un grand prince, se doutant que deux dames de sa Cour s'aidaient de ces instruments, les fit surveiller si bien qu'il les surprit au moment où l'une d'elles était accommodée d'un gros g... entre les jambes, gentiment attaché avec de petites bandelettes à l'entour du corps, qu'il semblait un membre naturel. Elle en fut si surprise qu'elle n'eut pas le temps de l'ôter ; et le prince la contraignit de lui montrer comment elles deux se le faisaient.

On dit que plusieurs femmes en sont mortes, pour engendrer en leurs matrices des apostumes faites par mouvements et frottements point naturels.

La reine-mère, alors que Brantôme était à la Cour, ayant fait commandement de visiter un jour les chambres et coffres de tous ceux qui étaient logés dans le Louvre, sans épargner dames ni filles,

(1) *Satyres amoureuses et galantes,* par d'Esternod, Amsterdam 1721 : Satyre XII, *La belle Magdelaine,* p. 119.

pour voir s'il n'y avait point d'armes cachées, durant les troubles, il y en eut une dans le coffre de laquelle le capitaine des gardes saisit, non point des pistolets, mais quatre gros g... gentiment façonnés, qui donnèrent bien de la risée au monde et à elle bien de l'étonnement.

Brantôme a aussi ouï parler d'une grande dame princesse qui aimait une des filles de sa suite par dessus toutes et plus que les autres. Il fut enfin découvert qu'elle était hermaphrodite, ce qui lui donnait du passe-temps sans aucun inconvénient ni scandale. C'était bien autre chose qu'avec les tribades : le plaisir pénétrait un peu mieux.

Et Brantôme conclut qu'on excuse les filles et les veuves d'aimer ces plaisirs frivoles et vains, plutôt que d'aller aux hommes et de se faire engrosser et déshonorer. Elles ont d'ailleurs opinion qu'elles n'en offensent pas tant Dieu, et n'en sont pas tant putains comme avec les hommes : car il y a bien de la différence de jeter de l'eau dans un vase, ou de l'arroser seulement alentour et au bord.

D'ailleurs les maris sont très aises que leurs femmes s'amourachent de leurs compagnes ; ils voudraient qu'elles ne fussent jamais plus adultères. Ils n'en sont pas cocus pour cela (1).

(1) Brantôme, Disc. I, p. 173-185.

Mais voici une forme de sadisme dont l'invention est due aux pratiques religieuses de mortification, interprétées et détournées de leur sens par des esprits faibles ou des tempéraments dépravés. Nous voulons parler des flagellations ou disciplines volontaires que le moyen âge pratiqua avec excès en des associations d'une orthodoxie spécieuse.

La secte des Flagellants, instituée en 1260, s'était renouvelée en 1349 d'abord, et une seconde fois vers 1574. Jacques de Thou attribue aux disciplines en usage parmi les sectaires la mort précipitée de Charles, cardinal de Lorraine ; et il nous apprend qu'Henri III et le Pape les favorisaient beaucoup. Nous savons que le roi assistait souvent aux processions de pénitents qui, couverts d'un sac, se maltraitaient eux-mêmes à coups de fouet. A l'imitation du souverain, les seigneurs de la Cour firent partie de la secte des Flagellants. Henri III permit aussi que les différentes sociétés des Flagellants s'établissent, distinguées par les couleurs. Lui-même, le chancelier Birague et le garde des sceaux Chiverny se trouvèrent à la première procession des pénitents fouetteurs.

Des désordres naquirent fatalement de ces pratiques ; et le scandale fut si fort que, en 1601, l'avocat général Servin, par un réquisitoire dressé

contre les Flagellants de Bourges, pénitents bleus ou Hiéronymites, qui se fouettaient cruellement, obtint du Parlement un arrêt interdisant les flagellations publiques (1).

Le peuple de Paris, en effet, était devenu enragé de ces processions de flagellants, au point qu'il allait quérir de nuit curés et prêtres pour le mener en procession. « Le curé de Saint-Eustache fit à ce sujet des remontrances ; car, en ces processions nocturnes, tout était de carême prenant, hommes et femmes, filles et garçons marchaient pêle-mêle ensemble, tout nus, et engendraient des fruits autres que ceux pour la fin desquels elles avaient été instituées. Comme de fait, près la porte Montmartre, la fille d'une bonnetière en rapporta des fruits au bout de neuf mois, et un curé de Paris, qu'on avait oui prêcher peu auparavant, qu'en ces processions les pieds blancs et douillets des femmes étaient fort agréables à Dieu, en planta un autre qui vint à maturité au bout du terme.

« Ce bon religieux aussi de chevalier d'Aumale, qui en faisait ses jours gras à Paris, s'y trouvait

(1) De Thou, *Histoire de mon temps,* liv. LIX, p. 47 et liv. LXXVIII, année 1583 ; — Abbé Boileau, *Histoire des Flagellants.* Amsterdam, 1701, ch. IX, p. 253 sqq ; — Voir *Christiani Schœttgenii de secta flagellantium commentatio.* Lipsiæ, 1711.

ordinairement, et même aux grandes rues et aux églises, jetait au travers d'une sarbacane des dragées musquées aux demoiselles qui étaieni par lui reconnues, et après réchauffées et réfectionnées par les collations qu'il leur apprêtait, tantôt sur le pont du Change, d'autres fois sur le pont Notre-Dame, en la rue Saint-Jacques, la Verrerie, et partout ailleurs ; où la Sainte-Beuve n'était oubliée, laquelle, couverte seulement d'une fine toile, avec un point coupé à la gorge, se laissa une fois mener par dessous les bras au travers de l'église Saint-Jean, mugueter et attoucher, au grand scandale de plusieurs bonnes personnes dévotes (1). »

Pratiquées d'abord sous le couvert de cérémonies religieuses, les flagellations étaient devenues, pour certains esprits vicieux, un adjuvant de la volupté lubrique. L'indiscret Brantôme nous en a transmis quelques exemples curieux.

Une grande dame grandissime, ne se contentant pas de sa lasciveté naturelle, car elle était grand putain, fort belle, et veuve, pour se provoquer et exciter davantage, elle faisait dépouiller ses dames et filles les plus belles, et se délicatait fort à les voir, et puis elle les battait du plat de la main sur

(1) *Journal de Henri III*, février 1589.

les fesses avec de grandes claquades assez rudes, et les filles qui avaient commis quelque faute, avec de bonnes verges ; et alors son contentement était de les voir remuer et faire les mouvements et contorsions de leur corps et fesses, lesquelles, selon les coups qu'elles recevaient, en montraient de bien étranges et plaisantes.

Quelquefois, sans les dépouiller, elle les faisait trousser en robe (car elles ne portaient pas encore de caleçons), et les claquetait et fouettait sur les fesses, selon le cas, pour les faire rire ou les faire pleurer ; et sur ces visions et contemplations, y aiguisait si bien les appétits qu'après elles les allait passer souvent à bon escient avec quelque galant homme bien fort et robuste.

Un grand seigneur prenait aussi grand plaisir à faire déshabiller sa femme toute nue pour la fouetter de claquades, et la voir manier de son corps.

Une honnête dame racontait à Brantôme qu'étant fille sa mère la fouettait tous les jours deux fois, non pour avoir commis quelque faute, mais parce qu'elle prenait plaisir à la voir ainsi remuer les fesses et le corps, et qu'elle y prenait appétit pour d'autres voluptés.

Brantôme a aussi entendu dire qu'un grand seigneur, avant d'aller retrouver sa femme au lit, se

faisait fouetter, ne pouvant s'émouvoir ni relever sa nature baissante sans ce sot remède (1).

Les gens du commun que la passion du fouet possédait, trouvaient en des maisons discrètes des spécialistes de la flagellation à prix fixe. Ainsi le jeune étudiant dont parle Beroalde fit marché avec la commère Laurence pour être fouetté pendant quinze matinées consécutives, moyennant douze beaux écus, et un écu pour les verges. Tous les jours il fut fouetté une demi-heure ; puis « le temps et la fesserie accomplie, le fessé paya fort bien la fesseuse, et s'en alla (2).

Enfin, citons pour mémoire, afin de montrer simplement que le seizième siècle n'ignora rien, quelques cas particulièrement répugnants de passions bestiales. Les personnes convaincues de ces dépravations étaient ordinairement condamnées au supplice du feu ; l'animal, complice innocent, subissait la même peine.

Dans un compte de la prévôté de Paris, on lit qu'un prêtre appelé Gillet Soular fut condamné à être brûlé vif et exécuté à Corbeil, pour avoir cohabité avec une truie qui fut gardée pendant onze jours à Paris.

(1) Brantôme, Disc. II, p. 255.
(2) Beroalde de Verville. *Le moyen de parvenir*, ch. XV, p. 40, 42.

L'HERMAPHRODITE

ou le Mignon

Guyot Vuide fut, le 26 mai 1546, pendu et brûlé pour cohabitation avec une vache qui fut assommée avant l'exécution.

Jean de La Soille, coupable du même crime avec une ânesse, fut, le 5 janvier 1556, brûlé vif; l'ânesse eut le même sort.

En 1569, fut aussi brûlé tout vif à Moulins, en Bourbonnais, un notaire demeurant à Montluçon, atteint et convaincu d'avoir eu affaire à une jeune jument, laquelle fut brûlée avec lui (1).

Tous ces cas — et nous pourrions en enregistrer un plus grand nombre — relèvent beaucoup plus de l'asile d'aliénés que de la potence ou du bûcher. Mais la justice des époques primitives n'établit pas ces distinctions : elle croit avoir toujours le droit de punir.

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. III, p. 387; — *Registre manuscrit de la Tournelle criminelle*, cité par Dulaure, *Histoire de Paris*, t. IV, p. 75; *Mémoires et Journal de Pierre de Lestoile*, 1569; Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 163; — *Journal de Henri IV*, septembre 1607.

CHAPITRE VII

Galanteries des Gens d'église

Corruption, ignorance et désordres du clergé. — Les sérails épiscopaux et abbatiaux. — L'archevêque *di Bordello*. — Le cardinal dresseur de filles. — Les chanoines prolifiques. — Moines et nonnains. — Le f... oir de M. d'Aurillac. — Le magasin des engins de l'armée. — La *polygamie sacrée*, statistique de la prostitution ecclésiastique. — Le mariage des prêtres.

« Sachez que quand une femelle s'adonne à un ecclésiastique, elle est, le premier mois, sa chambrière ; le second, elle est sa compagne ; et le troisième, sa maîtresse (1) ».

Sous leur forme plaisante, ces lignes renferment une satire cruelle que les documents du temps justifient par trop. D'un bout du siècle à l'autre, ce sont, dans le camp catholique, des lamentations sincères sur la corruption des gens d'église, et dans le camp hostile, des pamphlets violents, grossiers, contre un état de choses vraiment scandaleux.

(1) Beroalde de Verville, *Le moyen de parvenir*, ch. XIV, p. 35.

Le traité sur l'état corrompu de l'Eglise vers la fin du moyen âge, attribué peut-être faussement à Nicolas de Clémanges, s'indigne des vices de l'Eglise, « de la paillardise des prêtres, qui s'entourent d'infâmes maquereaux et de putains ». Il constate qu'en plusieurs diocèses, « les curés font marché avec leurs pasteurs et composent avec eux pour tenir publiquement des concubines ».

D'après cet écrit, « les chapelains et chanoines sont des ivrognes, des paillards, tenant sans honte en leur maison des bâtards et des ribaudes. Les moines sont lubriques, sans discipline, dissolus sans repos, courant par lieux publics et déshonnêtes ».

Quant aux nonnains, on a honte d'en parler; « car que sont aujourd'hui monastères de filles, sinon lieux de filles de joie et retraites de jeunes ruffiens lascifs et impudiques pour accomplir leurs vilenies » (1)?

Vers la fin du siècle, c'est encore un écrivain catholique qui se lamente :

« Y a-t-il des gens plus débordés en vices, pour le jourd'hui, que les prélats d'église? Ils fréquentent les cabarets, les tripots, les bordeaux, portent des

(1) *Ecrit de Nicolas Clémangis touchant l'état corrompu de l'Eglise.* Orléans, 1564, p. 6, 16, 20, 31, 36.

mouchoirs frisés et musqués. L'habit et les paroles de nos mignards cordeliers et prêcheurs, curés et religieux musqués, représentent plutôt des comédiens et joueurs déguisés que des personnages graves, simples et modestes comme leur état le requiert (1).

Et quelques années plus tard un anonyme, qui s'intitule fidèle officier et sujet du roi, incrimine l'injuste nomination et dispensation aux bénéfices et charges ecclésiastiques ; « dont principalement vient cette multitude de prêtres ignorants et vagabonds, lesquels scandalisent l'Eglise par infinies turpitudes et vilenies qui se commettent journellement, publiquement et très impudemment.

« Cela est si notoire qu'il n'y a ville en France où tel désordre ne soit reconnu ; chacun le sait et le crie haut et clair. Il ne faut pas aller plus loin qu'en votre ville de Blois, où l'on dit publiquement que l'abbaye Saint-Lomer appartient à madame, celle de Bourg-Moyen à M. l'Espadassin, celle de Pont-le-Voy au parent de la dite dame. Il n'est pas jusques à des petits coquins de poètes dissolus, maquereaux de la pudicité des femmes et des filles, qui n'en aient une bonne part, sans compter

(1) C. Marchand, *Remontrances au peuple français sur la diversité des vices qui règnent en ce temps*, 1575, p. 6.

ce que les officiers de votre parlement en emportent par le prétendu droit de nomination qui lui est attribué » (1).

Les dignitaires de l'Eglise donnent, il est vrai, l'exemple de la dissolution. « Seigneurs et prêtres qui veulent faire maquerellage sont favorisés des princes qui ne leur épargnent ni les châteaux, ni les bénéfices, ni les offices et plus grandes dignités. Témoin Emeric de Rochechouart, évêque de Cisteron, qui se vantait qu'au temps passé on parvenait en ayant des lettres et en sachant le latin ; mais que lui n'avait point su du latin, mais bien du passelatin ; et son passelatin, c'était l'office de maquereau » (2).

Brântôme, parlant des évêques qui vivaient assidus en leurs diocèses, dit que c'était pour mener une vie toute dissolue après chiens, oiseaux, fêtes, banquets, noces et putains dont ils faisaient des sérails. Il a ouï parler d'un évêque qui faisait rechercher de jeunes belles petites filles de 10 ans, dont la beauté promettait; il les donnait à nourrir et à élever çà et là, parmi leurs paroisses et leurs villages, comme les gentilshommes font des petits

(1) *Remontrances très humbles au Roy de France et de Pologne Henry III, par un sien fidèle officier et subject,* 1588.
(2) Henri Estienne. *Apologie pour Hérodote,* t. I, p. 155.

chiens, pour s'en servir lorsqu'elles seraient grandes (1).

D'après quelques historiens, Jean du Belloy, évêque de Paris, pour ne pas imiter le scandale de ses semblables, épousa Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, oncle du célèbre amiral de ce nom. Ce mariage « était, dit Amelot de la Houssaie, chose dont on ne faisait pas grand scrupule en ce temps-là. »

Le cardinal de Guise avait entretenu pendant un an Gabrielle d'Estrées avant qu'elle échût à Henri IV; le cardinal de Reims devint aussi amoureux d'une autre maîtresse de ce roi, Charlotte des Essarts, l'épousa secrètement, et en eut des enfants.

François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux en 1591, était célèbre par toutes sortes de démêlés et d'éclats scandaleux. A Rome un brocard courait sur son nom et son titre : *Il cardinale Sordido, arcivescovo di Bordello.*

D'après Lestoile (juillet 1609) on disait en pleine Cour qu'au lieu du bonnet rouge, il devrait porter le chapeau *vert* (2).

(1) Brantôme, Discours XLV, *François I^er*, édit. 1788, t. V, p. 205.
(2) Amelot de la Houssaie, *Mémoires historiques*, La Haye, 1722, t. II, p. 50, — *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, p. 176; — A. d'Aubigné, *L'Enfer*, p. 37.

Le cardinal Charles de Lorraine, qui ne réussit pas à faire à Paris une entrée triomphale le 8 janvier 1565, au retour du Concile de Trente, menait une existence quelque peu scandaleuse.

« Quand il arrivait à la Cour, dit Brantôme, quelque fille ou dame nouvelle qui fût belle, le cardinal la venait aussitôt accoster ; et, la raisonnant, il lui disait qu'il la voulait dresser de sa main. Quel dresseur ! Aussi disait-on qu'il n'y avait guère de dames ou filles résidant à la Cour, ou fraîchement venues, qui ne fussent débauchées ou attrapées par la largesse dudit monsieur le Cardinal, et peu ou nulles sont-elles sorties de cette Cour femmes ou filles de bien. Aussi voyait-on pour lors leurs coffres et grandes garde-robes plus pleines de robes et de cottes d'or et d'argent et de soie, que ne sont aujourd'hui celles de nos reines et grandes princesses de ce temps. J'en ai fait l'expérience pour l'avoir vu en deux ou trois qui avaient gagné tout cela par leur c..; car leurs pères et mères et mari ne leur eussent pu donner en si grande quantité (1).

Guillaume Coquillart, official de l'église de Reims, parle d'un évêque,

(1) Brantôme, Disc. VII, p. 540.

Lequel était trop coutumier,
En chambre natée, loin de rue,
En lieu d'autour et de lasnier,
De tenir des garces en mue.

Au bruit de plusieurs pièces de monnaie, agitées dans une grande bourse, toutes ces filles accouraient auprès du prélat et célébraient avec lui la messe d'amour (1).

Et la *Bibliothèque de M^me de Montpensier* ajoute à cette liste l'archevêque de Lyon, dont elle recommande un *Traité singulier de l'inceste, imprimé nouvellement et dédié à M^lle de Grisolles, sa sœur.*

Sous des chefs spirituels aussi peu réservés, le bas clergé était devenu de plus en plus vicieux et dissolu; au point qu'on accusait les confesseurs de se servir des confessions des femmes pour reconnaître celles qui se mêlaient du métier, et pour courir après. « La confession auriculaire, dit Henri Estienne, sert aux prêtres et moines de filets tendus pour attraper les femmes. De ma part, j'ai bonne souvenance d'avoir ouï reprocher à Paris à un prêtre qu'il avait paillardé avec une femme dans l'église même, incontinent après l'avoir confessée. J'ai aussi ouï faire le récit d'un curé qui fut surpris

(1) *Œuvres de Guillaume Coquillart : Enquête d'entre la simple et la rusée*, p. 108.

paillardant derrière le grand autel, le jour du grand vendredi, avec une femme qu'il faisait semblant de confesser et avec laquelle il avait déjà depuis longtemps intelligence (1). »

Les couvents et les abbayes sont des repaires de débauches. « Seulement l'ombre du clocher d'une abbaye est féconde (2) », dit Rabelais. Et Beroalde de Verville discute plaisamment des vertus prolifiques des cordeliers et chanoines.

« Il y a apparence, conclut-il, que les chanoines font des enfants. Témoin madame la reine de France (sans doute Louise de Lorraine, femme de Henri III) qui, allant à Chartres en voyage, pour avoir lignée, vit passer une belle grande paysanne des champs. La reine l'interroge, et la paysanne à son tour lui demande qui elle est, où elle va. « Je suis la reine, je vais à Chartres pour aller en cette belle église prier Dieu, à ce qu'il lui plaise que j'aie des enfants. — Hélas, madame la reine, ne laissez pas de vous en retourner; ce grand chanoine qui les faisait est mort; on n'y en fait plus (3) ».

Les sermons du cordelier Olivier Maillard fourmillent d'apostrophes pittoresques contre les cou-

(1) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XXI, t. I, p. 518.
(2) *Gargantua*, I, 45.
(3) Beroalde de Verville. *Le moyen de parvenir*, ch. CVIII, p. 385.

vents à la fin du XVe siècle : « Quoi de pire, s'écrie-t-il, que de porter la robe de sainteté, pour les religieuses de notre temps, et de tenir des filles de joie dans ses cellules ? — Et vous, messieurs les religieux, quel exemple donnez-vous aux séculiers, quand vous fréquentez le lupanar ! (1) »

Henri Estienne rapporte que, sous le roi Henri II, comme il était question de trouver les meilleurs moyens pour procurer de l'argent au Roi, un certain plaisant, nommé Brusquet, lui en proposa deux, dont l'un était qu'il commandât que les lits de tous les moines fussent vendus et qu'il s'en fît apporter les deniers. Le roi lui ayant demandé où coucheraient les moines quand ils n'auraient plus de lits, il répondit : Avec les nonnains. — Mais il s'en faut beaucoup qu'il y ait autant de nonnains que de moines, répliqua le Roi. — A quoi il répliqua aussitôt : Il est vrai, Sire, mais chaque nonnain en logera bien pour le moins une demi-douzaine. »

« On fait aussi, dit Henri Estienne, plusieurs contes de cordeliers et de jacobins, surpris emmenant avec eux leurs putains habillées en novices ; et de fait ç'a été une subtile invention de se faire

(1) Méray. *Les libres prêcheurs*, t. II, p. 166.

permettre de mener des novices pour, sous ce titre, avoir toujours ou un bardache ou une garce. Mais je crois que depuis qu'il advint à un novice, que menait un cordelier, de faire un enfant au milieu du bateau dans lequel ils passaient la Garonne, ils ont mieux observé la règle qui leur commande : *Si non caste, tamen caute* (1).

Le savant prétend même, non sans ironie, qu'on avait coutume, au moyen âge, de loger les nonnains près des moines, « afin que, comme parlent les bons compagnons, les granges fussent près des batteurs. Il est assez évident que les monastères des nonnains avaient commencé à cette époque à être des bordeaux (2) ».

D'après une enquête faite en 1555, Charles de Senectaire, abbé du couvent d'Aurillac, et seigneur de cette ville, ses neveux, Jean Belveser, dit Jonchières, protonotaire, et Antoine de Senectaire, abbé de Saint-Jean, sa nièce, Marie de Senectaire, abbesse Dubois, couvent de la même ville, et les moines et religieuses de l'un et l'autre couvent, se livraient à tous les excès de la débauche. Chaque moine vivait, dans le couvent, avec une ou plusieurs concubines, filles qu'il avait débauchées ou

(1) Henri Estienne. *Apologie pour Hérodote*, c. XXI, t. I, p. 511, 525.
(2) Henri Estienne. *Apologie pour Hérodote*, t. I, p. 121.

enlevées de la maison paternelle, ou femmes qu'il avait ravies à leurs maris. Ces moines les nourrissaient et les logeaient avec eux, ainsi que les enfants qui en provenaient, enfants bâtards, dont le nombre se montait à soixante-dix, et qui enlevaient ordinairement les offrandes faites à l'église. Les magistrats auraient sans doute toléré ce libertinage scandaleux, mais ces moines avaient poussé l'audace jusqu'à frapper et assassiner plusieurs bourgeois de la ville ; mais des maris, des pères, réclamaient leurs femmes ou leurs filles enlevées ou débauchées par ces libertins ; la justice mit fin à tant de désordres : le couvent fut sécularisé.

L'abbé avait, dans le jardin de la maison abbatiale, un bâtiment destiné à ses débauches, orné de peintures obscènes, et portant le nom caractéristique de f...oir de M. d'Aurillac ; des prêtres étaient les pourvoyeurs de ce lieu infâme ; les neveux de l'abbé remplissaient aussi ces honteuses fonctions. Ils mettaient non seulement la ville, mais tous les villages circonvoisins à contribution ; ils arrachaient les jeunes filles des bras de leurs mères, en plein jour, au vu et su des habitants ; ils bravaient l'opinion publique, les pleurs et les cris de leurs victimes, qu'ils faisaient, à coups de pied, à coups de poing, marcher vers le couvent, où elles devaient

servir à la lubricité de l'abbé, de ses neveux, et enfin des autres moines (1).

Au dire de Pierre de Lestoile, « une bonne dame qu'on avait mise aux Filles repenties, dit et confessa que, dès la deuxième nuit qu'elle y était entrée, elle avait eu la compagnie d'un prêtre qui avait couché entre une autre repentie et elle ; et qu'ils ne chômaient point là-dedans de cette besogne, pourvu que ce fussent prêtres et gens d'Eglise ».

Un sien ami lui conta également qu'un homme de qualité de cette ville l'avait voulu souvent débaucher, pour le mener en telle religion de femmes d'ici autour qu'il voudrait ; et qu'il le mettrait à même pour jouir tout à son aise et coucher avec celle qui lui viendrait plus à gré, même depuis huit jours, à Longchamp et à Gif, où on besognait plus librement qu'au plus célèbre bordeau de la ville de Paris (2).

Autant peut-on dire du monastère de Maubuisson où, durant le siège de Pontoise, les officiers de Henri IV donnèrent le mal de Naples à huit religieuses et en engrossèrent cinq ; de l'abbaye de Montmartre, où le roi lui-même jouit de l'abbesse,

(1) J. A. Dulaure. *Histoire de Paris,* t. IV, p. 50, note 1.
(2) *Journal de Henri IV,* février 1610.

et où ses officiers cajolèrent si bien les nonnains, qu'on ne la nommait plus que l'Académie ou le magasin des engins de l'armée. Et la Trinité de Poitiers, et Vilmur d'Albigeois avaient la même réputation. Au Lys, « vrai séminaire des enfants rouges », Suresne mena un jour Fervacques et dit à l'abbesse, qui était sa fille, qu'elle fît l'honneur de la maison à Monsieur le nouveau duc et pair, pendant qu'il allait lui préparer les voies auprès d'une religieuse fort belle. Au bout d'une demi-heure, Suresne revint dire à l'oreille de son compagnon : « Allez, morbleu, la belle fille m'a donné de la peine, mais votre cas est prêt. — Pas du tout, répond Fervacques, j'ai déjà joué deux actes avec l'abbesse. — Comment ? mais c'est ma fille. — Je suis donc ton gendre ? répond le duc sans se troubler. »

Quant à l'abbaye de Saintes, elle ne le cède à aucune autre en galanteries et mascarades. Parfois l'évêque et l'abbesse se dérobent en quelques lieux écartés et accommodés exprès ; ils vont aux œuvres pies :

L'évêque et l'abbesse de Saintes,
Pour faire œuvres pies et saintes,
Vont au silence fort souvent.
La plus finette du couvent

Y fait un trou et les épie,
Puis voyant presser flanc à flanc
Le roquet noir, le surcot blanc,
Vit bien que c'était œuvre pie (1).

Le plus violent pamphlet publié au XVI^e siècle contre l'Église séculière et régulière est déguisé sous le titre de *Cabinet du Roi de France*. C'est une statistique un peu stupéfiante appuyée sur des chiffres empruntés à une certaine *Polygamie sacrée* que nous ne possédons pas. Pamphlet certes, et pamphlet de réformé ; mais nous savons déjà combien l'Eglise prêtait le flanc à la critique.

« Je soutiens, est-il écrit dans la dédicace au roi de France et de Pologne, que plus de quatre fois sept cent mille femmes polygamient avec ces magiciens et enchanteurs. »

Car « autant il y a de cardinaux en Cour, ce sont autant d'étalons pour les dames ; autant de cornes il y a en leurs bonnets, autant de cornards font-ils la semaine. » Et encore : « A prendre les moines un par un, vous ne trouverez pas qu'ils aient tous quatre ou cinq paillardes ; mais ceux qui sont si chastes que de n'avoir qu'une ou deux paillardes, assurez-vous que dans leurs hauts-de-

(1) *Confession catholique du sieur de Sancy*, liv. I, ch. VIII, p. 377.

chausse vous y sentez la fumée de sodomie à pleine gorge ; entre eux-mêmes vous n'entendez autre chose qu'à se taxer de bougrerie. »

Au reste voici quelques échantillons des calculs dressés pour établir le bilan de la prostitution dans chaque diocèse. Et pour bien montrer que ces calculs ne sont point faits au hasard, l'auteur du *Cabinet* donne le détail, d'une précision déconcertante, de la polygamie sacrée dans un des archevêchés de France, celui de Lyon.

Les archevêques, prélats ou évêques de ce diocèse, paillardent épiscopalement avec plus de quarante-cinq femmes mariées à d'honorables hommes de toutes qualités, hors desquelles ils ont à leur disposition quarante-deux belles garces et filles débauchées. On ne comprend pas dans ces chiffres les « épaves épiscopales », c'est-à-dire « les filles dont on a coutume de rafraîchir Messieurs les Prélats lorsqu'ils font leurs chevauchées ou visitations de leurs diocèses. Il y a telle chevauchée épiscopale où six curés et leurs vicaires ont produit trente-neuf femmes et filles à leur évêque et à son vicaire. »

« Ces prélats ont à leur service cinquante gentilshommes et maîtres d'hôtel ; six d'entre eux sont adonnés à la sodomie ; soixante-cinq femmes

mariées paillardent avec les susdits, et cent soixante filles putains servent à leurs débauches. »

Parmi les 242 secrétaires ou chapelains, ou argentiers, valets de chambre, etc., on peut compter 53 sodomites, « sans y comprendre les pages et les laquais, qui sont comme contraints d'acquiescer à ces monstres. » Tous ces subalternes paillardent avec 300 femmes mariées et entretiennent 500 filles putains; 48 maquerelles s'occupent de leurs amours.

Les suffragants, vicaires généraux, officiaux, archidiacres, doyens, chantres, au nombre de 245, paillardent avec 58 bourgeoises mariées. Parmi eux, il y a 19 sodomites et 14 bardaches.

Les comtes et chanoines sont 478. « La plupart des honorables familles sont contaminées de leurs paillardises, à Lyon, Mâcon, Chalon, et autres diocèses; ils paillardent au moins avec 600 femmes mariées. Tel chanoine est connu pour avoir en un an débauché neuf femmes bourgeoises, dont deux d'avocats, une de procureur, trois drapières, une de changeur, une de courtier, une mercière. De plus, l'une d'elles est mère de deux belles filles de quatorze à quinze ans que ce vénérable étalon a connues. » Parmi ces chanoines, il faut compter 78 sodomites, 39 bardaches.

« La plupart de ces chanoines tiennent à pot et à feu 846 garces et chambrières. »

Neuf cents valets ou serviteurs de chanoines entretiennent 1.400 putains. Chose étrange, plusieurs femmes mariées se laissent abuser à ces canailles, à cause sans doute qu'ils sont frais, gras et replets.

Ainsi en est-il des chapelains, des clercs, des curés, dont deux cents seulement sur 13.200 sont bougres, des valets de curés, des vicaires et de leurs valets, des abbés ou prieurs, des officiers abbatiaux.

Les moines, au nombre de 4.200, tant de l'ordre de Saint-Benoît que de Saint-Bernard, etc., entretiennent plus de 6.000 femmes mariées de toutes qualités et ont 7.000 garces ; parmi eux 700 sodomites ; à leur service 1.200 maquerelles.

Six cents jacobins, y compris les novices, ont pour le moins deux et trois garces chacun, nourries et entretenues d'une admirable façon. Il faut en excepter cependant 108 en état de sodomie, « non compris les vieux et sexagénaires qui ne laissent pourtant à se faire gratter et chatouiller par de vieilles maquerelles. » Au compte de ces Jacobins on trouve aisément 1.200 garces, 200 femmes mariées, sans comprendre les femmes et les filles qu'ils débauchent en leurs tournées. Ils ont à leur service 166 valets, dont certains, après avoir servi

de bardaches, deviennent convers ou même Jacobins, et qui eux-mêmes entretiennent 78 putains.

Peu de Jésuites entretiennent des femmes mariées ou des garces, parce que la plupart sont bougres et sodomites ; cependant sept d'entre eux, paillards, ont à leur disposition sept garces et cinq femmes mariées.

Au total, dans le diocèse de Lyon, la polygamie sacrée comprend 68.873 femmes adultères, 88.315 garces, 9.828 maquerelles ou maquereaux, 2.491 sodomites ; 50.863 bâtards sont nés de ces paillardises.

Ayant ainsi justifié la précision de son enquête, l'auteur du pamphlet donne un recueil général des prélats et bénéfices, de leurs domestiques et autres personnes mâles et femelles qui vivent aux dépens du crucifix en l'Eglise gallicane. Nous nous contenterons d'enregistrer quelques-uns de ces résultats.

Pour 66.740 ecclésiastiques vivant dans le diocèse de Reims, on compte 88.500 femmes adultères, 63.700 filles de mauvaise vie, 9.700 maquereaux ou maquerelles, 2.600 sodomites.

Bordeaux mettait au service de 53.700 ecclésiastiques 80.200 femmes adultères, 100.400 filles putains, 1.200 sodomites ; Toulouse, pour 58.600 ecclésiastiques, avait 79.800 femmes adultères,

103.009 garces, 18.400 maquereaux, 1.600 sodomites.

Les autres diocèses vont à l'avenant, si bien que le nombre total des personnes vivant aux dépens du crucifix en l'Eglise gallicane s'élève à 5.155.102. C'est d'une précision rigoureuse.

Voilà une statistique édifiante; tellement édifiante que, au dire de l'auteur du Recueil, « un gentilhomme catholique, édifié par la lecture de la *Polygamie sacrée,* regarda en lui-même et trouva, ce à quoi jamais il n'avait pensé, qu'un sieur frère protonotaire avait si bien fait la cour à la sœur de sa femme qu'il y avait plus d'un an et demi qu'il l'entretenait, et un petit mignon qui servait de valet de chambre au protonotaire avait, durant ce temps-là, empli le ventre à deux belles filles, l'une fille de chambre à la femme du gentilhomme, et l'autre chambrière de la maison. Cette découverte en amena bien d'autres, car les religieuses qui soulaient venir quelquefois en la maison du gentilhomme confessèrent que le protonotaire les avait toutes trois abusées et charnellement connues, inceste le plus patent qu'on ait guère vu. »

Le mal était si grand que les calvinistes en prenaient texte pour réclamer le mariage des prêtres : « Nous Huguenots, dit la *Confession de*

Sancy, voulions qu'il fût permis aux prêtres de se marier et de quitter leurs femmes quand elles seraient fâcheuses. En tout cas, il fallait user du saint Décret et de ses libertés, comme il est porté au canon qui dit : *Is qui non habet uxorem, loco illius debet concubinam habere.* « Celui (le prêtre) qui n'a pas d'épouse, doit au moins avoir une concubine. »

« Marier les prêtres, dit l'auteur du *Cabinet*, faire trois ou quatre cent mille mariages purs et légitimes, c'est prévenir par an trente ou quarante mille incestes en l'Eglise gallicane, sans parler de la sodomie, car vingt-cinq ou trente mille personnes qui ont accoutumé d'y bardacher se déporteront de leur sodomie afin de se marier (1). »

Faute peut-être d'avoir appliqué le remède radical, l'Eglise gallicane n'était pas près de retrouver sa santé et sa pureté.

(1) *Le Cabinet du Roy de France, dans lequel il y a trois perles précieuses d'inestimable valeur*, 1582, p. 19, 51, 88, 110, 130, 379 ; (voir *La Polygamie sacrée au XVI^e siècle*, à la *Bibliothèque des Curieux*. Paris 1908). — *Confession de Sancy*, liv. II, ch. II, p. 400.

CHAPITRE VIII

Bordeaux et filles de joie

Envahissement de la prostitution. — Les *Ténèbres du Champ-Gaillard*. — Le triomphe de dame Vérole. — Abolition des bordeaux. — Complainte de la mère Cardine. — Les courtières d'amour en enfer. — Le ban des filles d'amour. — Macette la vieille truande. — Bassompierre au bordel. — Un plaidoyer en faveur de la prostitution légale. — Les maisons de tolérance.

A la fin du moyen âge, la prostitution vénale avait une existence légale ; peut-être même les prostituées constituaient-elles des corporations. Mais le courtage de la débauche était sévèrement poursuivi. L'industrie, justifiée par les impérieux besoins de la chair, devait s'exercer sans artifice et sans excitation corruptrice : il était défendu à toutes personnes de l'un et de l'autre sexe de s'entremettre, de livrer ou administrer des filles pour faire trafic de leur corps, à peine d'être condamnées au pilori et brûlées, c'est-à-dire marquées d'un fer chaud.

A Paris, certaines rues étaient assignées aux filles de joie : les rues Rute-y-Muce, Putigneux, le cul-de-sac Putigneux, Trousse-Putain, Tire-Boudin, etc. Toutes les femmes de vie dissolue devaient aller

demeurer, ou plutôt exercer, dans les bordeaux et lieux publics à elles destinés ; si elles étaient trouvées ailleurs faisant leur commerce, elles étaient arrêtées et conduites au Châtelet.

Les lieux de prostitution étaient ouverts à tous venants moyennant rétribution. C'étaient des demeures communes à plusieurs femmes publiques, où elles étaient forcées d'exercer leur métier, et où chacune travaillait pour son compte et profit particulier.

Mais la prostitution s'étendit rapidement et tenacement hors des limites permises ; elle envahit la ville. La province envoyait d'ailleurs à Paris nombre de recrues attirées par l'appât du gain. Dans l'énumération des « cent cinquante mille putains, belles comme déesses », qui suivaient l'armée de Loupgarou, Rabelais mentionne « les Lyonnaises, Tourangelles, Angevines, Poitevines et Normandes (1). » Les folles femmes ne se contentaient plus des bordeaux, elles allaient au-devant des clients, dans les carrefours, et s'abandonnaient, pour des prix infimes, à tous, sans honte ni vergogne (2).

Le cordelier Olivier Maillard se plaint, à la fin

(1) Rabelais, *Pantagruel*, II, XXVI.

(2) Sabatier, *Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauche*. Paris 1828, p. 116 sqq.

du XV^e et dans les premières années du XVI^e siècle, que les bourgeois de la ville donnent leurs maisons à louage, aux putains, maquereaux et maquerelles. Il rappelle que Saint Louis avait fait bâtir une maison hors la ville, réservée aux putains, mais que, depuis, les bordeaux s'étaient établis en tous les coins de la ville, et que même les maquereaux faisaient leurs marchés avec les paillardes dedans les églises.

Le Père Michel Menot s'indigne, du haut de la chaire, qu'on ne voie que des filles de joie dans la ville comme dans les faubourgs ; que dans les tavernes, hôtelleries, étuves, on trouve des chambrières au métier ; que les maquerellages et autres trafics se font dans les églises, et que les mères vendent leurs propres filles (1).

Les lieux de prostitution sont devenus des repaires, presque des coupe-gorges, où matrones et patrons se disputent les clients. Dans un opuscule publié vers 1540, un habitué de la rue du Champ-Gaillard, signalée par un acte du Parlement du 24 décembre 1555 comme une rue affectée à la prostitution, après avoir lui-même dépensé tout son argent dans une de ces demeures, énumère les tribulations auxquelles on s'expose :

(1) Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, t. I, ch. VI, p. 47-49.

Quand vient au Champ-Gaillard entrer,
Premier on vient à rencontrer
Ruffiens et gros maquereaux
Lesquels vous viendront à montrer
Putains qui se viennent montrer
Chacun jour dessus les carreaux.
Puis, quand on est au lieu entré,
Dieu sait comme on est accoutré.
Maquereaux ne sont endormis,
De plaisir on est remontré
Et si plaisamment falestré
Que pour plaisir est dieu omis.

Si vous voyez, au jour de fête,
Blasphémant Dieu, quelle tempête,
Il fait parmi le Champ-Gaillard :
L'une crie les bras, la tête,
L'autre, d'autre côté, moleste
Quelque pauvre méchant paillard.

Les maquereaux et maquerelles
Et leurs véroles bequerelles
Ne cherchent rien que dépêcher
Notre argent quand somme avec elles ;
Mais si plus n'avons de rouelles,
On nous dit : Allez en chercher (1).

Une des conséquences les plus désastreuses de cette invasion fut le développement des maladies

(1) *S'ensuivent les Ténèbres du Champ-Gaillard, composées selon l'état dudit lieu*, Paris, s. d., 1re, 2e, 7e leçons.

vénériennes, parmi lesquelles la terrible syphilis, d'importation récente. D'après le sieur de Vauprivas, c'est en 1495 qu'apparut la vérole en France, « maladie auparavant inconnue, appelée par les Français le mal de Naples et par les Italiens le mal français. Duquel un historien a raconté que, au même temps que les Français étaient à Naples, apparut une contagion et maladie si dangereuse que les plus experts médecins d'alors ne savaient de quel nom la baptiser, sortant l'occasion d'icelle des actes vénériens et plaisirs volupteux de paillardise. Cette maladie commençait par les génitoires et, continuant, se traînait dans l'intérieur des moelles, affaiblissant les jointures et faisant défaillir par je ne sais quel enroidissement les nerfs. Encore une certaine espèce de très vilains boutons et pustules, lesquelles souventes fois devenaient ulcères incurables, difformaient tellement le visage que les ladres étaient plus beaux que ces vérolés (1) ».

La syphilis fut peut-être introduite en Europe par le premier vaisseau qui aborda en Espagne chargé des productions du Nouveau-Monde. D'Espagne elle pénétra à Naples avec l'expédition d'Isabelle et de Ferdinand le Catholique. C'est là que

(1) Antoine du Verdier sieur de Vauprivas, *Prosopographie*. Lyon, 1615, t. III, p. 2328.

les Français allèrent la chercher avec Charles VIII et Louis XII. Elle se répandit en France avec prodigalité. François Ier la prit à côté de lui sur le trône. « Il ne lui en coûta que cinquante écus, la luette et les cheveux ; mais il en fut quitte pour parler bas et pour se bien couvrir la tête (1). »

On pense généralement que c'est à la suite de cet accident que François Ier introduisit les femmes des nobles à la Cour, pour se composer un sérail de femmes indemnes de la maladie qui faisait tous les jours de plus grands ravages et que les prostituées propageaient dans tous les rangs de la société. Et Brantôme loue le roi de sa prudente et hygiénique décision.

Aussi des gens d'expérience — et peut-être de malice — constatant le triomphe de très haute et puissante dame Vérole, adressent-ils des conseils pleins de sagesse aux jeunes gens épris trop vivement du feu d'amour :

Ne vous fiez en chambrière
Premièrement d'hôtellerie ;
Car elles savent la manière
De vous faire de ma frarie.

(1) *La cacomonade, histoire politique et morale, traduite de l'allemand, du docteur Pangloss.* Cologne, 1766, ch. VIII, p. 60 sqq.

Il leur est commandé qu'on rie
A tous venants humainement,
Et avoir la bouche jolie,
Pour baiser gracieusement.

Et si vous leur tâtez le bas,
Se rusent, ouvrant en grenoille;
Mais à la fin, pour tous débats,
Plus pratiquent vit que quenoille.

Bref femmes sont si coutumières
Maintenant de faire plaisir
Que couturières et lingères
De bref mourront de déplaisir.

On les soulait aller choisir,
Marchandant chemises froncées;
Maintenant font à grand loisir;
Leurs aiguilles sont estrousées.

Bourgeoises par le cul houssées
S'en aident mieux que de l'aiguille
Et quièrent à être poussées,
En passant un coup de l'étrille.

On voit le jeu de la coquille
Aujourd'hui si commun en France
Que la vérole s'entortille
A faire en tous Etats souffrance.

Puis s'ensuit la chanson chantée de très méchant ton :

Vous qui tenez école
Du bas ébattement,
Gardez en chaude colle
De gâter l'instrument,
Car la grosse vérole
Se prend soudainement,
Puis on est mis au rôle
D'amoureux en tourment.

Le trou de la femelle
Mord cauteleusement;
Bien souvent la plus belle
En a couvertement,
Portez de la chandelle;
Regardez bassement;
Qui d'en porter se mêle,
Il fait très sagement (1).

On essaya d'enrayer le mal, d'arrêter les progrès du virus, en soumettant les femmes infectées à des traitements spéciaux dans des refuges et hôpitaux; mais la prostitution gagnait tellement de terrain que toutes les mesures étaient insuffisantes.

C'est alors, en 1560, que les Etats d'Orléans rendirent, au nom du jeune roi Charles IX, une ordonnance qui devait sauver la morale et la santé publiques. L'article 101 stipulait en effet : « Défen-

(1) *Le Triomphe de très haute et puissante dame Vérole, royne du Puy d'amours, nouvellement composé par l'inventeur de menus plaisirs honnêtes. — Avec le pourpoint fermant à boutons.* A Paris, 1540. Edition d'Anatole de Montaiglon, Paris 1874, p. 97-102.

dons à toutes personnes de loger et recevoir en leurs maisons, plus d'une nuit, gens sans aveu et inconnus. Et leur enjoignons les dénoncer à justice, à peine de prison et d'amende arbitraire. Défendons aussi tous bordeaux, brelans, jeux de quilles et de dés, que voulons être punis extraordinairement, sans dissimulation ou connivence des juges, à peine de punition de leurs offices. »

Ce fut le signal d'implacables rigueurs contre les filles de joie : traquées, chassées, arrêtées, emprisonnées, elles furent condamnées au fouet, au pilori, à l'exil. Une femme de vie dissolue pouvait toujours être chassée de sa maison sur une simple dénonciation.

Les maisons d'amour légalement reconnues depuis Saint Louis voulurent résister à l'ordonnance, soutenir des procès. Ainsi la mère Cardine, qui occupait et dirigeait plusieurs lupanars dans les rues du grand et du petit Heuleu, fit opposition à l'ordonnance royale. C'est seulement en 1566 que le roi, par lettres patentes, enjoignit au lieutenant civil de faire expédier le jugement et de le mettre à exécution. Les femmes des rues du Heuleu furent chassées dans les vingt-quatre heures.

L'expulsion fut accueillie par des éclats de rire et des épigrammes cinglantes et grossières.

L'exécution de l'édit fut célébrée de façon piteuse par un rimeur au moins médiocre :

Le jeudi de la semaine
Qui fut la Saint-Sauveur
On a fait grosse crainte
Aux filles de Huleur.

Lesquelles par désolation
Avaient perdu le bruit
Et aussi le renom
Pour leur procès fini.

A Saint Maglorie
Aussi en Chatelet
Fut perdu le procès
Que menait gros navet.

Les filles qui pleuraient
Avec leurs maquerelles
Qui perdaient le procès
Pour soutenir leur querelle.

Petit con par courroux
Si ne voulait vuider,
Mais force il lui fut
D'aller ailleurs chercher.

De rechef au tiers tour
Fut fait une escarmouche
Aux filles de Darnetail
Qui couraient comme mouche.

Quand virent arriver
Bedeaux de Saint Magloire,
Pour les exécuter
Et ôter tout leur gloire.

Aussi Jeanne la grande
Se prit à poursuivir
Un crocheteur de chambre
Qui portait tous ses lits.

En une autre chambre
Qu'elle avait jà louée
Pour faire métier infâme
Qu'avait accoutumé (1).

Les traits visaient surtout la mère Cardine, chef de troupes remarquables. Ses lamentations trouvées, dit l'auteur fantaisiste, « après le décès d'icelle Cardine, en un écrin auquel étaient ses plus privés et précieux secrets, titres de ses qualités authentiques, recettes souveraines, compotes, antidotes, baumes, fards, boîtes, ferrements et ustensiles servant audit état dudit métier », offrent un exposé malicieux des talents lenonesques de la puissante matrone. Elles débutent par un sonnet plein de conseils maternels :

(1) *La destruction avec la désolation des povres filles de Huleu et de Darnetail* s. l. n. d. (vers 1565).

Vous mignon de Vénus, suppots de Cupidon,
Qui çà et là pressez l'amoureuse pâture
Pour apaiser l'ardeur d'amour et de nature,
Echauffant vos esprits de leur flamme et brandon,

Lisez ici dedans, voici votre guidon,
Et les enseignements d'une qui avait cure
De vous apparier et pourvoir de monture
Vous donnant mille choix pour loger le bourdon.

Vous y découvrirez les abus et cautelles
Et les maux provenant de lubriques femelles,
Auxquelles ne devez votre corps hasarder,

De peur d'être poivrés de quelque fin empoix
Qui souvent tient plus fort que le glus et la poix;
Heureux qui par le mal d'autrui se peut garder.

Les clients de la matrone sont, à l'entendre, « tous les plus grands de la terre », qu'elle caressait, qu'elle fournissait « de butin nécessaire, de lits et de gentes poupées ».

Et pourtant on abat ses enseignes, on rompt ses escadrons, on la combat implacablement. Ne voyez-vous pas, dit-elle avec désespoir :

Passer dessus le ventre à mes soldates filles
Eparses çà et là par bourgades et villes
Sans pouvoir en lieu sûr faire notre retraite
Ni même rallier une simple cornette

De ma cavalerie, afin qu'en cet assaut
Frisant tête et mourant je montre mon cœur haut.
Voyez-vous point changer aussi mes hermitages?
Mes jolis jardinets, mes gaillards héritages,
Où Vénus souriait aux enfants heuleutiques,
En des tectz de pourceaux et maisons mécaniques;
Qu'en dites-vous, amis? Qu'en dites-vous, infantes
Dont les trous sadinés vivent bien de leurs rentes?

A-t-on si vite oublié l'ingéniosité de la mère Cardine, et son habileté à présenter avantageusement ses pensionnaires?

Quoi? telle qui était la plus scandalisée,
Déjectée, abhorrée et de tous méprisée,
Ayant suivi fossés, buissons et bord des eaux,
Les lansquenets, le camp et les primes bordeaus,
Est-elle pas pour lors damoiselle ou bourgeoise?
Tantôt italienne et puis tantôt françoise :
Telle qui le Heuleu et Champ Gaillard hantait,
Telle qui pour un rien à chacun se prêtait,
Telle qui n'habitait qu'aux fossés et masures,
Telle qui mendiait et cherchait les ordures,
Telle qui ci-devant était toute pourrie,
Telle qu'on appelait de tous côtés voirie,
Telle vieille guenon, telle grosse crevée
Ores est-elle pas au tiers ciel élevée
Attifée, enchaînée, ainsi qu'une grand'dame
Jouant toujours son jeu et si n'en reçoit blâme?
Si quelque pauvre sot ne l'a jamais connue,
Pour Hélène ou déesse elle sera tenue.

Point, point, ce lui dira la productrice Hôtesse,
Je vous promets, Monsieur, que c'est une déesse
Femme d'un bon marchand, jeune et tendre rosée
Qu'il n'y a pas longtemps qu'à lui fut épousée.

Aussi chez elle les clients étaient toujours servis à souhait :

Ainsi le bon hommeau dessus Péronne monte,
Et fait un Paradis de ce dont on a honte,
On lui baille à laver, on le frotte, on le gratte,
On nettoie sa robe, on le baise, on le flatte,
On l'accole, on lui rit, on le chauffe en poupard,
Et de mille devis le galant a sa part.

Mais foin de lamentations et de complaintes; il ne faut jamais désespérer, jamais non plus rien perdre de son amour-propre professionnel :

Et vous que j'aime tant, mes gentes écolières,
Gardez de refuser vos gaillardes croupières,
Petits musequinets garnis de jeunes ans,
Petits yeux, vrai soleil, à chacun souriant,
Bourgeoises des grands blés, damoiselles soufflées
Au grand ou petit corps, menues ou enflées,
Filles de cabarets, de chambre, et couturières,
Lingères des palais, vous belles hôtelières
Qui savez mille tours, mille moyens rusés,
Et vous qui haut et bas la chemise empesez,
Qui musquez votre creux d'un parfum de civette
Afin que chèrement votre empois on achète,

Et qui avez maris de la langue bien seurs
Innocents ou martyrs, ou si pleins de douceurs
Qu'ils souffrent le trafic, servant de couverture
Pour maintenir l'état et avoir la pâture,
Appelez votre bande et compagnes guerrières
Qui vont avecque vous aux maisons des courtières,
Ne vous épargnez point, faites aux hommes tête,
Que chacune de vous soit à ce combat prête,
Ne vous faites prier, exposez-vous au prêt,
Pour un rien à l'ami, pour l'autre à intérêt (1).

Nous retrouvons la mère Cardine en plus mauvaise posture, quelque vingt-cinq ans plus tard, descendant aux enfers, après avoir confessé qu'elle a semé dans Paris des courtières d'amour, dociles disciples de ses artifices. Elle n'est plus ici que

L'esprit sale et crasseux du corps jadis vivant
De la mère Cardine, à laquelle souvent
S'adressaient ruffiens, acheteurs de querelles.

C'est celle qui, jadis, d'un esprit malveillant,
Vendit, déçut, gâta tant de simples pucelles,
Qui ont été putains et depuis maquerelles,
Maudissant mille fois cette damnée infâme
Qui perdit et damna et leur corps et leur âme.

Cerbère tombe amoureux de l'entremetteuse; et Pluton donne son autorisation à l'union du portier

(1) *Déploration et complainte de la mère Cardine de Paris, ci-devant gouvernante du Huleu, sur l'abolition d'icelui*, 1570.

des enfers et de Cardine. Aussitôt un diable part pour Paris, à la recherche des maquerelles qui assisteront aux fêtes nuptiales. Le messager

> Se loge chez la garce au grand Jacqu'Adenet,
> Françoise au col ridé, mi-mangé d'écrouelle,
> Balafrée au menton (marque de maquerelle),

et bat le rappel des courtières d'amour. Au rendez-vous donné, elles furent légion : en route pour l'Achéron. Là le cortège s'avance cérémonieusement :

> La première marchait par Pluton gouvernée,
> Suivie de son train, la femme à la chaussée,
> Puis Largerie après marchait en rang à part,
> Menée sous les bras par Charon le vieillard,
> La Passeuse à côté sur main droite chemine
> Qui d'un nombre fort grand de troupe féminine
> Des jeunes laides, belles, après elle marchaient;
> Puis dessus son gros cul deux filles se cachaient.
> Celui qui la menait était le grand Cerbère
> Qui gouvernait aussi Michelle menuisière,
> Suivie seulement de vingt-quatre putains
> Dont les douze portaient chacune deux poulains
> Et les deux qui restaient seize fois vérolées,
> Deux perruques avaient sur leurs têtes pelées.
> Marguerite Remy surnommée aux gros yeux,
> La femme de celui qui est Renard le vieux
> Avec la maquignonne et sa fille boiteuse,
> Paquette, avec sa mère en tous lieux cauteleuse,

La Picarde crémière, ivrognesse toujours
Qui tromperait un diable en ses ruses et tours,
La femme de Bastien, Le Cellier, Robillarde,
Anne au petit bonnet, la Normande bragarde,
La Ragouze, l'Englesche, Yvonne qui souvent
Fait marcher son troupeau vite comme le vent,
La grosse Jacqueline à chacun chambrière,
La Saintionne aussi et la Chaperonnière.
Gillette la gaillarde et Michelle sa sœur,
La Lyonnaise encor qui n'a pas le cas sûr,
Espérance, Olive, Jeanne à qui la chemise
Fut en mille morceaux en un soir toute mise,
Margot la larronnesse et Perrette au corps bleu,
Et mille autres encor qui brûlent dans le feu
Du petit Cupidon.
Le nombre en fut si grand qu'il y en eut dix mille
Qui ne purent entrer en l'infernale ville.

Mais voici qu'une dispute s'engage entre ces femmes sur le point de savoir laquelle « est la plus avisée, la plus cauteleuse et pleines d'artifices ». Nicolle la boiteuse se vante de savoir

la fille évanouir
Devant les mêmes yeux de la sainte justice.

Tromper les marchands, dit Largerie, ce n'est déjà pas mal, mais je fais mieux,

Car le plus fin sergent je rendrai tout confus,
Trompé et ébloui, voire eût-il en la tête
Cent yeux.

Mme Le Moine, femme du boulanger, en appelle aux témoignages de cent filles,

> Qui coquines étaient, que j'ai faites gentilles ;
> Les unes damoiselle ore je les ferai
> Puis en bourgeoise après soudain les changerai
> En mignonnes marchandes aussi gentes encore
> Comme dans le Palais aujourd'hui se voit ores.

Anne lui dit :

> Je sais que tu te sers, comme chevaux de poste,
> Des filles que tu tiens, encores à crédit,
> Oui, oui, je le sais bien, car une me l'a dit
> Lorsqu'elle vint un jour en ma maison gaillarde
> Se faire besogner ainsi qu'une paillarde.

Mais la discussion se termine mal, par une terrible bataille entre les diables et les maquerelles ; car il n'y a rien en l'enfer infâme,

> Qui soit assez puissant pour combattre une femme,
> Pleine d'esprit malin, en tout démesuré,
> Puis le sceptre n'est pas par combat assuré (1).

(1) *L'Enfer de la mère Cardine, traitant de la cruelle et terrible bataille qui fut aux enfers, entre les diables et les maquerelles de Paris aux noces du portier Cerberus et de Cardine, qu'elles voulaient faire Reine d'enfer, et qui fut celle d'entre elles qui donna le conseil de la trahison*, 1597.

Voici encore, et toujours sous la conduite de la mère Cardine, le régiment des « femmes de cocus, qui font fourbir leurs culs, friandes du bas métier, qui aiment tant le déduit ». C'est le « ban de quelques marchandes de graines à poils et d'aucunes filles de Paris ».

En tête s'avancent, pour commencer le branle, Cardine et son régiment,

Frétillant gaillardement
En remuant le fesson.

Puis viennent : la Normande et la Testue, « deux marquises de Paris »; et Jeanne la Grise, conduisant un escadron; la Boulangère, la Brioude, la Ballefrée, l'huissière Sanson, de la Haye et du Buisson; Olive aussi, avec mainte fille sans souci; La Borde et La Porte, avec leur garniment; Madelon, jadis garce de Genton, maintenant bonne courrière; Nicolle des Hours, « qui a toujours le cul haut »; la Bonnetière et ses fards; l'empeseuse de la rue Quincampoix, qui veut « qu'on parfume l'aiguillon, quand on serre le talon, pour son maujoint embaumer »; et Lespine « qui fait maints tours aux plaisants ébats d'amours »; Richebourg et Barbe Noblet; et l'épinglière aux bigles yeux, qui ne demande pas

mieux; et la Cordonnière aux blonds cheveux, qui a tant d'amoureux, accompagnée de Geneviève aux yeux verts, « qui souvent tombe à l'envers, jouant à serrefecier »; Anne Privé, Jeanne du Buygnon et ses sœurs; la Chambrière avec tous ses beaux atours; Rose de Tours, et Catherine Le Roy; et Barbière, avec son corps si gent; Gillette et sa sœur avec Barbe des deux boules, qui amène la picotée Isabeau et Marguerite au Poireau; les demoiselles Courcelles et de Villiers, qui se prêtent à milliers; et la passeuse de la rue Jean Tison; Vigenère et ses sœurs, « qui n'épargnent pas les douceurs du déduit aux compagnons; et les Raffelines, qui font fourbir leurs creux pour gagner écus mignons »; et la lingère Camille qui vend des collets dans le Palais; et la Recouvrance, qui quitte son clapier toujours garni de gibier; et la Menuisière, la Flamande, la Prévote; et Anne Tancrée, qui amène son troupeau; la Charpentière et la femme à Gilles le Mestrie, « qui sert d'un bon estrier à monter à tous venants »; Anne Becquet, et la Dame de la Crosse, Germaine Biffon... tout le « gratin » des courtières et des filles de joie de Paris (1).

Les rues du Heuleu et autres repaires de la pros-

(1) *Ban de quelques marchandes de graines à poil et d'aucunes filles de Paris*, 1570.

titution étant purgés provisoirement, la morale et la loi semblaient triompher; mais il n'en était rien et la situation avait au contraire empiré. Si bien que le rimeur de la complainte de la mère Cardine pouvait lui faire dire qu'elle était vengée :

Car pour deux ou trois cents de mes filles joyeuses,
Qui faisaient résidence aux places amoureuses,
Les rues en Paris connaître on peut pavées
De garces sans recoy folles et dépravées.
Tout y grouille à présent, on y court, on travaille
Partout à qui mieux mieux pour gagner la clicaille;
Femme de bien n'est pas, ne pleine de valeurs,
Qui avec son mari ne s'accommode ailleurs.
C'est la foi, c'est la loi, c'est d'aujourd'hui le siècle,
Si vilain pot n'y a qui ne cherche un couvercle.
C'est trop d'avoir douze ans, on les voit s'avancer
Pour courir au devant et plus tôt commencer.
L'une pour l'autre fait, l'une l'autre décèle :
La mère de sa fille est souvent maquerelle,
Puis la fille en après produit sa propre mère
Pendant qu'à déjeuner s'en va quérir le père.
L'on voit or triompher mon pompeux exercite
C'est tout basme à ce coup, ce n'est que fleur d'élite.
Ce n'est plus le passé qu'un badaud papelard
Le faisait sûrement à deux coups le liard,
Non ce n'est plus le temps que pour un seul bouquet
L'on avait cent plaisirs décorés d'un caquet,
Mille petits baisers payés d'un grand merci,
Mille ris, mille adieux, et mille bonds aussi,

Ce n'est plus la façon de tâter sadinet
Le rebondi devant et le dur tetinet
(J'entends le tout gratis), car je sais que pour or
On lairrait cela faire et beaucoup plus encor (1).

C'était le désordre dispersé, dont l'industrie d'entremetteuse se trouvait favorisée. Les filles n'étant plus à poste fixe, des courtiers et courtières doivent aller au-devant des clients; le racolage prend un immense développement. Dame Macette, que Mathurin Régnier a portraiturée avec indignation et dégoût, tient le pavé, pénètre partout, aussi redoutée que méprisée,

Vieille truande, inique maquerelle,
Vieille qui vends les pucelles d'honneur,
Femmes aussi, en crime et déshonneur.
Vieille qui fais de ton lit un bordeau ;
Vieille maudite, ayant tant de pucelles
Mises au train de folles étincelles,
Ayant vendu contre droit et raison
Femmes d'honneur et de bonne maison (2)

La satire de Mathurin Régnier est trop connue pour que nous lui fassions le moindre emprunt; mais quelques strophes du sieur Motin, poète

(1) *Déploration et complainte de la mère Cardine*, 1570.
(2) *Œuvres de Rabelais*. Amsterdam 1711, t. VI, p. 37 : *Epître à une vieille.*

médiocre d'habitude, expriment avec une verve très pittoresque l'opinion commune sur les matrones les plus célèbres :

Il est donc vrai qu'elle soit morte,
Cette âme aussi fine que forte,
Qui dans les amoureux combats
Fit choir des femmes et des filles
Plus qu'en été mille faucilles
N'ont fait tomber d'épis en bas.

Plus de cornes elle a fait naître
Qu'on ne voit de branches paraître
Dans toutes les forêts de Rets,
Et plus tirer de membres d'hommes
Que tous les escrimeurs de Rome
N'ont tiré de coups de fleurets.

Elle a fait avec son langage
En un jour, sans herbe ou breuvage,
Ni secours de pistache ou d'œuf,
Plus naître de semence humaine
Qu'en un mois la Samaritaine
Ne verse d'eau sur le Pont-Neuf.

A la voir dans toute la Beauce
Les amants sans pourpoint ni chausse
D'un dru mouvement redoublé
Couplés avecque leurs maîtresses
Sans autres fléaux que leurs fesses
Ont battu la paille et le blé

Cent fois plus sage que Médée
Et d'un meilleur démon guidée,
Elle a pu forcer le destin,
Rendurcir le sein flac qui tremble
Et le ventre ridé qui semble
La boîte d'un vieux médecin.

Combien de fois d'une parole
A-t-elle guéri la vérole,
Et combien a-t-elle souvent
D'un regard séché les ulcères
Et fait courir les commissaires
Comme la tempête et le vent !

Comme un patron dans son navire,
Elle avait un parfait empire
Aux bordels qui la connaissaient
Que ses yeux guidaient comme étoiles ;
Ses chemises servant de voiles
Haut montant soudain s'abaissaient.

Elle fut d'attraits si pourvue
Qu'un printemps sortait de sa vue
Dont les traits d'amour s'augmentaient
Et comme en la saison nouvelle
Les animaux alentour d'elle
Les uns sur les autres montaient.

Son regard pénétrant les marbres
Faisait venir la glu aux arbres,
Sur l'ormeau la vigne ramper,
Joindre les parmes d'Idumée
Et dessus la muraille aimée
Le folâtre amoureux grimper.

Telle âme si rare et divine
Bien savante en la médecine
Durant sa fièvre m'a traité
Et passant sa main sur ma hanche,
En me tâtant le pouls au manche
Elle prédisait ma santé (1).

Les logis d'amour, à la suite de l'ordonnance moralisatrice de Charles IX, obligés de se dissimuler, étaient de pitoyables maisons de rendez-vous à peu près dépourvues de personnel fixe, mais où filles de joie, bourgeoises, ouvrières venaient passer quelques instants ou quelques heures au signal des courtières. Ainsi la chanson raille certaines bourgeoises de Paris qui feignent, auprès de leurs maris, d'aller en pèlerinage par devers sainte Marguerite, pour tenir les engagements faits par vœu solennel :

Quand elles furent aux Faubourgs
Ces gentilles damoiselles,
Pour pratiquer leurs amours,
S'en vont chez des maquerelles
Qu'elles fréquentaient librement.

Qui voudra prendre femme belle
Garde le devant seulement.

(1) Le sieur Motin. *Regrets sur le trépas d'une des plus fameuses maquerelles de la Cour*, satyre publiée dans le *Cabinet satyrique*. Paris 1618, p. 692.

Alors de leurs amoureux
Elles furent aperçues,
Qui sans être douloureux
Les ont bravement reçues
En les baisant humainement.
Qui voudra...

Après le bon déjeuner
Un chacun prit son amante
Et la mène promener
Sur le lit sans plus d'attente,
Afin de prendre ébattement.
Qui voudra...

Un fricasseur d'épinards
Point ne remue en la sorte
Que ces amoureux soudards
Sur chacune femme accorte
A se manier bravement.
Qui voudra...

Les voisins apercevant
Par les fenêtres ouvertes
Lever et coucher souvent
Ces bourgeoises découvertes
Jusques au trou du fondement.
Qui voudra...

S'en vont courir de ce pas
Les sergents de la justice
Pour réprimer par compas
Un si détestable vice
Fait auprès eux tacitement.
Qui voudra...

CHEZ LA COURTISANE

(Crispin de Passe)

Lors, les sergents par raison
N'usant de façons courtoises
Ont mené en la prison
Promptement telles bourgeoises
Sans les épargner nullement.
Qui voudra...

Quant est des galants subtils
Qui faisaient telles batailles,
En resserrant leurs outils
Ils sautèrent les murailles
En détalant habilement.
Qui voudra... (1)

Certaines de ces demeures hospitalières offraient simplement aux clients de passage un abri momentané, non seulement sans luxe, mais même sans confortable : témoin l'aventure contée par le maréchal de Bassompierre.

Il passait depuis quatre ou cinq mois sur le petit pont et recevait d'une belle femme, lingère à l'enseigne des deux anges, de grandes révérences. Un jour il lui envoya son laquais pour lui dire que si elle désirait une plus particulière vue, il la verrait où elle dirait. Elle dit à ce laquais qu'elle était

(1) *Chanson nouvelle de certaines bourgeoises de Paris, qui, feignant d'aller en voyage es faubourg Saint-Germain-des-Prés, furent surprises en la maison d'une maquerelle et menées en prison, à leur déshonneur et confusion*. Publiée à la suite de l'*Enfer de la mère Cardine*, 1597, p. 34-37.

enchantée et « qu'elle irait où je voudrais, pourvu que ce fût à condition de coucher entre deux draps avec moi. »

Bassompierre demande à son laquais s'il connaît quelque lieu où la mener ; celui-ci indique une maquerelle nommée Noiret, chez laquelle il fait apporter des matelas, des draps et des couvertures pour avoir un bon lit.

Cette femme, jeune, jolie, donna au maréchal, pendant une nuit, un plaisir infini. Il voulut la ravoir et la revoir au même endroit. Elle répondit : « Je sais bien que je suis en un bordel infâme, mais pour jouir de vous, je vous l'eusse permis au milieu de la rue plutôt que de m'en passer. Votre personne a rendu ce bordel honorable. Mais si vous voulez me voir une autre fois, ce sera chez une de mes tantes, rue du Bourg-l'Abbé, proche celle des Ours, à la troisième porte du côté de la rue Saint-Martin. » Au reste le maréchal ne put parvenir à retrouver sa gente amoureuse (1).

L'ordonnance était cependant exécutée dans la mesure du possible. Presque quotidiennement des filles de joie, en nombre, étaient fouettées, marquées, rasées et bannies à perpétuité ; les maquerelles

(1) *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre.* (Juin 1606). Edit. Paris 1870, t. I, p. 184.

étaient promenées sur un âne et mises au pilori. Mais le fléau s'étendait tout de même, et tous les jours plus dangereux pour la santé publique.

En présence d'une situation aussi périlleuse, les législateurs se devaient de tenter des mesures. Ils n'osèrent pas aller jusqu'à révoquer l'ordonnance des Etats d'Orléans ; ils se contentèrent d'instaurer insensiblement, et sans actes officiels, un régime bâtard de tolérance, qui devait peser sur les siècles suivants (1).

Et pourtant certains esprits avisés songèrent à faire valoir l'intérêt des mœurs publiques et à demander, en leur nom comme en celui de l'hygiène, le rétablissement des bordeaus. Entre autres un savant ministre de la religion réformée, Pierre Victor Palma Cayet, rédigea un *Discours contenant le remède contre les dissolutions publiques, présenté à Messieurs du Parlement,* vers 1595. Cet ouvrage ne fut jamais imprimé, mais le manuscrit, connu de quelques ministres réformés, souleva un tolle d'indignation contre son auteur.

En décembre 1595, dit Pierre de Lestoile, un ministre de Madame, nommé Pierre Victor Cayer,

(1) De la Mare, *Traité de la police*, Paris 1705, livre III, titre V, chap. IV, p. 489-494 ; — Sabatier, *Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauche*, p. 116 sqq.

abjura la religion et quitta le ministère pour se faire prêtre catholique romain ; brouilla force cahiers de papier contre les ministres ses compagnons qui l'accusaient d'avoir commencé sa conversion par le bordeau, car ils produisaient un livre qu'il avait fait pour la permission et tolérance desdits bordeaux, dont fut fait le quatrain suivant :

Cayer se voulant faire prêtre
A montré qu'il a bon cerveau :
Car il veut, avant que de l'être,
Faire rétablir le bordeau (1).

Palma Cayet avait, en effet, abandonné la religion réformée pour se convertir au catholicisme. Ainsi suspect dans les deux camps, il fut attaqué d'assez violente façon dans la *Confession de Sancy*, et signalé au mépris public par le sonnet suivant : *Syllogisme expositoire sur la controverse, si l'Eglise est des élus seulement, à Cayet qui l'impugne.*

Huguenots, qui croyez qu'au doux sein de l'Eglise,
Sont nourris et sauvés les fidèles sans plus ;
Nous disons que parmi les agneaux, les élus,
Elle embrasse les boucs et les loups favorise ;

Cahier voulut loger les putains en franchise,
Canoniser pour saints les vérolés perdus :
Notre Eglise le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholique, il poursuit encor son entreprise :

(1) *Journal de Henri IV*, décembre 1595.

La paillarde le voit martyr pour les bordeaux,
L'avocat des putains, syndic des maquereaux.
Elle ouvre ses genoux, l'accole, très humaine,

Honteux, banni, puant, vérolé, ladre vert.
Huguenots, confessez que l'Eglise romaine
Tient son giron paillard à tous venants ouvert (1).

Il est des principes de morale courante qu'il n'est pas prudent de combattre en face et avec franchise. Aussi les propositions de Palma Cayet ne furent même jamais examinées sincèrement. La cause restait entendue.

Dès lors, quelques maisons hospitalières restèrent ouvertes avec l'agrément tacite des lieutenants civil et criminel, qui étaient les maîtres de la situation. Ce fut, pour les établissements de prostitution, l'insécurité, l'arbitraire, le caprice de la police...

Mais, sans doute, la morale officielle était sauve.

(1) *Recueil de diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III*, Cologne 1660, p. 457; — *Confession de Sancy*, liv. II, ch. II p. 401.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE ..... I-V

CHAPITRE PREMIER
SOUVERAINS GALANTS
DE LOUIS XII A CHARLES IX

Répudiation de Jeanne de France pour impuissance. — La *petite maison* de François Ier. — Les palais royaux maisons d'amour du roi. — La *jument* et la *grenouille* du roi. — Bonnivet dans la cheminée. — La syphilis sur le trône. — Diane de Poitiers : ses drogues et bouillons. — Les « coadjuteurs » de Henri II. — Les maîtresses honorées. — La Florentine et sa Cour d'amoureuses. — « Hommasse et maquerelle ». — Charles IX et la fille de l'apothicaire. — L'orgie des trois rois 1

CHAPITRE II
SOUVERAINS GALANTS
HENRI III ET SES MIGNONS

Les premières maîtresses d'Henri III. — La syphilis du roi. — Les « Mignons de couchette ». — Sorcelleries de Henri III. — Les Hermaphrodites, « garces du cabinet ». — Paillardises, luxures et viols. — Intimités du roi-femme et de ses mignons. — Mariages unisexuels. — Les dévotions lubriques. — Confréries de Pénitents : le fouet du Roi..... 33

CHAPITRE III
SOUVERAINS GALANTS
LES MAITRESSES DE HENRI IV

Le « Chevalier banal de la France ». — Les innombrables favorites : grandes dames, bourgeoises, abbesses et courtisanes. — La belle Gabrielle, duchesse d'*Ordure*. — Projets de mariage. — Les sept péchés capitaux. — La marquise de Verneuil. — Cent mille écus pour une nuit. — Promesse de mariage. — La ceinture de chasteté de la marquise. — La comtesse de Moret ; mariage blanc. — Amours séniles : Mlle de Montmorency. — Le *petit chose* de Mlle Paulet.... 61

CHAPITRE IV
SOUVERAINS GALANTS
LES ÉPOUSES D'HENRI IV

Marguerite de Valois. — Collection de cœurs. — Les « friandises » de Marguerite. — Henri IV cocu et fils de p..... —

La Ruelle mal assortie : Marguerite et sa bête de somme. — La purge de l'amoureux. — *Le divorce satyrique* : nomenclature des amants de la reine. — Ses incestes. — Le divorce. — Coquetterie lubrique des vieux jours. Pages
Marie de Médicis : consommation anticipée du mariage. — La femme et la maîtresse tour à tour enceintes. — La fidélité de Marie de Médicis 103

CHAPITRE V

Galanteries à la Cour et à la Ville

Réputation des filles de France. — Les modes dissolues. — « Complainte de Monsieur le Cul ». — Frisons et rubans des cuisses. — Galeries lubriques. — Les livres et figures de l'Arétin. — Verdeur de langage. — Enigmes licencieuses. — Les filles pressées. — Contrats de libertinage. — Les « gentils cocus ». — Adultères prudents. — Ceinture de chasteté. — Manifeste des dames de la Cour. — Les femmes insatiables..... 131

CHAPITRE VI

Perversions et Inversions

Incestes et viols. — Le vice italien : mignons et bardaches. — Le « piqueur de pages ». — Les *fricatrices*. — Les manches d'époucette. — La secte des Flagellants. — Processions scandaleuses. — Le fouet en famille. — La commère Laurence. — Bestialités..... 189

CHAPITRE VII

Galanteries des Gens d'église

Corruption, ignorance et désordres du clergé. — Les sérails épiscopaux et abbatiaux. — L'archevêque *di Bordello*. — Le cardinal dresseur de filles. — Les chanoines prolifiques. — Moines et nonnains. — Le f... oir de M. d'Aurillac. — Le magasin des engins de l'armée. — La *polygamie sacrée*, statistique de la prostitution ecclésiastique. — Le mariage des prêtres..... 211

CHAPITRE VIII

Bordeaux et filles de joie

Envahissement de la prostitution. — Les *Ténèbres du Champ-Gaillard*. — Le triomphe de dame Vérole. — Abolition des bordeaux. — Complainte de la mère Cardine. — Les courtières d'amour en enfer. — Le ban des filles d'amour. — Macette la vieille truande. — Bassompierre au bordel. — Un plaidoyer en faveur de la prostitution légale. — Les maisons de tolérance..... 231

Achevé d'imprimer
pour la BIBLIOTHÈQUE DES CURIEUX
sur les presses
de l'Imprimerie Veuve F. Guy et Cie
le quinze avril mil-neuf-cent-huit.

BIBLIOTHÈQUE DES CURIEUX
4, Rue de Furstenberg — PARIS

LES MAITRES DE L'AMOUR

Collection unique des Œuvres les plus remarquables des littératures anciennes et modernes traitant des choses de l'Amour

Introduction, Essais bibliographiques et Notes par Guillaume APOLLINAIRE, B. DE VILLENEUVE, etc.

L'œuvre du Divin Arétin (I). — Sonnets. Ragionamenti. 7 fr. 50
L'œuvre du Divin Arétin (II). — Ragionamenti. . . . 7 fr. 50
L'œuvre du Marquis de Sade. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre du Comte de Mirabeau . . . . . 7 fr. 50
L'œuvre du Chevalier Andrea de Nerciat (I). . . . 7 fr. 50
L'œuvre du Chevalier Andrea de Nerciat (II). — Félicia 7 fr. 50
L'œuvre du Chevalier Andrea de Nerciat (III). — Monrose. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre du Patricien de Venise Giorgio Baffo. . . 7 fr. 50
L'œuvre libertine de Nicolas Chorier. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre libertine des Poètes du XIX^e^ siècle . . . . 7 fr. 50
Le Théâtre d'amour au XVIII^e^ siècle. . . . . 7 fr. 50
Le Livre d'amour de l'Orient (I). — Ananga-Ranga . . 7 fr. 50
Le Livre d'amour de l'Orient (II). — Le Jardin parfumé 7 fr. 50
Le Livre d'amour de l'Orient (III). — Les Kama-Sutra. 7 fr. 50
L'œuvre libertine des Conteurs Italiens (I). — XV^e^ siècle. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre libertine des Conteurs Italiens (II). — XVIII^e^ siècle. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre de John Cleland (Mémoires de Fanny Hill, femme de plaisir) . . . . . 7 fr. 50
L'œuvre de Restif de la Bretonne. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre libertine de l'Abbé de Voisenon. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre libertine de Crébillon le Fils. . . . . 7 fr. 50
Le Livre d'amour des Anciens. . . . . 7 fr. 50
L'œuvre libertine des Conteurs russes . . . . . 7 fr. 50
L'œuvre libertine de Corneille Blessebois (Le Rut). 7 fr. 50
L'œuvre de Choudard-Desforges (Le Poète libertin) . 7 fr. 50
L'œuvre de F. Delicado (La Lozana Andalusa). . . . . 7 fr. 50

Catalogues, Prospectus détaillés et Bulletins de Souscription sur demande.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21888 6957